



Conseil Municipal

OLORON SAINTE-MARIE

Séance du 28 juin 2023



Liste des présent·e·s

MAIRE :

M. Bernard UTHURRY

ADJOINT·E·S :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ

M. Sami BOURI

Mme Anne SAOUTER

M. Patrick MAILLET

Mme Brigitte ROSSI

Jean CONTOU-CARRÈRE

Mme Anne BARBET

M. Stéphane LARTIGUE

CONSEILLER·E·S MUNICIPAL·ALES·AUX :

Mme Chantal LECOMTE

M. Philippe GARROTÉ

Mme Dominique QUÉHEILLE

M. Raymond VILLALBA

Mme Emmanuelle GRACIA

M. Nicolas MALEIG

Mme Flora LAPERNE

M. Frédéric LOUSTAU

Mme Céline BODET

Mme Sabine SALLE

M. Patrick NAVARRO

Mme Marie SAYERSE

Mme Françoise STIOPHANE

M. André LABARTHE

Mme Carine NAVARRO

M. Jean-Paul PORTESSÉNY

M. Jacques MAISONNEUVE

M. Daniel LACRAMPE

M. Clément SERVAT

M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

M. Iñaki ECHANIZ, donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Mme Laurence DUPRIEZ, absente

Mme Patricia PROHASKA, absente

Mme Nathalie PASTOR, absente.



SOMMAIRE

1 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES PAR DES REPRESENTANTS DU CMJ _____	6
2 - DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 1 ^{ER} AVRIL ET LE 22 JUIN 2023 _____	31
3 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION _____	40
4 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX _____	43
5 - MODIFICATION DES TARIFS PRATIQUES PAR UN DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – CENTRE NAUTIQUE DE SOEIX _____	45
6 - BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX _____	47
7 - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIF DU BUDGET _____	49
8 - BUDGET DE L'EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 1 _____	67
9 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1 _____	68
10 - RESILIATION BAIL FONDATION POMME _____	70
11 - ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE _____	74
12 - MISE EN VENTE DU TERRAIN SIS PARCELLE C 329 P – QUARTIER DE SOEIX _____	76
13 - CESSION DE LA PARCELLE AH 534 – RUE DU COQ _____	78
14 - CONVENTIONS DE REFACTURATION DE L'ELECTRICITE – VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE/EPA JELIOTE _____	80
15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS _____	81
16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS _____	84
17 - CHANGEMENT DE FILIERE _____	97
18 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL _____	98



19 - PROGRAMMATION CULTURELLE DES QUARTIERS D'ETE 2023_____	100
20 - CONVENTION D'ACCEPTATION DU DON D'UN GRADIN DE PHOTOGRAPHE HOMOLOGUE_____	106
21 - BOURSE ATELIER JEUNES 2023_____	107
22 - ATTRIBUTION DE BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR___	108
23 - FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES : ATTRIBUTION ACCORD-CADRE ET MARCHES SUBSEQUENTS_____	110
24 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LE LYCEE DE LA MONTAGNE ET LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE_____	112
25 - REVISION DU MANUEL D'AUTO-SURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION_	114
26 - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN – CHEMIN DES BARTHES (EMPLACEMENT DU PLU RESERVE N° 34)_____	115
27 - VENTE PARCELLE DE TERRAIN – ZA LEGUGNON_____	116
28 - DEGREVEMENTS D'ASSAINISSEMENT SUR LES FACTURES 2022_____	118
29 - DEGREVEMENTS D'EAU SUR LES FACTURES 2022_____	119



(La séance est ouverte par Monsieur Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte-Marie, à 18 H 30).

M. le Maire : Bonjour à toutes et à tous. Le quorum est largement atteint. Nous allons commencer par les procédures et les rappels de début de séance. Je salue avant tout les quatre jeunes représentantes du Conseil municipal des Jeunes qui vont prendre notre place ici à ce pupitre dans quelques minutes pour vous exposer les grandes lignes de leur action et de leur engagement. Je tiens à les remercier à la fois pour leur participation, leur engagement, leur enthousiasme et leur jeunesse. Nous aurons besoin de leur point de vue comme source d'inspiration.

La séance est déclarée ouverte. Je rappelle, s'il est besoin de le faire, en saluant les téléspectateurs ou les auditeurs, qu'il faut lever la main et allumer le micro, surtout parce qu'autrement on ne vous entendra pas.

L'enregistrement du Conseil municipal du 9 juin a été envoyé le 15 juin. Il s'agissait de l'organisation des élections sénatoriales.

La rédaction des trois derniers procès-verbaux est en cours de finalisation. Ils vous seront transmis sous 15 jours, voire plus rapidement, et soumis à votre approbation lors du prochain Conseil municipal qui se tiendra, je vous demande de le retenir, le vendredi 29 septembre 2023.

Je vous propose la nomination de Chantal LECOMTE, si elle est d'accord, comme secrétaire de séance. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, elle est déclarée secrétaire pour cette séance.

Je demande à Madame BISTUÉ de faire l'appel des Conseillers et de vérifier les mandats établis pour cette séance.

Madame Marie-Lyse BISTUÉ fait l'appel.



1 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES PAR DES REPRESENTANTS DU CMJ

M. le Maire : Donc maintenant, place aux jeunes. En tout cas, je vous remercie très sincèrement. Je vous invite à vous lever accompagnés par Thomas CLASS et je laisse la tribune à Sami, Thomas et la jeunesse des environs.

M. BOURI : Merci Monsieur le Maire. C'est avec une grande réjouissance que nous vous accueillons aujourd'hui, mais venez vous installer, Tess, Pema, Yasmine et Anna, à la tribune. Je vais d'ailleurs changer de place pour vous laisser prendre celle qui vous a été désignée lorsque nous avons un peu répété cette séance.

Le Conseil municipal des Jeunes, vous le savez, existe depuis 2015. Nous avons fait le choix de l'institutionnaliser pleinement en avril 2021 par une délibération que nous avons prise ensemble ici. Ce Conseil municipal des Jeunes vit bien et ses membres, majoritairement féminins, vont vous le présenter sous différents aspects. Je tiens à rappeler qu'il s'agit d'un dispositif institutionnel, donc désormais de démocratie participative et de socialisation à la vie citoyenne, en l'occurrence communale. Il en existe à différentes échelles, comme le Conseil départemental et le Conseil régional, bien évidemment. Elles vont présenter le nombre de membres possibles, qui elles sont et qui ils sont. Je tiens à souligner qu'elles travaillent à réfléchir évidemment pour faire valoir leurs attentes et besoins pour leur génération, mais aussi pour les autres générations et pour le vivre ensemble collectif sur Oloron Sainte-Marie, en l'occurrence. Donc, travailler avec les membres du Conseil municipal des Jeunes, c'est aussi faire œuvre d'intergénérationnalité et de transgénérationnalité, ce que nous faisons régulièrement avec Thomas CLASS.

Je remercie d'autant plus certains membres. Elles le diront peut-être, elles étaient en examen soit pour le diplôme national du brevet, le baccalauréat encore hier ou aujourd'hui, ou même cet après-midi, pour un membre me semble-t-il. En tout cas, on les remercie. Je leur laisse le soin de présenter un peu qui elles sont et une partie des actions qu'elles réalisent, puis ce qu'elles souhaitent pour Oloron Sainte-Marie. Tess ?

Tess MAZARS : Bonjour à tous. Je m'appelle Tess MAZARS. Je suis actuellement collégienne au Collège des Cordeliers et j'ai rejoint le CMJ il y a six mois aujourd'hui.

Pema NEGGI PERRIN : Bonsoir à tous. Je m'appelle Pema NEGGI PERRIN. Je suis scolarisée au Collège Tristan Derème. Cela fait maintenant plus de deux ans que je suis membre du Conseil municipal des Jeunes.

Yasmine SALHY : Bonjour à tous. Je m'appelle Yasmine SALHY. J'ai 17 ans et je suis scolarisée à l'établissement Saint-Joseph à Oloron-Sainte-Marie en tant que lycéenne. Ça va faire bientôt trois ans que je suis membre du Conseil municipal des Jeunes.

Anna GAYAN : Bonjour à tous. Je m'appelle Anna GAYAN. Je suis en classe de première au Lycée Jules Supervielle et cela fait très peu de temps que je suis au Conseil municipal des Jeunes, je n'y suis que depuis trois ou quatre mois.



Pema NEGGI PERRIN : A présent, je vais vous parler du Conseil municipal des Jeunes en chiffres. Il est composé de 12 membres sur 24 places disponibles et seulement quatre garçons. Au CMJ, nous avons la chance de constater une diversité d'établissements, notamment avec trois collégiennes qui viennent de Tristan Derème, de Saint-Joseph, mais également des Cordeliers. Il y a également 9 lycéens et lycéennes qui viennent de Saint-Joseph, mais également de Jules Supervielle. Cette année, le CMJ a eu l'honneur d'accueillir 9 conseillers et conseillères pour leur première année au CMJ.

Yasmine SALHY : Je vais brièvement vous expliquer en quoi consiste le CMJ et quelle est la vision des jeunes membres. Tout d'abord, le CMJ est une façon de représenter tous les Oloronais. Ensuite, il s'agit d'adapter la Ville afin de donner envie de rester à Oloron Sainte-Marie, c'est-à-dire de maintenir une certaine attractivité principalement pour les jeunes, d'organiser des événements sympatiques pour que les jeunes se sentent bien dans leur Ville, de découvrir ce qui existe à Oloron Sainte-Marie et surtout de le faire savoir, de participer à des projets, de donner son avis sur des sujets importants et enfin de se sentir entendu et écouté.

Tess MAZARS : Maintenant, je vais vous présenter quelques actions que nous souhaitons valoriser avec le CMJ qui se sont passées durant cette année. Il y a donc eu un « Tremplin jeunes talents » lors des fêtes de fin d'année et un autre pour la Fête de la Musique. Nous avons également organisé une sortie raquette de nuit et les animations que nous avons prévues pour cet été sont une sortie « Car à la plage », une après-midi jeunesse au Jardin Public pour le Concert de XIBEROOTS, mais aussi un après-midi de réflexion sur La Friche.

Anna GAYAN : Un des sujets qui nous tient à cœur au sein du CMJ est l'apprentissage des langues telles que le béarnais, qui est une langue locale, ou de l'anglais, une langue internationale qui est importante pour les études et qui peut être pénalisante dans la vie si nous n'avons pas eu cet apprentissage. Afin de renforcer cela, nous pensons qu'il est important de faire cet apprentissage dès le primaire.

M. BOURI : Je rebondis sur les derniers propos d'Anna pour dire que je n'y suis absolument pour rien. Cela a émergé de la part des membres du CMJ spontanément, ce qui nous conforte dans notre volonté de toujours demander à la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale que nous bénéficions en plus dans les écoles publiques. Il y a donc le bilinguisme dans les écoles privées, le bilinguisme en langue occitane à Pondeilh, ainsi que de la Petite Section jusqu'à la classe du CM2, le bilinguisme en langue internationale anglaise. On ne peut que souscrire à cette suggestion ou cette demande qui est plus forte. Peut-être qu'un certain nombre d'entre vous maintenant aurait des remarques, des échanges ou des questions à poser à nos membres du Conseil municipal. Je voulais juste ne pas oublier de remercier Thomas CLASS qui depuis 6 mois officie, après le vénérable Nicolas LOUSTALOT, à vitesse grand V et bien sûr anime principalement le Conseil municipal des Jeunes.

M. LABARTHE : Je vais prendre la parole, il faut bien que quelqu'un la prenne et j'espère qu'il y aura d'autres personnes qui vous poseront des questions. Alors déjà, je voudrais vous féliciter. C'est déjà un engagement au niveau de la gestion de la commune, c'est très important.



Moi aussi, j'ai commencé très jeune. J'avais 16 ans quand je me suis impliqué un peu à ce niveau. A ce moment-là, bien sûr, le Conseil municipal des Jeunes n'existait pas, mais c'est quelque chose d'important, c'est vous l'avenir.

Alors tout ce que vous proposez, c'est très bien, mais il y a quelque chose qui me choque un peu. J'aurais bien aimé que vous développiez aussi le thème de l'environnement. Aujourd'hui, nous sommes ici dans une Ville avec un écrin de verdure, avec ce fond de montagne, c'est un patrimoine naturel impressionnant et je crois que la valeur sûre justement de la Ville, c'est celui-là. C'est un peu dommage que vous ne l'abordiez pas. J'espère que vous allez en tenir compte et que dans l'avenir vous vous intéresserez un peu à ces problèmes. Alors c'est vrai que quand on parle « sortie en raquettes », je suppose que vous allez en montagne, c'est un peu ça, mais moi je veux parler de l'environnement au sens propre du terme. C'est-à-dire la défense de la planète, tout ce que l'on fait pour protéger ce patrimoine et comment on s'investit pour pouvoir le garder intact.

Pema NEGGI PERRIN : Alors, avec Thomas, bien évidemment, on parle de l'environnement et plus particulièrement de l'écologie, qui prend une place de plus en plus importante dans nos vies. Puisque nous en discutons actuellement, nous n'avons pas jugé nécessaire, pour l'instant, d'en parler davantage, car il n'y a pas de concret.

M. LABARTHE : Très bien, je vous remercie et je vous demande de passer à l'action.

M. BOURI : Merci pour ton intervention. C'est un sujet qui est évidemment au cœur des réflexions du CMJ de façon récurrente. Il y a eu des actions d'ailleurs avec Nicolas LOUSTALOT où il s'agissait d'aider à ramasser les déchets. Là, c'est une thématique qui fera aussi l'objet d'un pôle jeune et nous associerons bien sûr le CMJ à ces réflexions. Bien sûr qu'il y aura des actions concrètes. Merci de ton rappel salutaire.

Mme GRACIA : Juste une question par rapport à votre engagement au Conseil municipal des Jeunes. Est-ce que vous êtes amené·e·s à en parler autour de vous dans vos établissements scolaires ? Est-ce que vous échangez sur votre fonction à la municipalité ? Est-ce que vos camarades s'intéressent à ce que vous faites, vous posent des questions ou est-ce que c'est vous qui prenez les devants ? Comment ça se passe un peu par rapport à tout ça ? Est-ce que vous arrivez à partager vos réflexions en dehors de la Mairie et à échanger avec vos camarades ? Je crois que la partie la plus importante pour le Conseil municipal des Jeunes, c'est ça aussi et puis les projets qui se créent après découlent de cette dynamique que vous allez créer entre vous. Je pense qu'il faut du temps, pour échanger avec vos camarades, pour construire, car vous représentez tous les jeunes de la Ville d'Oloron Sainte-Marie d'une certaine manière.

Anna GAYAN : Alors moi, par exemple, je suis arrivée au CMJ grâce à des camarades au sein de mon établissement. Je n'avais pas trop conscience qu'il y avait le CMJ et c'est grâce à elles en particulier que je suis arrivée ici. On en parle régulièrement, pas forcément sur ce que l'on fait au sein du CMJ, mais pour ramener du monde et maintenir une certaine importance aux CMJ.



Pema NEGGI PERRIN : Pour ma part, le CMJ m'a été présenté au sein de mon établissement. La professeure principale avait pris du temps pour expliquer ce qu'était le CMJ et ça m'avait beaucoup intéressée. Du coup, elle m'avait envoyé un dossier à remplir que j'ai présenté à la Mairie et quelques mois plus tard, j'étais membre du CMJ. En ce qui concerne la communication avec mes ami·e·s ou d'autres élèves, j'en parle totalement avec eux de ce que je fais au CMJ, vaguement évidemment. J'en parle aussi à des élèves et leur demande leur avis sur tel ou tel projet ou leur demande ce qu'ils aimeraient bien voir à Oloron Sainte-Marie, que ce soit par exemple plus de couleurs, plus d'activités, plus de journées pour les jeunes ou qui touchent principalement les jeunes. Donc oui, j'en parle.

Yasmine SALHY : Alors moi, j'ai commencé par être éco-déléguée puisque je me posais des questions, notamment sur le manque d'arbres dans la cour de récréation et j'ai voulu agir un peu plus fort, si je puis dire et j'ai décidé de m'inscrire au Conseil municipal des Jeunes. C'est vrai que maintenant, j'en parle autour de moi, surtout que récemment, avec le Brevet des Collèges, il y a eu, à la partie EMC, le Conseil municipal, ce qui a ouvert des débats. Je trouve ça vraiment très bien et j'essaie d'emmener maintenant des ami·e·s à ouvrir la porte du Conseil municipal des Jeunes.

Tess MAZARS : Alors, j'ai découvert le Conseil municipal des jeunes lors d'un « Tremplin jeunes talents » au Jardin Public il y a six mois et durant cette activité, on est venu me recruter pour que je puisse entrer dans le CMJ.

M. BOURI : Tess fait partie de celles et ceux qui sont quand même minoritaires et répondent favorablement à cet engagement, car le plus souvent, c'est un engagement supplémentaire par rapport à celles et à ceux qui sont dans leur établissement. Ils sont un peu comme nous, engagés dans plusieurs instances, mais ceci dit, il y a effectivement un lien très fort avec l'établissement scolaire, pas suffisamment avec les Lycées Professionnels et pas avec le lieu d'apprentissage, mais nous y travaillons avec Thomas, bien évidemment.

M. LACRAMPE : Je m'associe, bien évidemment, à toutes les félicitations qui vous ont été adressées pour votre engagement, c'est très bien et comme ça a été dit, c'est par là que commence l'engagement dans la vie publique. C'est aussi l'occasion de remercier Nicolas pour le travail qui a été effectué pendant toutes ces années en faveur du Conseil municipal des Jeunes et qui est aujourd'hui repris par Thomas. J'ai une question, mais elle s'adresse plutôt à Sami BOURI, c'est de la curiosité et puis je veux concrètement savoir comment ça se passe. En décembre 2020, nous avons voté notre adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes. Quel est l'apport de cette association, puisqu'il était prévu que cela passe par un accompagnement par des experts et la mise en place de dispositifs ? Je ne vais pas revenir sur tout ce qui était dit là-dedans. Est-ce que nous pouvons avoir quelques exemples concrets de ce que cette adhésion et cette association nous ont apporté aujourd'hui dans la vie du Conseil municipal des Jeunes ?

M. BOURI : Je vais effectivement vous donner quelques nouvelles de l'ANACEJ. Ces derniers six mois, nous n'avons pas été très actifs avec l'ANACEJ, mais il y a des raisons à cela. Tout d'abord, au début, Nicolas LOUSTALOT et moi-même avons participé à un certain nombre de tables rondes avec l'ANACEJ, en présence de représentants d'autres municipalités et même d'autres collectivités locales. Ensuite, en 2021, Nicolas LOUSTALOT a bénéficié de deux



sessions de formation auprès de l'ANACEJ, qui regroupe 580 collectivités locales et promeut les conseils et les instances d'enfance et de jeunesse, ainsi que la démocratie participative des jeunes. Nous sommes toujours en contact avec l'ANACEJ, mais il faut du temps à chacune et à chacun d'entre nous pour prendre nos marques dans une municipalité et jusqu'à présent, nous n'avons pas travaillé avec Thomas depuis 6 mois avec l'ANACEJ. Cependant, nous restons en relation et au cours du second semestre, nous bénéficierons certainement de leurs conseils et formations « Comment animer un CMJ », ce qui est très important pour éviter les erreurs à ne pas commettre et promouvoir ce qui est essentiel. De plus, ils nous apporteront leur point de vue sur différents sujets lors de visioconférences ou de déplacements, et nous en ferons également profiter les membres du CMJ.

M. LACRAMPE : Merci Sami. Entre autres, il y avait également un aspect intéressant dans le dispositif, à savoir un accompagnement des actions de notre Conseil à l'international depuis 2012. Si j'ai bien compris, il n'y a pas encore de concrétisation à ce niveau. Est-ce que cela viendra ?

M. BOURI : Tout à fait. Enfin, je veux dire que c'est évidemment un projet que nous pouvons réaliser. Nous avons déjà des relations transfrontalières avec le Conseil municipal des Jeunes de Jaca et celui de Sabiñánigo, avec des opérations qui se déroulent sans avoir besoin de passer par l'intermédiaire de l'ANACEJ. Mais nous pouvons également envisager d'autres relations transfrontalières avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Benelux, l'Italie, la Suisse, etc... Jusqu'à présent, nous avons privilégié les relations avec les Conseils municipaux de Sabiñánigo et de Jaca sans passer par l'ANACEJ.

Le Conseil municipal des Jeunes émane d'une véritable volonté politique locale d'instaurer une instance de dialogue avec les jeunes représenté·e·s dans leur diversité, de prendre en considération leurs avis sur le fonctionnement de leur cité (au sens large du terme) et de leur permettre ainsi de proposer des actions.

Le CMJ d'Oloron Sainte-Marie est un comité consultatif de la commune, présidé par le Maire ou un adjoint délégué (Adjoint aux écoles et aux jeunes, Adjointe à la démocratie participative), comme prévu par l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant faculté de propositions, de suggestions, de vœux, d'information et de communication sur différents aspects de la vie de la commune.

Les missions du CMJ portent essentiellement sur les thématiques suivantes : vie municipale, citoyenneté, environnement et cadre de vie, animations/loisirs, solidarité, bien-être...

Le Conseil municipal, dans sa délibération du 8 avril 2021 a approuvé la charte de fonctionnement du CMJ incluant son règlement intérieur (objectifs, rôle des jeunes élu·e·s, composition, durée du mandat, commissions, plénières, etc...). Ainsi, les représenté·e·s du CMJ ont souhaité venir présenter, à votre assemblée, leur rapport d'activités 2022/2023.

État des lieux :



- 12 jeunes inscrit·e·s en juin 2023 (8 filles, 4 garçons) : 3 collégiennes (Cordeliers/Saint-Joseph/Tristan-Derème) et 9 lycéen·ne·s (Supervielle/Saint-Joseph),
- 9 conseiller·ère·s pour la 1^{ère} année au CMJ,
- 1 commission par mois.

La vision des jeunes : " pour nous, le CMJ c'est" :

- Adapter la ville pour donner envie de rester sur Oloron,
- Organiser des événements sympas pour que les jeunes se sentent bien dans la ville,
- Découvrir ce qui existe à Oloron pour les jeunes et le faire savoir,
- Participer à des projets et donner son avis sur des sujets importants.

Quelques actions que nous souhaitons valoriser :

- Ce qui s'est passé : Tremplin jeunes talents lors des fêtes de fin d'année et pour la fête de la musique, sortie raquettes de nuit,
- Des animations sur l'été : Sortie en bus à Anglet/après-midi jeunesse au jardin public/après-midi de réflexion sur la friche.

Ce qui nous tient à cœur :

- L'apprentissage des langues locales dès le primaire ainsi que l'apprentissage de l'anglais.

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte du rapport annuel d'activités 2022/2023 du Conseil Municipal des jeunes d'Oloron Sainte-Marie.

M. BOURI : Monsieur le Maire peut-être avant de reprendre votre place ?

M. le Maire : Je voulais une nouvelle fois vous remercier. Ce n'est pas un groupe très paritaire, mais il y a moins de garçons que de jeunes femmes dans le Conseil municipal des Jeunes et puis c'est une période qui n'est pas toujours très facile pour que les jeunes puissent se libérer avec toutes les histoires de BAC, de Brevet, de parcoursup, de réservation pour l'année suivante, etc... Je sais que certaines vont partir, il n'y en a qu'une, je crois, dans la sphère locale l'an prochain donc j'espère qu'on aura la chance de te garder quand même, que tu auras toujours un regard sur le CMJ à Oloron Sainte-Marie et puis d'une certaine manière vous incarnez la relève aussi. Vous voyez devant vous il n'y a pas que des cheveux blanchis sous le harnais, mais il y en a quand même quelques-uns et donc j'espère que votre engagement va se traduire comme celui d'André qui a commencé à 16 ans alors je suis en train de faire le calcul dans ma tête, mais ça fait un paquet de décennies et qui depuis n'a jamais lâché la rampe. On en a un certain nombre ici à prendre du plaisir même si c'est dur de s'occuper d'action publique et je vous remercie encore une fois de prendre en quelque sorte le relais pour un petit tuilage qui vous verra arriver sans doute où on est, je parle pour moi, des



vieux dinosaures qui avons passé toute notre vie ici, je pense que votre génération n'est pas dans une logique linéaire de toute une carrière au même endroit, etc... Je ne sais pas il y a quelque chose qui me dit que vous irez voir ailleurs et puis que sans doute comme les petits saumons qui reviennent, alors eux ils reviennent au moment de la procréation, mais vous reviendrez aussi au pays et que où que vous soyez, mais engagez-vous et prenez des responsabilités. Merci en tout cas pour votre brillante et très détendue participation.

L'assemblée applaudit.

L'assemblée prend acte du présent rapport.

M. le Maire : Merci encore une fois. La place est toute chaude et on va essayer d'être à la hauteur de ce que vous avez démontré en termes de sérénité et puis se concentrer sur les vrais problèmes, même si André est venu vous chercher un peu sur l'environnement, parce qu'on est tous ici préoccupés par la planète et son état que l'on vous laissera ainsi qu'aux futures générations.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues et puis chers auditeurs également, c'est le dernier Conseil municipal avant l'été, il a été marqué par votre intervention, vous les jeunes du CMJ et cette intervention s'inscrit plus que jamais dans l'écoute citoyenne et la démocratie participative qui sont, je le crois, en train de devenir notre marqueur et en tous cas un soutien permanent aux décisions et aux orientations de la collectivité.

C'est un peu notre boussole. Elle n'efface pas la responsabilité qui revient aux élus quand il le faut et quand il faut choisir, mais en tous cas cette boussole participative, cette concertation citoyenne, elle nourrit la réflexion collective, l'intelligence collective, dans un contexte de transition et de changement de paradigmes inédits.

J'ai parlé du changement de paradigme entre votre génération et les générations d'avant par rapport à la relation avec le travail, avec une maison toute l'année, toute la vie, avec une voiture pour chacun, avec un appartement pour chacun, on sent bien que tout cela change.

Je m'adresse également aux Oloronais qui nous regardent et qui nous écoutent pour affirmer que nous sommes de plus en plus connectés avec elles et eux, et pour qu'ils disent s'ils ont vraiment le sentiment, je cite, que « tout reste à faire ».

Tous nos projets s'inscrivent désormais dans une évolution comportementale que je viens d'évoquer et qui est en lien avec les défis du numérique, de la transition énergétique et les dérèglements climatiques.

Les modes de consommation, la mobilité, le logement et les parcours de vie, on parle de parcours résidentiels, la diffusion et le traitement de l'information, la manière de se loger, je viens de le dire, le rapport au travail, la notion de carrière également.



Tout change, tout bouge, tout s'accélère, il sera compliqué de se projeter vers demain et vers après-demain en se fondant uniquement sur les réalités et les logiques d'hier et d'avant-hier.

Le Conseil municipal d'aujourd'hui est relativement classique dans son ordre du jour.

Il s'inscrit à l'orée d'une plage estivale à laquelle beaucoup aspirent dans l'effervescence ambiante, géopolitique, sociale, météorologique aussi, même si les turbulences qui ont frappé le territoire l'ont moins affecté en tous cas d'une manière moins dramatique que dans certaines autres régions.

Mais à chaque fois, le vent du boulet se fait un peu plus fort et nous interpelle. Je voudrais remercier la solidarité spontanée manifestée par nos services techniques à l'égard des personnes et des foyers d'Oloron Sainte-Marie qui ont eu leurs caves, ou leurs maisons partiellement inondées, mais également à l'égard des Communes de Lourdios et d'Agnos, notamment, qui ont été parmi les plus touchées du territoire.

Le week-end dernier nous a permis d'avoir un avant-goût de l'été et de goûter aux premières détente estivales avec un Jardin Public bercé par le Rhythm & Blues du Festival de Jazz qui se prolonge cette fin de semaine au Fronton. Croisons les doigts pour qu'il fasse beau.

Je voudrais remercier les jeunes aussi du Comité des Fêtes de Sainte-Croix pour l'ambiance qu'ils ont su créer lors du repas le samedi, je n'y étais pas, mais on me l'a dit, repas fraternel du quartier lors de la fête le soir et pour ce prolongement musical enchanté par la superbe voix de Gina le dimanche midi à l'heure de l'apéro.

Les écoles publiques et les écoles privées ont aussi organisé leurs fêtes ou leurs kermesses, comme pour écrire le prélude des Quartiers d'Été qui vont animer d'une manière très dynamique et attrayante tous les secteurs de la Ville.

Et alors, comme c'est le cas depuis trois ans, la Fête de la Musique a été copieusement arrosée, pour la troisième année consécutive. Mais elle s'est tenue vaille que vaille. La commission des Affaires Culturelles aura sans doute à s'interroger, je le fais moi-même à voix haute maintenant, pour savoir si nous sortons ou pas de la sacro-sainte date promulguée par Jack LANG lui-même, c'est-à-dire le 21 juin, jour de l'été, parce qu'alors le problème de la météo n'a rien à voir, il peut pleuvoir, mais le problème d'une journée banalisée dans la semaine pose des interrogations, y compris aux artistes qui doivent poser des journées. Donc je ne sais pas, réfléchissons à voix haute sur l'hypothèse de le faire sur un des dimanches qui encadrent cela. D'autres collectivités y réfléchissent.

En tous cas, merci d'avoir organisé les replis dans divers endroits de la Ville que les amateurs de musique, de chant et de danse ont bien appréciés.

Et merci à l'ensemble des services pour leur ingéniosité et leur grande capacité d'adaptation.

Voilà trois ans maintenant que notre Conseil municipal est en place dans un contexte général plutôt agité avec la Covid, les confinements successifs, puis une crise géopolitique mondiale et son cortège d'aléas.



Mais je trouve que cette période incertaine, imprévisible, n'a pas altéré outre mesure la sérénité de nos échanges et je formule le vœu que cela continue au bénéfice de la Commune, de ceux qui souhaitent s'y installer et puis aussi de ceux qui s'y invitent pour la visiter.

Nous sommes à mi-chemin de ce mandat. C'est rituellement l'occasion de faire un point d'étape comme l'a proposé la presse locale voici quelques jours.

C'est un exercice difficile dans lequel chacun peut rester sur sa faim : les uns parce qu'ils voudraient davantage encore faire briller les chromes et les autres pour démontrer qu'il reste beaucoup à faire, que rien ne va et que, je cite à nouveau, « tout reste à faire ».

Je veux dire ici que par-delà les grands chantiers en cours qui retiennent le regard de tous les observateurs – comment en serait-il autrement ? – ce bilan à la mi-mandat ne saurait faire l'impasse sur les chantiers ou des actions moins retentissantes mais cependant essentielles pour le quotidien des administrés.

Nos chantiers phares, je le rappelle, sont :

- La requalification en cours de la rue Louis Barthou et de la rue de Révol avec la déconstruction spectaculaire du bâtiment Rouso. Visiblement ce n'était pas une priorité pour quelques-uns mais ça nous a paru essentiel d'embellir cette rue après les travaux qui l'ont vu complètement éventrée pendant un an.

- La réhabilitation de la Salle Palas dont nous avons découvert en arrivant ici il y a trois ans la réalité du péril imminent et l'urgence de sa fermeture. Ce danger n'avait pas échappé à l'équipe précédente qui avait pris des mesures pour protéger et même envisager d'exfiltrer les gardiens de l'époque.

Ce chantier, comme vous le savez, comme beaucoup d'autres dans la région qui se sont parfois arrêtés ou ont dû être reportés, a dû faire face à des aléas et à certaines augmentations de coûts qui nous ont amené à de nouvelles consultations auprès d'architectes et d'entreprises. Nous y arriverons. Les analyses sont en cours elles sont pratiquement terminées et j'espère très bientôt à l'occasion d'un Conseil municipal ou d'une rencontre organisée, vous apporter de bonnes nouvelles à vous et aux associations qui en font la demande et que nous avons régulièrement informé de l'avancement du chantier.

- La Friche, que certains ne voient pas vraiment comme une priorité, mais dont nous avons hérité avec la responsabilité de racheter le bâtiment à l'EPFL, est d'y construire un projet. Nous avons donc pris le temps d'un long processus de consultation pour construire ce projet qui avance à un rythme initial pour une livraison, si tout se passe bien, je dirais au premier trimestre 2025. Si tout se passe bien car il faut toujours être prudent même si ce projet est marqué par une certaine frugalité qui nous laisse moins circonspect par rapport aux approvisionnements ou aux taux d'intérêts rencontrés pour la Salle Palas.

Il fallait changer toutes ces contraintes en opportunités. C'est pourquoi nous avons été l'une des premières villes en Nouvelle-Aquitaine à adhérer au dispositif Petites Villes de Demain, pour obtenir un partenariat précieux avec l'État, la Région et le Département.



Un partenariat précieux et les soutiens financiers qui vont avec, et que je salue régulièrement à l'occasion des très nombreuses visites qui nous honorent de Préfets, Présidents des collectivités départementales et régionales et même de certains ministres qui sont venus à Oloron Sainte-Marie pour l'occasion.

- Quatrième sujet phare, on en parle un peu moins, c'est le réseau public de chaleur bois porté par Oloron Sainte-Marie et Bidos, dans le cadre d'un syndicat mixte dont certains d'entre nous faisons partie et dont la construction est prévue dans les prochains mois et contribuera à accélérer ici sur notre territoire et de manière exemplaire, l'émergence des énergies renouvelables, la transformation du mix énergétique. Ils sont exigés à la fois par l'État, l'Europe et je dirais même par le bon sens. Faire évoluer ce mix énergétique entre les ressources fossiles qui deviennent rares, chères, polluantes et les ressources renouvelables dont la région est fertile.

Ce chantier fera l'objet d'une délégation de service public depuis sa conception à son exploitation, en passant par la phase de construction de la chaufferie et du réseau et nous en reparlerons très prochainement.

Ces quatre chantiers majeurs, bien évidemment, de l'ordre de 3 millions d'euros, plus ou moins, pour les trois premiers et une quinzaine de millions d'euros pour le réseau de chaleur, sont une manne pour les entreprises et pour l'emploi local. On ne saurait faire passer sous silence tous les travaux réalisés, coûteux également, ou en cours depuis trois ans. Quand je parle d'investissement, on est sur un rythme d'investissement assez peu courant de 4 millions, plus de 4 millions d'euros par an, de moyenne, avec cette année un pic à 6 millions 3 et l'an prochain à 7 millions 3, mais c'est parce que les travaux vont sortir de terre et qu'il faut un moment pour les faire sortir et préparer les dossiers.

Il n'y a pas eu que cela. Il y a eu la voirie avec l'État, ou avec le Conseil départemental, ou tout seul. Je pense à la rue Adoue avec le Conseil départemental, qui nous a aidé à refaire la route, et la collectivité s'occupe des bordures et des trottoirs, pareil pour la rue Camou, la rue Navarrot qui vient d'être mise en service, un chantier colossal, je pèse mes mots, de l'assainissement de la rue Palassou pour que les rejets ne se fassent plus dans le Gave comme ils se faisaient autrefois, en accompagnant les riverains.

Mais ces chantiers tout le monde en parlait et désormais, ils sont faits.

Mais aussi le Pont Sainte-Claire, l'avenue Sadi Carnot qui n'est pas tout à fait finie, il faut laisser transpirer un peu le goudron et les graviers pour les balayer, et l'avenue de la Gare, le Marcadet... Des endroits complexes convenons-en.

En termes d'équipement, je veux évoquer, à titre d'exemple, les deux City-stades et les aires de jeux dans le cadre de nos budgets participatifs : les City-stades, de Notre-Dame de Sainte-Marie extrêmement fréquentés, à celui de Notre-Dame est venu s'ajouter le projet de basket 3x3 financé par la JAO et puis les aires de jeux de Pondeilh et prochainement celles des Castors et de Légugnon. Les jardins partagés de Pommé attendent leurs cabanes qui vont arriver prochainement.

Je veux parler aussi des ascenseurs en termes de mobilité et d'accessibilité au Tribunal, pour accéder à la place de la Mairie et au marché. J'ai pu vérifier vendredi dernier que cet



ascenseur était très fréquenté et desservait des personnes qui peuvent être handicapées, mais aussi embarrassées par leurs caddies.

Je veux parler des toilettes publiques de Sainte-Marie, des trottoirs en face de La Poste qui ont révélé l'ingéniosité de nos équipes et leur capacité d'initiative puisqu'ils ont été faits en régie.

Je veux parler des plans de circulation du côté de Pondeilh, de Légugnon, de Saint-Pée, du chemin des Ourtigous pour desservir l'EHPAD Pommé et l'ensemble du quartier.

Je veux parler à l'issue d'un véritable marathon juridico-financier de la réouverture des passerelles sur les Gaves d'Aspe et d'Ossau.

C'était prévu, c'est l'exemple même de la continuité d'efforts de deux équipes. Cela a été fait il y a deux ans. Et j'en passe... enfin vous complétez.

L'heure du bilan n'a pas sonné, bien évidemment.

Nous avons donné tout son sens à l'écoute citoyenne, je le répète, dans les neuf comités de quartier, trois sont venus se rajouter, très fréquentés et animés, à La Friche, à Révol, à la rue Louis Barthou, à Notre-Dame, au Faget, comme avant-hier ou il y a deux ou trois jours notamment, à propos de la fragilité de son école qui met le Faget en émoi et plus d'ailleurs...

Donc la démocratie participative prend du temps et je remercie tous ceux et celles qui s'y consacrent. Parfois c'est un peu compliqué, mais ça ne ralentit pas les chantiers, ça les éclaire. Nous en avons eu encore avec Jean CONTOU-CARRÈRE, Marie-Lyse et Raymond VILLALBA un exemple flagrant à la rue Navarrot où l'écoute de la population a permis de résoudre des problèmes qu'elle croyait insolubles.

Alors je comprends la frustration de certains et j'en fais partie, de ne pas aller plus vite encore, mais quand même !

Je peux aussi comprendre l'irritation des autres qui ont beaucoup parlé, mais n'ont pas beaucoup agi, mais quand même !

Je comprends que certains préfèrent changer de terrain en agitant le spectre de la dette, de la fiscalité ou des fermetures des écoles... Mais quand même !

Pour ce qui concerne l'endettement de la Ville, les chiffres annoncés et répétés par Patrick MAILLET sur la maîtrise de la dette à toutes les séquences budgétaires n'ont pas été démentis, la dette est stabilisée et maîtrisée. Les ratios de désendettement qui sont un peu le baromètre financier et budgétaire de la Ville s'élèvent à 5,4 années. On a connu beaucoup plus important ces dernières années. Ils sont tout à fait honorables et je dirais sécurisants, notamment à l'égard de nos partenaires et banques.

S'agissant des écoles et de la fermeture de deux d'entre elles, mais faut-il rappeler la genèse de cette fermeture ? Bien évidemment, c'est arrivé la première année de notre mandat.



Faut-il rappeler les raisons d'une chute drastique des effectifs lors du dernier mandat, entre 2014 et 2015. L'ensemble des écoles d'Oloron Sainte-Marie avait perdu 130 élèves, l'équivalent de quatre classes, suite à un coup de colère de mon prédécesseur qui s'était fâché en indiquant que les enfants des écoles voisines n'étaient plus les bienvenus.

C'est là que tout s'est joué et après par effet de cascades, ça nous est tombé dessus.

Le rapport de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en atteste et indique, je cite le Maire de l'époque, « que les réflexions sont en cours sur le nombre de groupes scolaires qu'il faut réduire compte tenu de la réduction du nombre d'élèves ». La mise avait été sauvée la dernière année, contre l'avis de quelques-uns d'entre vous d'ailleurs qui étaient très impliqués là-dedans, mais le couperet est tombé l'année suivante.

S'agissant des impôts et de leur hausse, vous vous souvenez du même rapport de la Chambre Régionale des Comptes à la fin du précédent mandat qui citait « que la forte augmentation des bases de la taxe d'habitation en 2014 et 2015 a été expliquée par la suppression des abattements généraux et spéciaux ». Cela avait conduit à une hausse sans précédent qui avait poussé le Directeur Départemental des Finances Publiques, y compris dans la presse, à dire au sujet d'Oloron Sainte-Marie à cette époque « c'est la première fois que la DDFIP, Direction Départementale des Finances Publiques, donne des consignes à ses services pour un traitement au cas par cas des demandes de délais des paiements à Oloron Sainte-Marie ».

C'est exceptionnel et inédit.

Quant à l'évocation de l'augmentation de la taxe foncière, je voudrais souligner et je peux en donner la preuve, que l'écart entre les taux de la taxe foncière à Oloron Sainte-Marie et celui des communes de la même strate, c'est-à-dire qui ont à peu près les mêmes spécificités que nous, est de 10 points après l'augmentation en 2021, mais qu'il était aussi de 10 points avant l'augmentation à Oloron Sainte-Marie en 2020. Ça veut dire qu'à un moment donné les collectivités ont été réduites, toutes, de droite, de gauche et du centre et quelques autres s'il y en a, à utiliser ce levier pour mener à bien leurs projets. Autrement, il fallait supprimer les projets.

Certes, dans un bilan global à la mi-mandat tout ne pouvait pas rentrer dans un seul article d'un journal local. Il eut fallut pour cela une édition spéciale pour que chacun y retrouve son compte et encore...

Vous avez donc choisi pour pallier ce manque de place d'investir les réseaux sociaux, donc publics, pour compléter l'information, vos informations Messieurs, vos certitudes incantatoires alors que d'autres, dans les rangs de l'opposition et ici même, ont choisi des mots plus apaisés, plus constructifs et plus en lien avec la réalité.

Pardonnez-moi du peu, j'ai été qualifié « avec ma garde rapprochée », je me suis pris pour KADHAFI à un moment donné, « d'arrogant, de suffisant, de communicant à outrance (parole d'expert, Clément), d'auto-satisfaction, d'idéologue », je n'ai pas ressenti ça comme un compliment et même d' « hypocrite ».



Voyez-vous, Messieurs, je n'adhère pas du tout à ce dicton que j'ai entendu sur la rade de Toulon quand je jouais au rugby et qui disait qu'à la pêche à la ligne ou à la pêche au gros, comme en politique, « exagérer n'est pas mentir ».

Je pourrais emprunter par contre les propos bien connus de COURTELINE que j'adapte aux circonstances pour ne pas être trop dur en vous laissant le soin d'aller voir leur vraie tonalité.

COURTELINE écrivait que : « passer pour suffisant aux yeux d'un prétentieux est une volupté de fin gourmet ». Ce n'est pas tout à fait ça qu'il disait, il faudrait remplacer les mots de « prétentieux » et « suffisant », mais je n'ose pas le faire, mais certains le feront.

Je n'ai ni garde rapprochée, ni garde prétorienne et ce n'est pas par modestie que je le dis, mais je n'en ai pas besoin parce que je suis heureux de travailler ici au sein d'une véritable équipe avec elles et eux, de débattre, on n'est pas toujours d'accord, de prendre des risques parfois, toujours calculés, identifiés et évalués.

Je suis heureux aussi de travailler dans le même esprit à la Communauté de Communes du Haut-Béarn dans un exécutif pluriel également dans sa composition rurale, urbaine, politique, chacun avec ses convictions, assez peu avec des certitudes et surtout mobilisés par les enjeux du territoire plus que par de vaines et stériles querelles ou colères.

Mon expérience dans l'action publique, que vous faites remonter à 30 ans même si j'ai commencé bien plus tard que certains d'entre vous et que j'ai eu une autre vie avant qui m'est chère, m'a appris qu'en toutes choses il était préférable de rechercher, en nous d'abord, les maux que nous ressentons, plutôt que d'en charger systématiquement les autres.

C'est le challenge d'intelligence collective et collaborative que je vous invite à relever ensemble, je ne désespère pas, pour le bien commun et qui ne se traduira jamais à l'aulne de quelques dizaines de likes ou de pouces dressés sur une page Facebook.

Plus tard, viendra le temps de la reconquête et des croisades.

Je vous remercie, je vous demande pardon pour cet épilogue un peu long, mais j'avais des choses sur le cœur et je tenais à vous les dire publiquement.

Alors est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Oui Clément ?

M. SERVAT : Merci Monsieur le Maire. Je suis ravi que vous ayez pu prendre le temps de regarder les réseaux sociaux car vous n'aviez pas le temps de les consulter jusqu'à présent.

M. le Maire : On me tient au courant !

M. SERVAT : C'est gentil, vous pourrez les remercier. Je souhaiterais mais je ne vais pas reprendre tout ce qu'on a pu mettre sur ma page Facebook et sur les réseaux sociaux puisque vous avez répondu. J'avais aussi des propositions à vous faire, mais je pense que nous



n'allons pas monopoliser l'ensemble de ce Conseil municipal pour se justifier comme vous le faites aujourd'hui ou pour justifier en tout cas mon post.

Ce que nous avons souhaité et ce que j'ai souhaité dire lors de ce mi-mandat, c'est ce que nous ressentons dans la rue, ce que nous font remonter les Oloronais. Voilà donc notre message et je suis ravi que vous ayez pu le voir.

Je voulais prendre la parole ce soir parce que je souhaiterais revenir quelques instants sur les agressions verbales dont j'ai été victime lors du dernier Conseil municipal. Alors donc que je venais tout simplement de poser une question sur une baisse du budget du CCAS et des subventions aux associations, un des élus de votre majorité a violemment mis en cause ma vie privée et mon appartenance à la majorité départementale de Jean-Jacques LASSERRE.

Tout d'abord, je souhaiterais vous faire savoir, Monsieur le Maire, que ces propos que vous avez laissé dire et faire comme on peut le constater lors de l'enregistrement en vidéo et audio, n'ont pas manqué de choquer si j'en juge par les très nombreux témoignages de soutien qui m'ont été adressés notamment par le Président Jean-Jacques LASSERRE et l'ensemble de la majorité départementale.

En effet comment peut-on laisser un élu perdre son sang-froid au point de tirer à boulets rouges, en m'agresser verbalement, sur une institution, le Conseil départemental, qui par ses aides et ses subventions et le premier partenaire financier de notre Ville. A mes yeux tout simplement c'est irrespectueux et surtout irresponsable.

Quant aux attaques personnelles et à l'origine de ma famille, Monsieur le Maire, je peux vous dire que je suis très fier de mes origines populaires. L'histoire de ma famille a su m'apporter des valeurs concernant la solidarité, l'entraide, le partage, etc...

Ma famille a su me transmettre la valeur du travail, dès mon plus jeune âge, puisque j'ai effectivement fait le choix de l'apprentissage à 15 ans, si bien qu'aujourd'hui je suis en mesure de créer de l'emploi et de faire vivre plusieurs familles.

Alors, Monsieur le Maire, je sais que tous ces propos ont choqué beaucoup de monde comme ils m'ont profondément blessé et offensé personnellement. Je ne m'attendais donc certainement pas à des excuses car si quelque chose devait arriver, cela aurait été fait il y a quelques semaines maintenant.

Et enfin un souhait, Monsieur le Maire, pourriez-vous s'il vous plaît faire respecter le règlement intérieur de ce Conseil municipal et demander à la personne qui était dans le public ce soir-là, bien que sans doute difficile de s'adresser de la sorte à un ami, un soutien politique de toute une vie, fermement de ne pas intervenir lorsque les élus de l'opposition prennent la parole ?

Trouvez-vous normal qu'au moment où j'ai posé une question, une voix certes basse, mais suffisamment haineuse pour être entendue, me traite de « connard » ?

Nous pouvons avoir des désaccords, vous l'avez dit et je suis d'accord avec vous. Nous en avons et nous en aurons, ils font partie de la vie politique, mais il n'y a pas de place dans cette



enceinte pour les insultes personnelles ou atteintes à la vie privée comme ce fut d'ailleurs déjà le cas lors du Conseil municipal du 8 avril 2021, il y a des dates que l'on n'oublie pas. Quand j'évoquais la question des écoles, vous vous étiez permis de faire une allusion plus que douteuse par rapport à la scolarisation de mes enfants. Même insinuation tout aussi intolérable de certains membres de votre majorité lors du Conseil municipal du 11 février 2022.

Je vous demande de cesser de jouer à ce petit jeu d'attaques personnelles et je considère qu'il est de votre responsabilité en tant que Maire de faire en sorte que chacun se respecte ici autour de cette table, respect des élus entre eux et bien évidemment envers leurs familles.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Clément. Je ne suis ni choqué, ni blessé, un peu surpris que l'on puisse s'adresser comme ça publiquement et traiter les gens d'hypocrites ou de menteurs, mais je ne suis pas blessé, je ne suis pas vexé. Surtout, Clément, écoute-moi bien, quand on est un combattant, on ne change pas de terrain comme tu viens de le faire maintenant pour lire une déclaration préparée avant mes propos que j'ai pu tenir et qui, je l'admets, dans sa seconde partie, pas dans la première, était mieux construite que tes posts.

Moi sur les relations publiques/privées pendant une vingtaine d'années de ma vie dans le travail que j'exerçais dans un registre certes plus sportif que scolaire, je me suis attaché à faire cohabiter les établissements publics comme les établissements privés parce que les jeunes d'une commune, d'un secteur et d'un département, je m'occupais du département à l'époque, pas du Conseil départemental, mais dans mon métier je trouvais qu'il était important qu'ils se rencontrent.

Alors je ne sais pas quel sentiment j'ai pu laisser échapper, mais après tout, je ne juge jamais personnellement. J'ai effectivement pu dire qu'on pouvait donner des exemples quand on se portait à ce point défenseur de l'école publique.

Quant à la réaction de Raymond VILLALBA, tout le monde l'a prise ici comme un cri du cœur, chargé d'émotion qui n'était pas insultante par rapport à tes origines, il aurait bien du mal à l'être, je crois du côté espagnol de ta famille aussi.

Enfin en tous cas ce n'est pas quelqu'un que je connais en tant que tel, mais il a plutôt réagi sur le plan politique à un certain nombre de choses qu'il avait entendues. Mais il faut avoir le cuir un peu tanné et tu as démontré par le passé que tu en avais dans le domaine du sport.

Par rapport au public, je demande aux jeunes Conseillères municipales qui sont derrière de ne pas intervenir. N'ayez pas peur !

M. SERVAT : Les pauvres ne les mettez pas dans l'embarras !

M. le Maire : Je le rappellerai, Clément, la prochaine fois. Je n'avais pas entendu d'ici puisque c'était prononcé dans la barbe, mais je le rappellerai, comme j'ai eu déjà l'occasion de le faire auparavant, que le public devait rester à sa place et ne pas intervenir. Philippe ?



M. GARROTÉ : Donc je n'avais pas du tout prévu d'intervenir et puis je rebondis sur ce que tu viens de dire, Clément. Je comprends tout à fait qu'on puisse être blessé par des mots, mais je voulais rebondir sur les tiens.

Personnellement, j'ai une liberté de ton puisque je n'appartiens pas à un parti et je n'ai aucune ambition politique. J'ai vécu non élu et je vivrai non élu très bien sûrement après, mais d'un autre côté, j'ai très mal vécu tes déclarations. Je te le dis clairement parce que franchement je pense que les services de la Communauté de Communes, le service économique, les services de la Mairie, nous passons notre vie actuellement dans la rue Louis Barthou, on nous le reproche d'ailleurs dans d'autres secteurs. Nous y passons toute la journée à prendre la température auprès des gens et on organise une réunion la semaine prochaine, une autre début septembre.

Depuis que j'ai été élu, nous avons organisé peut-être 7 ou 8 réunions avec tous les commerçants, les habitants, on fait des co-pilotages. Enfin bref, on ne nous reproche jamais de ne pas être au courant de ce qui se passe dans la rue. Pour te dire, je réagis parce qu'en fait on parle de réseaux sociaux, de communication. Cet après-midi j'ai reçu un message de quelqu'un qui est commerçant à la rue Louis Barthou, qui est loin d'être de notre majorité pour le dire gentiment, que je ne nommerai pas parce que je le respecte et que nous avons travaillé ensemble, qui m'a envoyé une photo de la rue Louis Barthou avec les nouveaux pavés et qui me dit : « c'est superbe enfin on va avoir une rue digne de ce nom ! ». Mais pour le coup je me suis dit en voyant ta réaction, toi qui parcours la campagne, est-ce que tu passes à la rue Louis Barthou ? Parce que autant tu me dirais les commerçants sont inquiets parce qu'il y a une baisse du chiffre peut-être que oui, nous en reparlerons. Nous avons prévu une commission d'indemnisation donc cela se fait, mais autant que tu dises que ce n'était pas nécessaire, mais fais un tour de la rue, demande-leur s'il n'était pas nécessaire de refaire cette rue. Alors je n'ai aucune certitude, je ne suis surtout pas convaincu qu'on va refaire la rue Louis Barthou des années 30, ou des années 70, peu importe, mais en tout cas on va essayer de redonner un sens à cette rue, on va essayer de redémarrer le commerce autant que faire se peut, sans oublier les autres zones commerciales car cela est également important.

Mais en tout cas j'ai été blessé et je pense que les gens qui travaillent à longueur de journée dans cette rue, les gens qui sont ici savent qu'il y a des personnes qui arpentent tous les jours la rue Louis Barthou pour prendre le pouls, pour demander si ça va, on organise des réunions, on essaie de faire au mieux et la rue pour le coup que tu dises qu'on fait force de communication, mais à un moment donné quand les pavés sont dans la rue tu vas arrêter de parler de communication quand même tu vas parler de projet réalisé. Je veux dire là je parle hors politique la rue j'ai une photo je peux te la montrer. Tu y as été aujourd'hui ? Les pavés sont posés sur une partie de la rue donc ce n'est pas Monsieur le Maire qui délire en disant on va faire ça, on ne le fera jamais.

Voilà je ne vais pas te ressortir, parce que je ne suis pas un politicard ou un politicien, le plan Marshall dont a parlé ta municipalité où le résultat de 6 ans de travail dans la rue Louis Barthou c'était deux dos d'âne. Alors tu vas me dire que tu n'étais pas d'accord tout ce que tu veux, mais le résultat est là. Je te dis que quand nous partirons cette rue Louis Barthou elle sera terminée et beaucoup plus jolie. Je ne dis pas qu'elle revivra ses plus belles années, mais en tout cas on aura investi 3 millions dans la rue, ce qui n'a jamais été fait depuis... jamais.



Ce n'est pas agressif, tout ce que je dis. C'est juste que je te dis que tu es blessé, je le conçois tout à fait, mais tu dois aussi faire attention aux mots que tu emploies car tu pourrais aussi blesser. Je suis, comme l'a dit Monsieur le Maire, avec des cheveux gris donc ça va je vais encore continuer à boire un coup avec toi, ce n'est pas un problème, mais les services qui passent leur journée, eux, ils peuvent mal le prendre. Voilà c'était juste sans agressivité.

M. le Maire : Carine NAVARRO ?

Mme NAVARRO : Je veux rebondir quand même, on parle des grands projets, j'interviendrai sur Palas, mais un peu plus tard lors du Conseil municipal.

Mais ces grands projets, il me semble sous le précédent mandat et une partie des conseillers aujourd'hui présents ici étaient là, que quand il y avait un grand dossier comme ça on le présentait officiellement en commission plénière à l'ensemble du Conseil municipal. Aujourd'hui, je suis dans l'incapacité de dire exactement tous les détails qui sont en train d'être réalisés à la rue Louis Barthou. Certains projets vous les menez, mais nous ne les connaissons pas et même les gens qui sont au quotidien à la rue Louis Barthou, non plus.

Donc dans ce souci de transparence, comprenez que nous aussi, nous estimons que nous ne sommes pas au courant de tout le projet. On est venu à des réunions publiques, on va les appeler comme ça, mais aujourd'hui le projet de la rue Louis Barthou je n'ai pas souvenir qu'il nous ait été présenté en plénière à l'ensemble du Conseil municipal. Je ne connais personnellement pas les plans.

M. GARROTÉ : Je ne me souviens pas de toutes les dates, mais la dernière que j'ai en tête, c'est un flyer que nous avons distribué dans toute la rue Louis Barthou, aux particuliers et professionnels, enfin commerçants, invitant tout le monde à la Salle Bedat pour une présentation des plans de la rue Louis Barthou. Effectivement ce n'était pas la foule des grands soirs. Les commerçants qui n'ont pas pu venir se sont tous excusés et nous leur avons même fourni le plan de la rue pour qu'ils sachent tout. Donc quelqu'un qui dit qu'il n'est pas au courant, c'est vraiment parce qu'il ne veut pas l'être. Après la plénière c'est autre chose, je ne parle pas du côté élu, je te parle du côté terrain, les gens sur la rue. Ceux qui ne savent pas ne veulent pas savoir. Je suis en contact permanent et les services aussi avec ces gens et dès que quelqu'un pose une question il y a une réponse directe. Je pars du principe que nous n'avons rien à cacher. Nous allons faire quelque chose, j'espère de splendide, donc il n'y a pas de raison de le cacher.

Maintenant pour devenir un peu plus élu et « méchantouné » par exemple pour La Friche, il me semble que l'opposition a deux élus qui sont censés venir. On est à la quatrième ou cinquième réunion, pour l'instant personne n'est venu. Donc si ces gens ne sont pas au courant, mais qu'ils se demandent pourquoi parce qu'eux ils sont invités par contre. Personne n'est venu. Personne, zéro.

M. LABARTHE : Pour La Friche, je ne sais pas qui est visé, mais je tiens à faire savoir que je suis contre ce projet et j'ai dit pourquoi. J'en ai également parlé en commission et en Conseil municipal lors du vote du Budget, expliquant pourquoi je m'oppose à ce projet. J'ai déclaré



ouvertement que je ne participerai pas aux réunions. Je me suis exprimé là-dessus. J'ai argumenté la dangerosité de ce projet. Vous le savez et c'est pourquoi je suis systématiquement opposé à ce projet. Au départ je n'étais pas opposé à ce projet, il y avait plusieurs bureaux d'études, j'ai fait mon choix et j'ai dit pourquoi je m'opposais à ce projet, mais en revanche, je suis opposé au projet actuel, qui est dangereux pour moi.

M. LACRAMPE : Ce que je voudrais dire par rapport à l'intervention de Philippe GARROTÉ ce n'est certainement pas toi qui va venir nous donner, s'il te plaît, des leçons de participation à des commissions ou à des réunions. Personnellement je ne sais pas à qui tu t'adresses, mais en tout cas je peux répondre, collectivement et pour moi, que ce soit pour la rue Révol, la rue Louis Barthou, La Friche, pour tous ces grands projets chaque fois qu'il y a eu des réunions et qu'on a été invité à y participer, j'ai assisté à de nombreuses réunions.

Alors, je ne suis effectivement personnellement pas venu à la dernière réunion de La Friche. Mettons des noms sur les accusations qui sont portées, puisque tu parles de deux élus de l'opposition. Je réponds pour ce qui me concerne et pour La Friche, car j'avais le sentiment, je l'exprime car, Monsieur le Maire, a dit tout à l'heure que quand on avait quelque chose sur le cœur, il fallait l'exprimer. Je crois que personne ne s'en prive. Il y a un magazine qui va sortir la semaine prochaine, on nous a laissé la possibilité d'avoir un jour supplémentaire justement pour pouvoir réagir par rapport à ce qui se serait dit au Conseil municipal de ce soir, qu'on n'avancé pas. C'est un point de vue personnel. J'en veux pour preuve que j'ai lu, je ne sais pas où, peut-être sur le site de la Ville, qu'il y aurait une réunion le 12 juillet où le projet architectural serait présenté, si j'ai bien compris, et que la réflexion continuait encore pour savoir ce qu'on mettrait à l'intérieur. J'ai peut-être mal lu, mais en tout cas c'est comme ça que je l'ai interprété. Attendons donc de voir.

Je reviens sur les premières déclarations que nous avons faites ici avec Clément en 2021, lors du débat sur les orientations budgétaires, puis lors du vote du Budget. Nous avons dit que nous ne souhaitons pas nous engager dans une opposition systématique, comme cela avait été le cas pendant les six années du mandat précédent. Et quand j'entends les propos que nous échangeons au cours de nos réunions et que je les rapporte à ceux de l'opposition de la mandature précédente, on est vraiment des petits-enfants. Je peux vous dire qu'il y avait des débats très violents et ceux qui sont ici autour de la table pourraient le confirmer. Donc, nous avons dit qu'il n'était pas question de s'inscrire dans une démarche d'opposition systématique, mais nous partageons le même enthousiasme que le vôtre. Je n'ai pas en tête la date exacte, mais je crois que c'était lors des orientations budgétaires ou du vote du Budget en mars/avril 2021. Nous devons mener à bien ces projets à condition qu'il n'y ait pas d'augmentation de la dette, de la pression fiscale, et nous jugerons au moment venu, à mi-mandat, nous y sommes, ou vers la fin de ce mandat.

Moi, en tout cas, je m'inscris toujours dans cette démarche. On s'inscrit dans cette démarche et on le verra. Et je pense qu'on en a donné un exemple assez concret de cette envie de ne pas vouloir faire des procès d'intention à la Municipalité. C'est que, à ma connaissance, et vous me le confirmerez, mais je n'ai aucun doute là-dessus, on n'a pas voté contre les budgets parce que c'était vouloir faire des procès d'intention. Par contre, à partir de maintenant, en fonction de l'évolution des choses, des emprunts, de la dette, on y réfléchira et on regardera à deux fois. On ne s'inscrira pas dans une démarche politique ni politicienne, mais ce sera avec des chiffres. On pourra en reparler, ce n'est pas le moment maintenant, même si je sais qu'il y



a la chaîne Youtube qui permet de se laisser aller. Donc, on raisonnera avec des chiffres concernant la pression fiscale, les diminutions des dotations, tout cela sera concret. Je pense que chacun donnera ses arguments et puis tout un chacun jugera, c'est tout.

M. GARROTÉ : Je tiens simplement à préciser, pour éviter toute confusion, que comme je l'ai dit à Clément tout à l'heure, il n'y a aucune agressivité. Je ne fais une affirmation que lorsque je suis sûr de moi. En fait, je parlais du cadre légal de la Commission pour La Friche, où l'opposition avait deux sièges que vous avez délégués, Messieurs, à des personnes qui ne sont pas venues. C'est simplement cela que je voulais signaler, mais c'est dans le contexte où certaines personnes prétendent ne pas être au courant, alors qu'elles ne viennent pas aux réunions où l'on informe les gens. Ce n'est pas une attaque personnelle.

M. le Maire : Merci en tout cas pour la sérénité. Tu as dit que vous vous étiez vu accorder un jour supplémentaire pour la rubrique des groupes d'opposition. Il faut également ajouter que par rapport à ce qui était fait auparavant et au début de notre mandat, nous avons accordé un jour supplémentaire, ainsi que le double d'espace pour que tous les groupes qui composent l'assemblée, même s'ils se réduisent parfois à une personne, puissent s'exprimer plus abondamment.

Tu as dit que la chaîne Youtube permet de se lâcher sur le plan politique, mais elle oblige aussi à se maîtriser sur le plan de l'impulsion. Voilà, on nous regarde et on nous enregistre. Et puis, enfin, tu as l'air de comparer les époques. Si on compare les époques, allons jusqu'au bout. Vous nous avez donné, pas vous en particulier, mais vous nous avez offert de la matière qui sortait du registre de la politique et de l'action publique pour aller sur celui de la morale. D'ailleurs, un certain nombre d'entre vous se sont associés à nos propos. Donc, la comparaison n'est peut-être pas raison. Carine, je me rappelle d'une réunion plénière concernant les grands projets sur la tribune qui avait été incendiée. Vous aviez été obligés de la refaire, tout comme nous avons été obligés de nous attaquer à ces trois chantiers. Je ne me souviens pas d'autres réunions plénières, mais peut-être qu'il n'y avait pas eu d'autres grands projets non plus.

M. MAILLET : Simplement pour répondre à Carine NAVARRO, sur les grands projets ou les grands travaux réalisés par votre Municipalité, il y en a eu au moins trois, selon mes souvenirs. Tout d'abord, il y a eu le lotissement de Soeix, puis le lotissement de Légugnon et enfin les investissements réalisés concernant le local Maïté RICHIER. Je ne me souviens pas d'avoir été invité, mes collègues ou moi, à une réunion plénière pour la présentation de ces projets qui étaient pourtant inscrits dans votre feuille de route, le pacte financier de l'époque. Donc, je considère que s'ils figuraient dans le pacte financier, ils étaient des projets importants pour votre mandature.

En ce qui concerne le troisième projet que j'ai annoncé, comme un certain nombre d'entre nous dans cette salle, nous en avons eu l'exclusivité par le biais de la presse qui nous a informés 24 heures avant de pouvoir voter sur ces investissements, que la Ville engagerait 600 000 € pour faire ce bâtiment.

Je dis toujours et j'aime toujours à dire : « c'est à la fin du bal qu'on paye les musiciens ». Sur les trois projets retenus de votre Municipalité, un, bien entendu, a vu le jour et heureusement



qu'il a vu le jour. En ce qui concerne les deux autres, nous savons tous ici et je n'y reviendrai pas sur l'avenir qui a été scellé, mais en revanche, les Oloronais les ont finalement payés. C'était tout ce que je voulais dire.

En ce qui concerne la dette, Daniel, je voudrais simplement assumer ce qui nous revient. C'est-à-dire qu'on parle de dette ici, on en parle dans la presse, sur les réseaux sociaux, le montant total de cette dette s'élève à 10 295 000 € au 31 décembre 2022. Mais les bavards du moment ont simplement oublié de refaire l'analyse de cette dette. En tant qu'argentier de la maison, j'assume 5 millions d'euros, c'est-à-dire ce sont les montants des emprunts que notre Maire, ici présent, a signés durant cette mandature et les mandatures précédentes. Les cinq autres millions, nous ne les assumerons pas, ni Bernard, ni les Conseillers municipaux de cette Municipalité. Ce n'est pas notre signature donc nous les assumons pas, c'est la continuité républicaine, mais qui aujourd'hui est totalement absente de votre discours. La différence dans cette dette est que sur les emprunts qui ont été signés par Bernard UTHURRY, 48 % de ces emprunts seront remboursés dans 4 ans. 62 % des vôtres continueront à être remboursés encore d'ici 15 ans. C'était simplement la précision que je voulais apporter.

M. le Maire : Merci, Patrick. Donc, ce que tu as dit nous engage, mais nous oblige à tenir les comptes, comme Daniel, l'a évoqué. Sami BOURI ?

M. BOURI : Merci, Monsieur le Maire. Je suis totalement d'accord avec les propos liminaires et les échanges qui ont suivi avec les membres de ce Conseil municipal, en particulier la réalité selon laquelle nous travaillons en équipe et que personne n'est au garde à vous, rapprochée futile pour s'exprimer et travailler en collaboration intelligente pour le bien-être et les services communaux dont nous avons la responsabilité.

Bien que nous ayons les mêmes objectifs, il arrive parfois, comme nous l'avons déjà exprimé ici à plusieurs reprises, que nous ayons des divergences d'opinions sur les moyens d'y parvenir. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les transports publics, qui ne relèvent pas de la compétence de la commune à première vue, car il s'agit des transports publics ferroviaires régionaux, qui relèvent de la compétence du Conseil régional, mais qui ont inévitablement un impact sur la vie des Oloronaises et des Oloronais, ne serait-ce que par leurs besoins de se déplacer en train, d'autant plus nous avons une gare SNCF.

Je voudrais donc expliquer brièvement la position de notre groupe communiste au Conseil régional, que nous défendons ici, bien sûr, en ce qui concerne l'ouverture à la concurrence. Partout en France, et en particulier à Oloron Sainte-Marie, les services publics de l'État sont malmenés, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, etc... La dérégulation et la dégradation qui en résultent sont effectuées au nom d'une ligne politique qui considère que la régulation marchande des activités socio-économiques, dans sa version néolibérale, est importante et la plus à même de favoriser la production de biens et de services, y compris publics. L'objectif est de minimiser toujours plus les coûts de production de ces services, souvent au détriment de leur qualité, afin d'exercer une pression sur les dépenses publiques, ce qui est considéré comme une bonne gestion par les acteurs de la finance internationale qui prêtent aux Etats. Et si les citoyennes et les citoyens, de plus en plus considérés comme des



clients, veulent plus que le minimum servi, alors ils doivent payer un prix plus élevé, ce qui renforce et accentue les inégalités socio-économiques.

Nous sommes bien loin de la tradition des services publics à la française qui sont le fruit d'une histoire politico-juridique de plus d'un siècle, et qui ont fait des principes de continuité, d'égalité et de progrès sociotechnique les piliers de leur développement, notamment après la Seconde Guerre mondiale. Les services publics relevant de la compétence de l'Union européenne sont soumis à l'application de ces principes depuis les années 90, avec la mise d'une concurrence dite « libre et non faussée » entre producteurs qui ont les capacités de fournir leurs services dans les 27 pays de l'Union européenne. C'est ainsi que les marchés de la fourniture de communication, d'électricité et désormais du gaz, ont été déréglementés et libéralisés. Pour ces deux derniers services, nous avons récemment constaté au niveau municipal une hausse injustifiée des tarifs au kilowattheure, du point de vue des coûts moyens de production.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, il est demandé aux autorités organisatrices des transports, notamment les Conseils régionaux pour les transports express régionaux, de mettre fin au monopole du service public de la SNCF et de l'ouvrir à la concurrence d'autres opérateurs.

Pour les trains express régionaux qui concernent notre Commune et qui disposent d'une gare ferroviaire SNCF entre Pau et Bedous, l'assemblée du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine vient de voter en faveur de cette ouverture en lançant un premier appel d'offres pour le lot de Poitou-Charentes en 2027. En parallèle, une convention de durée plus courte a été signée avec la SNCF pour les autres lots, et il est probable que deux autres lots soient ouverts avant la fin du mandat régional actuel en mars 2028, et que le lot de Sud-Aquitaine soit ouvert au plus tard en 2030, mais vous me corrigerez si je me trompe.

Même si nous comprenons la logique exposée derrière cette décision, une majorité de Conseillères et de Conseils régionaux, sous l'autorité de l'exécutif, a souligné qu'elle n'était pas demandeurs de cette ouverture, mais a précisé que c'était la meilleure façon de se préparer progressivement à l'ouverture complète, jugée inéluctable en raison d'une directive de l'Union européenne datant de 2016, connue sous le nom de « quatrième paquet ferroviaire ». Nous pensons cependant que c'est une mauvaise décision, à laquelle le groupe communiste écologiste et citoyen s'est opposé. Pourquoi ?

D'abord, parce qu'il avait possibilité légale, selon nous, de gagner du temps pour reconquérir le pouvoir politique national et européen en repoussant à 2030 la date d'obligation de mise en application totale de la concurrence sur tous les lots, mettant ainsi fin à la convention exclusive avec la SNCF. C'est ce que les régions de Bretagne et Occitanie ont décidé respectivement jusqu'en 2028 et 2025. Plus fondamentalement, si l'ouverture à la concurrence peut, dans certains cas, limiter ou annihiler une situation de rente, ce n'est absolument pas le cas pour le transport ferroviaire, en particulier pour notre Société Nationale des Chemins de Fer. En effet, ce n'est que récemment que la SNCF a retrouvé une certaine rentabilité, l'Etat ayant dû reprendre une part substantielle de sa dette, soit 35 milliards d'euros de dettes de SNCF Réseau. De plus, pour les usagers et les usagères du train, dont il est impératif d'augmenter le nombre pour acter la bifurcation écologique de nos transports, cette mise en concurrence de la SNCF par d'autres opérateurs ne se traduira pas nécessairement par une augmentation de



l'offre de trajets, des inter-modalités écologiquement durables ou une baisse substantielle des tarifs. On peut sérieusement en douter, que ce soit en examinant les arguments théoriques ou les exemples étrangers, comme en Grande-Bretagne qui cherche à recentraliser son secteur ferroviaire voire à le renationaliser.

Surtout, nous nous trouvons dans une situation incohérente où nous conservons un monopole public ou quasi-public des infrastructures, dont l'importance est telle qu'elles ne peuvent être assurées que par la puissance publique, étant donné les coûts fixes qu'il faut assurer dès le départ, et nous libérons les services potentiellement très rentables. Selon moi, cela revient encore une fois, pour abrégé mon propos, à faire financer ces bénéfiques par les pouvoirs publics, c'est-à-dire par l'impôt de chacune et de chacun, comme c'est le cas pour le gaz et l'électricité. Pour réaliser davantage d'efficacité économique et de justice sociale, il faut, réellement en finir avec la régulation pseudo-concurrentielle des biens et des services publics qui, par nature, qu'ils soient économiques ou politiques, ne peuvent et/ou ne doivent pas l'être. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Je suis un peu concerné par cela parce que j'appartiens à un exécutif qui a voté l'ouverture à la concurrence et j'ai été vice-président en charge des transports pendant plusieurs années lorsque la Région se limitait au périmètre aquitain.

Donc, j'ai vécu de près les investissements de la Région, tant en termes de fonctionnement que d'investissement. En dehors de ces compétences, et même dans cette région, il est important que les trains puissent continuer à circuler entre Pau et Oloron Sainte-Marie, même s'ils fonctionnent sur le mode thermique, ainsi qu'entre Bayonne, Saint-Jean-Pied-de-Port et Oloron Sainte-Marie et Bedous.

Sur les deux premières lignes au Pays-Basque et entre Pau et Oloron Sainte-Marie, un tiers des investissements ont été réalisés en dehors de nos compétences, en collaboration avec l'État et SNCF Réseau. Tout ce qui a conduit à cette situation et tout ce qui nous la rend désagréable, c'est que nous avons toujours envie de défendre la SNCF en tant que service public, tout comme EDF, mais il devient de plus en plus compliqué de défendre les systèmes lorsque la responsabilité est répartie entre SNCF Réseau, Gares et Connexions, SNCF Voyageurs, etc...

Je ne me défends pas, Sami, car nous partageons un certain nombre de valeurs par rapport à ton intervention, mais qu'est-ce qui se serait passé si l'assemblée régionale n'avait pas délibéré le 12 juin dernier sur une nouvelle convention avec la SNCF pour 7 ans ? Nous aurions pu repousser l'ouverture à la concurrence jusqu'en 2030, comme l'on fait plusieurs régions, dont la Bretagne et l'Occitanie de mémoire. Cela aurait assuré que l'ensemble de la région serait ouvert à la concurrence en 2030. Nous avons donc mené des négociations avec la SNCF, ce qui n'était pas une tâche facile, je peux vous le dire, c'est plus complexe qu'un Conseil municipal à Oloron Sainte-Marie, malgré le respect que nous leur devons. Nous avons donc conclu une convention de 7 ans, ce qui signifie que la SNCF continuera d'exploiter la plupart de nos lignes pendant cette période.

L'objectif de la Région reste le même : encourager les voyageurs à préférer le train autant que possible afin de réduire notre empreinte carbone. Cela ne se fera pas du jour au lendemain et



cela suscite l'hostilité de ceux qui se préoccupent des finances, car la construction d'un kilomètre de voie non électrifiée coûte maintenant entre 1 300 000 et 1 400 000 € sur un terrain plat, et le double lorsqu'il est électrifié. L'achat des machines est également coûteux. Tout le parc a été rénové sur ces lignes. La Région a joué son rôle en achetant des machines qui appartiennent désormais à la SNCF, mais l'objet de la convention est que ces machines reviennent à la Région pour leur fonctionnement et leur maintenance.

L'idée est effectivement de négocier une augmentation des trains de 22 000 entre 2021 et 2027. En 2013, il y avait déjà 22 000 trajets en train supplémentaires à l'échelle du périmètre. Il est également important de mentionner que la Région restera maîtresse dans la définition des tarifs. Il faut savoir qu'un tarif TER représente environ 23 % du coût réel du billet pour l'utilisateur, le reste étant pris en charge par la Région afin de réduire le nombre de voitures sur la route. Les objectifs ne peuvent pas être atteints d'un claquement de doigt. La Suisse, par exemple, a mis en place son modèle ferroviaire en créant l'infrastructure en premier lieu, ce qui a ensuite permis de développer les services. Dans un pays comme la Suisse, qui est aussi grand que deux départements français, il est indéniable que le modèle est exemplaire, avec beaucoup moins de camions et de voitures sur les routes. Il est également important de rappeler que aucune ligne n'est rentable et que le réseau ferroviaire n'est pas ouvert à la concurrence. Les infrastructures, telles que les rails et la gare, relèvent de la compétence de la Région, tandis que la responsabilité et la propriété du réseau ferroviaire français sont du ressort de l'État et de la SNCF Réseau.

Il est donc essentiel de prendre en compte les Régions, sinon elles seront négligées. Certes, cela n'intéresse pas tout le monde, mais il s'agit tout de même de millions de voyageurs. Au cours des quatre dernières années, en Nouvelle Aquitaine, par exemple, l'offre a augmenté de 21 % et la fréquentation de près de 38 %. Cela signifie qu'il y a une demande pour le train lorsque c'est possible. Malheureusement, cette demande n'est pas souvent satisfaite car notre secteur est souvent utilisé comme variable d'ajustement en cas de manque de conducteurs ou sur une ligne plus fréquentée. Nous sommes donc utilisés comme variable d'ajustement, alors qu'un bus pourrait fournir le même service.

Je prends note de ce que tu me dis, j'ai déjà entendu cela à Bordeaux l'autre jour. Il était difficile de faire autrement, cela signifiait que nous laissons les clés à la prochaine équipe régionale en espérant qu'elle serait la même, mais ce n'est pas certain. De toute façon, cette équipe aurait trois ans avant la fin de la convention de sept ans, c'est-à-dire dans quatre ans, pour réfléchir à la mise en concurrence, mais cette mise en concurrence concernerait l'intégralité du territoire.

Nous n'avons pas encore commencé le premier rapport de ce Conseil.

M. LABARTHE : Nous allons changer de sujet. Nous avons beaucoup parlé d'informations, de commissions et de réunions. Alors je voudrais soulever un petit problème. Lors de notre dernier Conseil municipal, nous avons accueilli notre nouveau collègue, Jacques MAISONNEUVE.

Aujourd'hui, apparemment, il n'appartient à aucune commission. Donc, je souhaiterais qu'une délibération soit prise pour lui attribuer quand même les commissions qui lui conviennent.



Alors, est-ce qu'on peut lui en offrir d'autres ? Je ne sais pas. Mais au moins, compte tenu de son remplacement, on devrait pouvoir retrouver au moins les commissions qui lui reviennent.

M. le Maire : C'est évident. Alors, je ne connais pas la mécanique, je ne sais pas s'il y a transfert automatique.

M. LABARTHE : Non, je crois qu'on prend une délibération en Conseil municipal. On l'a fait pour d'autres collègues, je pense que cela se passe comme ça.

M. le Maire : On verra ça au prochain Conseil municipal, c'est promis. Pardon Jacques. Mais en même temps, ça nous laissera le temps de savoir où ton tropisme t'amène plutôt dans une commission que dans l'autre, plutôt que de prendre systématiquement la place de ton prédécesseur, Jean-Luc MARLE. Alors peut-être qu'il appartient entre vous également de savoir...

M. LABARTHE : Il n'y a pas de souci de ce côté de toute manière. Au moins qu'il participe et qu'on lui ouvre les portes des commissions. Etre élu, c'est très bien, être membre de commissions, c'est quand même important.

M. le Maire : Tu as entièrement raison et c'était prévu en septembre. Alors, les jeunes, si vous devez partir, n'ayez pas de scrupule à partir avant. Si vous voulez rester, vous êtes les bienvenues. On sait que vous pouvez avoir autre chose à faire et Thomas ne va pas vous faire des croche-pattes s'il vous voit sortir.



2 – DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 1^{ER} AVRIL ET LE 22 JUIN 2023

M. le Maire : Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
25 avril 2023	Louage	Bail commercial dérogatoire. Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Monsieur François RAUBER représentant la société « YASMINA ». La durée du bail est de 30 jours et a commencé à courir du mardi 2 mai 2023 jusqu'au mercredi 31 mai 2023 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 € par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.
28 avril 2023	Louage	Bail précaire et révoquant – Garage Couvert BEDAT – emplacement n° 1. Il a été décidé de signer un bail précaire et révoquant pour le l'emplacement n° 1 avec Monsieur Marie-Emmanuel PEYROL, à compter du 1 ^{er} mai 2023. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révoquant. Le loyer s'élève à 23 € mensuels, sans dépôt de caution.
28 avril 2023	Louage	Bail précaire et révoquant – Garage Couvert BEDAT – emplacement n° 3. Il a été décidé de signer un bail précaire et révoquant pour le l'emplacement n° 3 avec Monsieur Marie-Emmanuel PEYROL représentant la société PIZZA NOSTRA (La Sicilienne), à compter du 1 ^{er} mai 2023.

		<p>Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Le loyer s'élève à 23 € mensuels, sans dépôt de caution.</p>
28 avril 2023	Louage	<p>Bail précaire et révocable – 17 rue Auguste Peyré. Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour le logement situé au 17 rue Auguste Peyré avec Monsieur et Madame DAMINOV. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal. Le loyer s'élève à 509,86 € mensuels, à verser dans les cinq premiers jours du mois.</p>
28 avril 2023	Louage	<p>Bail précaire et révocable – 11 place Saint-Pierre. Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour le logement situé au 11 place Saint-Pierre avec Madame Aurore MASSIOT. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal. Le loyer s'élève à 361,67 € mensuels, à verser dans les cinq premiers jours du mois.</p>
28 avril 2023	Louage	<p>Bail précaire et révocable – Garage Couvert BEDAT – emplacement n° 17. Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour le l'emplacement n° 17 avec Madame Jacqueline COLOMB à compter du 1^{er} mai 2023. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Le loyer s'élève à 23 € mensuels, sans dépôt de caution.</p>
19 mai 2023	Finances	<p>Demande d'aide financière Fonds Vert : Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. La Commune d'Oloron Sainte-Marie, labellisée TEPCV, s'est engagée depuis 2016 dans la maîtrise de la consommation des énergies et la production d'énergies renouvelables, engagement consolidé par une programmation pluriannuelle de travaux qui permettront de répondre au décret tertiaire 2019-771 avec pour objectif d'atteindre - 40 % de consommation d'ici 2030. Il a été décidé de solliciter une aide financière, dans le cadre du fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, pour la rénovation globale de l'Hôtel de Ville dont le coût est estimé à 723 300 € HT.</p>



26 mai 2023		Tarif des activités – Oloron Sport Culture Vacances – Eté 2023	
Activités	Tarifs		
	« oloronais »	« non oloronais »	
	<u>Découverte 4/5 ans</u>		
A la découverte des libellules, demoiselles et papillons	2 € la séance	3 €	
Baby poney	13 € la séance	18 €	
Découverte du patinage artistique sur roulette	5 € la séance	6 €	
Eveil à la danse	2 € la séance	3 €	
Gym aventuriers	4 € le stage	5 €	
Initiation au handball	3 € la séance	4 €	
Jeux collectifs et coopératifs	2 € la séance	3 €	
Tennis	10 € le stage	13 €	
	<u>Activités 6/16 ans</u>		
A la découverte des libellules, demoiselles et papillons	2 € la séance	3 €	
Aqua Béarn	6 € la journée	8 €	
Atelier découverte et création carte postale	2 € la séance	3 €	
Ateliers artistiques	6 € la séance	7 €	
Ateliers boulangerie	3 € la séance	5 €	
Basket	7 € le stage	9,50 €	
Canyoning en Vallée d'Ossau	15 € la sortie	19 €	
Danse	2 € la séance	3 €	
Découverte de la caserne des pompiers	2 € la séance	3 €	
Découverte du patinage artistique sur roulette	5 € la séance	6 €	
Escalade	5 € la séance	6 €	



Escrime	3 € la séance	4 €
Hamac aérien	6 € la séance	7 €
Initiation au handball	5 € la séance	6 €
Initiation au rugby	2 € la séance	3 €
Initiation au théâtre	8 € la séance	11 €
Karaté	3 € la séance	4 €
Karting – laser game (12/13 ans)	16 € la sortie	22 €
Karting – laser game (14/16 ans)	18 € la sortie	25 €
La pêche	2 € la séance	3 €
Multi-activités eaux vives (3 jours)	63 € le stage	75 €
Multi-activités eaux vives (5 jours)	100 € le stage	130 €
Parcours ninja	4 € la séance	5 €
Parcours orientation	4 € la séance	5 €
Pelote	4 € le stage	5 €
Poney	33 € le stage	45 €
Randonnée	10 € la sortie	14 €
Randonnée à cheval	25 € la journée	35 €
Sortie demi-journée eaux vives	9 € la sortie	12 €
Sortie famille demi-journée eaux vives (adultes)	12 € la sortie	16 €
Sortie famille demi-journée eaux vives (enfants)	9 € la sortie	12 €
Sortie à la plage	7 € la sortie	10 €
Spéléologie	7 € la sortie	8 €



Surf	15 € la journée	20 €
Tennis	25 € le stage	33 €
Tir à l'arc	5 € la séance	6 €
Voltige poney	13 € la séance	18 €
VTT (11/16 ans)	20 € la sortie	25 €
VTT (7/11 ans)	12 € la sortie	15 €
Zoo d'Asson	10 € la sortie	14 €
2 juin 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire. Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Monsieur Mathieu URRUTIBEHETY représentant la société « BBFuJin ». La durée du bail est de 19 jours et a commencé à courir du 2 juin 2023 jusqu'au 20 juin 2023 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 € par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
2 juin 2023	Marchés publics	<p>Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la Cité Administrative à Oloron Sainte-Marie. Considérant la nécessité de rendre accessible à tous niveaux l'ensemble du bâtiment aux Personnes à Mobilité Réduite, un avis d'appel à la concurrence a été publié le 28/02/2023. La remise des offres s'est tenue le 22/03/2023. Le Marché Public concernant la maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la Cité Administrative à Oloron Sainte-Marie a été attribuée au cabinet TORCAL sis 31 Boulevard des Pyrénées – 64400 OLORON SAINTE MARIE, pour un montant de 17 237,50 € HT.</p>
2 juin 2023	Marchés Publics	<p>Station d'épuration – Renouvellement équipement. Il a été décidé d'attribuer le marché pour le renouvellement d'un circulateur du bassin d'aération (remplacement par un équipement de la même marque mais d'une nouvelle gamme moins énergivore) à l'entreprise : SULZER. Le montant du marché est fixé à : 14 207,00 € HT.</p>



2 juin 2023	Marchés Publics	<p>Etude environnementale et volet d'actualisation du schéma directeur d'assainissement.</p> <p>La Ville d'Oloron Sainte-Marie a inscrit, dans son budget annexe assainissement, l'étude environnementale adjointe d'un volet d'actualisation du schéma directeur d'assainissement pour la constitution de la demande d'autorisation de son système d'assainissement collectif.</p> <p>Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 17/03/2023. La conclusion de l'analyse des candidatures a été établie le 11/04/2023 et l'analyse des offres réalisée le 09/05/2023.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché pour l'étude en question à l'entreprise : ARTELIA, pour un montant de marché fixé à : 23 975,00 € HT.</p>
2 juin 2023	Marchés Publics	<p>Aménagement Clôtures du Tennis Club et Padel.</p> <p>La Ville d'Oloron Sainte-Marie a inscrit dans son budget principal les crédits nécessaires à la réalisation de nouveaux grillages pour les courts de tennis et padel du tennis club.</p> <p>La procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique a été lancée en date du 07/04/2023 avec remise des offres au 25/04/2023.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché pour la construction d'une clôture grillage à la société SUD OUEST SPORTS.</p> <p>Le montant du marché est fixé à : 21 882,00 € HT.</p>
2 juin 2023	Marchés Publics	<p>Travaux d'aménagement de bureaux à l'Hôtel de Ville</p> <p>Considérant la nécessité de réaménager les bureaux du CCAS en lieu et place de la régie AEP.</p> <p>Un avis restreint d'appel à la concurrence a été lancé le 23/03/2023. La remise des offres a eu lieu le 11/04/2023.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché public concernant les travaux d'aménagement des bureaux à l'hôtel de ville à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : menuiseries alu/verre : Entreprise Menuiserie GONZALEZ, pour un montant de 11 024,89 € HT - Lot 2 : dépose cloisons et peintures : entreprise NAYA ; pour un montant de 4 526,10 € HT.
5 juin 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire.</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Mesdames BELLY et TILLOUS BORDE, représentant la société « BODY NATURE ».</p> <p>La durée du bail est de 14 jours et a commencé à courir du 22 juin 2023 jusqu'au 5 juillet 2023 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 € par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>



5 juin 2023	Marchés Publics	<p>Réaménagement des espaces publics des rues Révol et Barthou.</p> <p>La Ville d'Oloron Sainte-Marie a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la réalisation de travaux de réaménagement des espaces publics des rues Révol et Barthou,</p> <p>La remise des offres a eu lieu le 25/04/2023, et la procédure de négociation avec remise des offres le 28/04/2023.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché aux entreprises ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : Aménagement voirie : Entreprise EUROVIA pour un montant de 1 207 604,27 € HT, - Lot 2 : Réseaux divers : Entreprise EUROVIA pour un montant de 359 504,21 € HT, - Lot 3 : Aménagements paysagers et mobiliers urbains : Entreprise SEE GUICHARD pour un montant de 100 030,76 € HT, - Lot 4 : Etanchéité, aménagement de surface, serrurerie, menuiserie Alu : Entreprise ID VERDE SASU pour un montant de 398 427,95 € HT, - lot 5 : Renfort de structure : Entreprise ETANDEX pour un montant de 76 000,00 € HT, - Lot 6 : Gros œuvre : Entreprise SEE BORDATTO pour un montant de 160 000,00 € HT.
5 juin 2023	Marchés Publics	<p>Amélioration de la desserte forestière en forêt du Bager.</p> <p>Considérant le Plan d'aménagement forestier 2023/2043, et les risques sécuritaires liés aux chargements des récoltes forestières, un avis d'appel à la concurrence a été publié le 09/12/2022.</p> <p>Suite à la remise des offres le 18/01/2023 et l'ouverture des plis du 23/01/2023, il a été décidé d'attribuer le marché public concernant l'amélioration de la desserte forestière à l'entreprise SANJUAN sis 18 rue du Tumulus, 64121 SERRES-CASTET, pour un montant de 31 917,00 € HT.</p>
19 juin 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire.</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Monsieur Thomas HERVO représentant la société « THOMAS HERVO ».</p> <p>La durée du bail est de 26 jours et commencera à courir du 6 juillet jusqu'au 31 juillet 2023 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 € par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>



Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte de ces décisions.

M. le Maire : Oui Carine ?

Mme NAVARRO : Moi, j'aurais eu une curiosité en découvrant la plaquette de Sport Culture Vacances de cet été. Donc, après l'annulation de la précédente édition des vacances de printemps, on s'attendait à une belle plaquette pour l'été, or cette dernière ne couvre pas l'ensemble de l'été.

Alors, je m'interroge sur les dates qui vont du 10 juillet au 4 août et ça reprend le 31 août. Je me mets à la place des parents qui travaillent tout l'été et qui ont deux mois entiers à faire garder leurs enfants sans cette opportunité qu'est Oloron Sport Culture Vacances, qui offre tout un catalogue d'activités intéressantes pour les jeunes de la Commune et qui se voit cette année très réduit.

M. le Maire : Je ne sais pas si Anne ou Patrick peuvent répondre ou si Thomas CLASS peut apporter son regard. Ce que je sais en revanche, c'est que ça a été le fruit d'un examen des années précédentes et qu'effectivement, il y a trois semaines, au mois d'août, qui sont sans activités. Ce sont certainement les semaines pendant lesquelles les Oloronais qui prennent des vacances le plus massivement. Par contre, il y a une nouveauté pour la dernière semaine. Tu veux en parler, Patrick ?

M. NAVARRO : Oui c'est exactement ça. Cette étude a duré trois ans et nous avons constaté que les quinze premières périodes d'août ne remplissaient que 27 % des activités. Les associations ont donc commencé à organiser des stages multisports pour combler ce manque, mais elles n'ont pas répondu à notre demande d'occuper tout l'été. C'est pourquoi nous avons décidé de nous concentrer là où la demande était supérieure à 60 % afin de garantir une offre de qualité. Ensuite, nous avons décidé d'organiser une semaine multisports juste avant la rentrée scolaire, en collaboration avec les associations, afin qu'elles puissent recommander ces activités. Cette demande a été formulée suite à une réflexion globale sur trois ans d'exercice. C'est pourquoi nous ne proposons pas d'activités pendant trois semaines, car nous ne parvenions pas à les remplir et devons souvent les annuler faute d'inscriptions suffisantes, ce qui était coûteux. C'est la raison pour laquelle nous avons concentré notre offre là où la demande était forte.

M. le Maire : Merci, Patrick. Oui, Clément ?

M. SERVAT : Oui, je voudrais intervenir au sujet des Quartiers d'Été. J'ai également lu dans la presse qu'il y avait une baisse conséquente du budget. Vous avez donc choisi de supprimer des têtes d'affiches, c'est votre décision, mais est-ce qu'il y a autant de dates pour les Oloronais qui ne partent pas en vacances et pour les touristes qui viennent dans notre région ? Vous avez peut-être répondu à ma question en disant qu'il n'y a pas d'animation pendant trois semaines en août, quand il s'agit de Sport Vacances Été et non des Quartiers d'Été, c'est bien cela ? Quel est votre choix ?



M. le Maire : Lorsqu'il y a baisse du budget, il s'agit d'un choix que l'on retrouve dans de nombreuses communes, qu'elles soient de droite, de gauche ou du centre, car les contraintes budgétaires sont présentes partout et les priorités diffèrent. Dans notre cas, l'équipe dirigée par Anne BARBET a élaboré un programme de choix qui sera enrichi grâce à notre participation financière, avec une extension au début du mois de septembre à l'occasion du Challenge Jonathan LASSUS DAVID, qui mettra en avant une véritable tête d'affiche. Malgré la diminution du budget, le programme sera de qualité, festif et joyeux, à condition que le temps soit de la partie. Anne, est-ce que tu souhaites ajouter quelque chose ?

Mme BARBET : Au niveau des dates, la plaquette est en train d'être distribuée. Je pense que sur ton quartier, tu as dû la recevoir et même là, pour la prochaine délibération, il y a quasiment tout l'été qui est pris, occupé par des animations, des manifestations, des marchés, des concerts, il y a quand même 16 concerts. Je voulais en parler tout à l'heure, mais c'est plus un travail dans tous les quartiers, avec des groupes émergents. Je pense que les groupes émergents comme BEN MAZUÉ l'an dernier, on ne savait pas qu'il allait recevoir la Victoire de la Musique, donc je pense que ça sera quand même un superbe été pour les Oloronais et les touristes qui viendront voir.

M. SERVAT : Juste concernant la plaquette, je sais qu'on ne va pas revenir toujours au précédent mandat, etc..., mais je sais qu'on avait à disposition des casiers où cela était distribué ou on aurait pu l'avoir ce soir peut-être sur table. Des informations qui pourraient être intéressantes.

Mme BARBET : Je peux aller en chercher, il y en a en bas si vous voulez et vous la donner en suivant.

M. SERVAT : Merci.

M. le Maire : Et puis, la frugalité n'est pas toujours synonyme d'austérité. Moi, j'évoque le Feu de la Saint-Jean, l'autre jour, avec deux groupes de chanteurs béarnais, quelques musiciens et des buvettes tenues par les associations ou par les parents d'élèves, et quelques centaines de spectateurs qui étaient comblés et qui ne se sont pas ennuyés.

Mme SAOUTER : Si vous avez lu attentivement les textes des délibérations, vous avez en annexe 19 le programme au complet.

Mme BISTUÉ : Et juste pour rajouter que les plaquettes sont distribuées en porte-à-porte par les élus, donc il se peut qu'il y en ait qui les ont ait reçues, mais c'est vrai que pour Sainte-Croix, avec Sami et Anne, on va le faire ce week-end.

L'assemblée prend acte du présent rapport.



3 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire : Depuis la dernière séance du 7 avril 2023, aucune suite n'a été donnée aux DIA ci-après :

VENDEUR	ACQUEREUR	ADRESSE DU BIEN
AGUERRE Fernand	SCI RMC (MOLUS Mathieu, MOLUS Cédric, PONTACQ Régis)	2 Bis Place des Oustalots
MENDEZ Marianne	PINOUD Sabrina	Rue du Balaitous
ISNARD Jean-Michel, Josiane et Dominique	LAHONDA David et LARCO Leslie	4 Impasse du Pic d'Orhy
BOUTHORS Jacques	LABARBE Julien et DOTTA Serrana	22 Rue Saint-Grat
CRAMPÉ Natacha	POCQ Mélanie	58 Rue Camou
OUILHON Philippe	LEBRUN Didier	6 Rue de Sègues
SARL RICARRERE JM	SIRIE Antoine et DUPLAA Marie-Rose (faculté de substitution)	40 Boulevard François Mitterrand
ROLOS Georges	SEGUY Reynald	26 Rue d'Aspe
PORAL SAS PELISSIER Laurent	SARL LAMA LOC	9004 Rue du Pic d'Ayous
LARTIGUE Edouard	CRUZEUIL Clément	1 Place Mendès France
GUIRAUD Carole	FANLO Patricia	47 Rue de Révol
LARCO Leslie	M. et Mme GUILLAUME	33 Rue d'Aspe
SARL PROMOBAT HUGUES Charlotte	RAGUERRE Jean	27 Rue Palassou
GUEVEL Romuald	DECONINCK Damien	37 Boulevard Henri Laclau
NOMBLOT LE GALL Christophe Elisabeth	ROSES Olivier et BARREYAT Mireille	6 Rue Adoue
AGUERRE Marie	REY Cédric	2 Rue Frédéric Chopin
SCI ROBERT-FLAUBADIER	GIRARD Miguel et LEGRAND Aurélie	21 Rue Louis Barthou
TORREA Josefa	BORDENAVE Emmanuel	19 Rue Pierre Daguerre
SEROR Rosa	SEROR Jacques-Edmond	17 Rue Georges Messier
DEGOUTTE Kevin	LOUSTAU-CHARTEZ Christine	Rue Camou
LACLAU LACROUTS Denis	ASSOCIATION ICA SANTE 64	17 Rue de Révol
LASSALLE Marion	JULLIEN Marion	44 Rue Labarraque
SCI JMCF – CHABANNE François	LANSALOT Jérémy	21 Rue de Rocgrand



SAINT MARTIN Didier	RIBANI Zehal	43 Rue Labarraque
FERNANDES David et Edith	DA COSTA Florence et Audrey	2 Rue Basse
CASAS MANTOULAN André	SOUVIRON Bertrand	Rue des Gaves
ADJUDICATION : LAPEYRE Maryse	Mise aux enchères	1 Bis Rue Auguste Peyré
CANAS Philippe	LAGARDE Régis	15 Rue du 11 Novembre
BISCOURP Elisabeth	ESTOURNES André	5 Rue de la Poste
CASTERES David et CORUBLE Priscila	MIRANDE Coralie	20 Bis Rue Saint-Grat
BONNEMAZOU Aude	BUHEL Laurent	10 Place Amédée Gabe
BRANDOU Yannick	LASSALLE Thierry	59 Rue d'Aspe
RINGUET Philippe	CLEMENTE Felix et SILBERBERG Sylvie	6 Rue du Soleil
SS° CABANNE	BERTRANE Myriam	4 Rue Albert Camus
BECUWE Gaston	SCI HIRU-BARREIX	1 Place Mendès France
DA SILVA José	MANET Cédric	21 Rue Georges Messier
MAILLET Pauline et PERILLAT CHARLAZ Rémi	LAFENETRE Ivan	1 Bis rue Camou
CTS ROMEO	GONCALVES Alexandre	15 Rue d'Aspe
GUILLORIT Olivier	ARNAUDIN Florence	5 Place de la Résistance
SCI MALOTO (représentée par M. BRIOL Thomas)	SAS MELE	30 Rue Revol
BAILLON Julie	SORLI Julien	41 Rue Palassou
DENGUIN Marie-José	BORDEN-TISIOT Beckie	Rue Adoue
IGUAZEL David	PIERSON Cécile	169 Chemin des Charrois
GALHARRET Anne-Marie	GALHARRET Léa	53 Rue Palassou
COQUARD Jean-Louis	CHANUDET-LEPERE Lydia	9 Impasse du Pic d'Arlas
DA PURIFICACACO DA SILVA José	BRISSET Eric	78 Rue Navarrot
LAUGA Marie	BELLOCQ Nicolas	4 Rue Paul Jean Toulet
DOMINGUEZ ETEVEZ Armando et SOUSA GONZALEZ Dorinda	PUCHEU Valérie	76 Rue Navarrot
CLAVERIE Nicolas	MAZARS Steve et Christelle	14 Rue Carrérot
JACMAIRE Eléonore	BATS Marie	6 Rue Bernard d'Aureilhe



SCI YANN CHRISTELLE CONSTRUCTION	BUGEAUD Francis et Catherine	3 Rue des Gentianes
ROMEO Nathalie	SARHY Jérôme	17 Rue d'Aspe
LESTE Jean-Marie	BARTHELEMY Claire	1-3 Rue Justice
CTS BEDECARRATS	BIDONDO Alexandre et UTHURRY Emma	6 Impasse Mirande
BARDIER Patrick	RIVES Luc	Rue Jéliotte
SCI LDGC	ROSE Jean-Eric	2 Rue Marcel Pagnol
EYHERACHAR Pierre	SCI JCE ESAIN Jonathan	14 Rue Gassion

Votre assemblée est invitée à :

- **DONNER** acte à Monsieur le Maire de ces décisions.

M. le Maire : Vous trouverez certainement dans cette délibération des gens que vous connaissez qui sont vendeurs ou acquéreurs. Je n'en tire aucune conclusion hâtive, juste qu'il y a des mouvements et que les gens restent moins dans leur maison d'une manière définitive. Il y a parmi eux aussi des gens qui sont acquéreurs et qui viennent d'ailleurs.

L'assemblée prend acte du présent rapport.



4 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Mme BARBET : Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante (...) un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

La CCSPL de la Ville d'Oloron Sainte-Marie s'est réunie le 14 juin 2023 à l'Hôtel de Ville pour y examiner les dossiers suivants :

1/ Rapport annuel 2022 des délégataires de services publics suivants :

- Centre Nautique de Soeix – Association Foyer Rural de Soeix.
- Fourrière municipale – SERVITRANS/SADT.

2/ Rapport annuel 2022 de services assurés en régie :

- Régie de l'eau potable.
- Régie de l'assainissement.

Il est précisé que :

- Tous les rapports remis par les délégataires et les services concernés ont été adressés aux membres de la Commission,
- Les représentant·e·s des délégataires, et responsables des services assurés en régie, ont été invité·e·s à présenter eux·elles-mêmes leur rapport annuel aux membres de la commission, et se sont ainsi tenu·e·s à leur disposition pour répondre à leurs questions sur la gestion et l'organisation du service,
- Les membres élu·e·s et représentant·e·s des associations ont été invité·e·s à faire part de leurs remarques et observations sur chaque dossier examiné.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre connaissance du rapport d'activités 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) annexé au présent rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1413-1,

Vu le rapport d'activités de la CCSPL annexé à la présente délibération,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte du rapport annuel d'activités 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.



M. le Maire : Y a-t-il des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

L'assemblée prend acte du présent rapport.



5 – MODIFICATION DES TARIFS PRATIQUES PAR UN DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – CENTRE NAUTIQUE DE SOEIX

Mme BARBET : A l'occasion de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 14 juin 2023 en Mairie d'Oloron Sainte-Marie, le délégataire du service public du Centre Nautique de Soeix, l'Association Foyer Rural de Soeix Centre Nautique, représentée par son président Monsieur Frédéric GRAINDORGE, a demandé une hausse de ses tarifs afin de faire face au niveau de l'inflation et à l'augmentation des coûts de l'énergie :

Activité	2022	2023
Rafting 2 h 30 adulte	26 €	26 €
Rafting 2 h 30 enfant	18 €	19 €
Rafting journée adulte	46 €	47 €
Rafting journée enfant	36 €	38 €
Hot dog 2 h 30 adulte	26 €	26 €
Hot dog 2 h 30 enfant	18 €	19 €
Hot dog journée adulte	46 €	47 €
Hot dog journée enfant	36 €	38 €
Journée multi adulte	46 €	47 €
Journée multi enfant	36 €	38 €
Hydrospeed 2 h adulte	26 €	26 €
Hydrospeed 2 h enfant	18 €	19 €
Kayak adulte	26 €	26 €
Kayak enfant	18 €	19 €
Kayak descente adulte	26 €	26 €
Kayak descente enfant	18 €	19 €
Gîte nuitée	16 €	18 €
Gîte ½ pension adulte	29 €	34 €
Gîte ½ pension enfant	27 €	31 €
Gîte pension compl. adulte	41 €	43 €
Gîte pension compl. enfant	34 €	40 €.

Tel que mentionné dans la convention d'affermage,

Et vu l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux,



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** les nouveaux tarifs proposés,
- **AUTORISER** le délégataire à appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} juillet 2023.

M. le Maire : Merci, Anne. Donc il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



6 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

M. MAILLET : Qu'est-ce que cette AP/CP ? Nous avons passé une première AP/CP en avril parce que la Ville d'Oloron Sainte-Marie possède de nombreux bâtiments qui ne sont pas faciles à rendre accessibles. En ce qui concerne le Tribunal d'Oloron Sainte-Marie, nous avons rencontré un petit problème en avril, avec un besoin de financement supplémentaire d'environ 10 000 €.

Nous pensions que ce problème était résolu, mais ce n'est pas le cas. Nous avons un souci avec le sas, et pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, nous aurons besoin de non pas 10 000 €, mais de 20 000 € supplémentaires. Donc ce soir, je suis obligé de vous présenter une AP/CP qui prend en compte cette modification, pour un montant de 30 000 €. Une fois les travaux terminés cette année, en 2023, cette AP/CP qui avait débuté en 2016 devrait prendre fin.

AP 2016-01 - Opération budgétaire n° 715

Par délibération du 7 avril 2023, le Conseil municipal, afin de permettre l'achèvement des travaux du tribunal, a modifié la durée de cette autorisation de programme, son enveloppe ainsi que la répartition des crédits de paiement, comme suit :

DEPENSES								
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
908 758,15 €	12 246,00 €	26 879,50 €	171 252,63 €	106 206,51 €	155 324,96 €	30 742,52 €	283 080,30 €	10 000,00 € RAR 113 025,73 €

Il apparaît que des travaux complémentaires doivent être réalisés pour améliorer la conformité du SAS d'entrée du tribunal. Aussi, il est proposé d'augmenter l'enveloppe de cette autorisation de programme de 20 000,00 € et de revoir les crédits de paiement de cette autorisation, savoir :

DEPENSES								
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
928 758,15 €	12 246,00 €	26 879,50 €	171 252,63 €	106 206,51 €	155 324,96 €	30 742,52 €	283 080,30 €	30 000,00 € RAR 113 025,73 €



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **FIXER** le montant de l'autorisation de programme à 928 758,15 €,
- **ARRETER** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

M. MAILLET : Je tiens à préciser, et la presse en a fait écho, que nous constatons la vitalité du Tribunal et de la Justice de proximité qui sont effectivement revenus sur le territoire Oloronais.

M. le Maire : Merci, Patrick. Avez-vous des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



7 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

M. MAILLET : Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2023 pour le budget principal telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Ch.	Art.	Fonct°	Libellés	Crédits
011	606800	822	Production immobilisée	7 000,00
011	63512	01	Taxe Foncière	74 125,00
023	023		Virement à la section d'investissement	5 400,00
		Total		86 525,00

Recettes

Ch.	Art.	Fonct°	Libellés	Crédits
74	7411	01	Dotation forfaitaire	11 069,00
74	74121	01	Dotation de solidarité rurale	67 675,00
74	74123	01	Dotation de solidarité urbaine	781,00
042	722	822	Immobilisations corporelles	7 000,00
		Total		86 525,00


INVESTISSEMENT
Dépenses

Opé.	Art.	Fonct°	Libellés	Crédits
501	2188	810	Matériel ST (PA)	6 700,00
510	2121	823	Plantations (PA)	5 000,00
715	21318	824	Mise en conformité accessibilité	20 000,00
720	21534	814	TEPCV	21 000,00
509	2111	824	Acquisitions diverses	- 75 000,00
110002	2151	822	Requalification Rues Barthou/Révol	- 115 000,00
110002	238	822	Requalification Rues Barthou/Révol	115 000,00
110009	21318	824	Mise aux normes accessibilité bâtiments divers	20 700,00
040	2151	01	Réseaux de voirie	7 000,00
041	2151	822	Réseaux de voirie	115 000,00
Total				120 400,00

Recettes

Ch.	Art.	Fonct°	Libellés	Crédits
041	238	822	Avances versées sur commandes	115 000,00
021	021		Virement de la section de fonctionnement	5 400,00
Total				120 400,00

M. le Maire : Merci, Patrick. Oui, Carine NAVARRO ?

Mme NAVARRO : Je voudrais aborder l'annexe. J'avais indiqué que j'interviendrais plus tard concernant la Salle Palas, et je le fais maintenant. A la dernière ligne de cette annexe, nous avons des montants pour la Salle Palas. Je sais qu'au Conseil précédent, des questions ont encore été posées sur cette salle, qui rappelons-le, est fermée depuis le 3 septembre 2020 en raison de problèmes structurels, et des analyses ont été effectuées lors des élections.

Je vais donc reprendre un peu l'historique, et je m'excuse par avance si je suis un peu longue. Lors du Conseil du 7 octobre 2020, il nous a été présenté une première AP/CP, c'est-à-dire une autorisation de programme, pour la réfection de cette salle. Nous avons appris que les travaux étaient estimés à 2 280 000 €, que nous arrondirons à 2 300 000 €.

Le 29 juillet, lors des débats d'orientation budgétaire et du Budget Primitif, étant donné que le Conseil a été installé un peu tardivement dans l'année en raison du décalage des élections municipales, nous avons voté en urgence une somme de 90 000 € pour ces travaux d'urgence sur la structure porteuse, et qu'une demande de DETR avait été déposée afin d'obtenir une aide pour les frais liés à la réparation de la structure porteuse.



Nous passons ensuite à l'année 2021 et nous avons une réunion plénière le 8 avril. Un grand projet nous a été présenté. J'espère que nous aurons d'autres réunions plénières, c'était le sens de ma demande au début de ce Conseil. Ensuite, lors du Conseil qui a suivi cette réunion plénière d'avril, une deuxième AP/CP nous a été présentée. On nous a dit que finalement, les crédits qui avaient été estimés ne sont pas de 2 300 000 €, mais de 2 800 000 €. Très bien. Nous avons également appris que sur les crédits, ce n'était pas 90 000 € en 2020, mais 70 000 €, et que seulement 42 000 € avaient été réalisés.

Lors du débat d'orientation 2021, je reprends les mots qui ont été inscrits, donc la Salle Palas fait partie des principales opérations, avec la poursuite de ces travaux de sécurisation et l'envoi ou le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre. Donc, au Budget Primitif 2021, nous votons 482 000 €. On va arrondir et dans ces 482 000 €, il y a 27 000 € de restes à réaliser.

Nous passons à l'année 2022, où nous apprenons le 6 avril 2022 que sur les 482 000 €, seuls 254 000 € ont été réalisés. Et effectivement, pour ce vote du Budget 2022, il y a 820 000 € à voter, avec 241 500 € de restes à réaliser. Et à notre grande surprise, nous voyons à nouveau la Salle Palas dans les principales opérations, avec la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre et le lancement des appels d'offres.

Ensuite, arrivent les surprises de fin d'année. Le 12 décembre 2022, on nous dit dans le rapport numéro 7 des Décisions du Maire que les coûts des travaux ont été actualisés en septembre 2022 et que finalement, nous ne sommes plus sur les 2 800 000 €, mais sur 3 182 000 €. Compte tenu de cette actualisation à la hausse des coûts des travaux, le 14 septembre, une aide pour l'ensemble des travaux de réhabilitation a été demandée à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Finalement, en 2023, on nous informe que 142 200 € ont été réalisés et on nous présente au Budget Primitif de 2023 une nouvelle AP/CP, autorisation de programme, avec une année supplémentaire. Le coût change à nouveau, il passe à 3 448 000 € soit 640 000 € comme nous l'avons soulevé lors du précédent Conseil, et une hausse donc de 22,80 %.

Nous votons pour 2023 720 000 €, dont 146 000 € de restes à réaliser. Et aujourd'hui, dans l'annexe de cette décision modificative, on reste sur un montant de 3 450 000 €, avec seulement 439 000 € réalisés depuis 2020.

Donc cela a été repoussé et nous n'y comprenons plus rien ! Je n'y comprends toujours plus rien parce qu'entre-temps, le 24 mai 2023, nous avons eu un bel article dans La République des Pyrénées avec des chiffres encore très différents.

Donc, on nous parle d'un budget initial de 2 800 000 €. Je vous rappelle qu'on nous avait annoncé 2 300 000 € en 2020. Maintenant, le budget est de 2 800 000 € et les travaux coûteront finalement 4 100 000 €, soit une augmentation de 1 300 000 €. On est heureux d'apprendre que le projet sera revu pour respecter le budget initial de 2 800 000 € de 2020, avec de nouveaux appels d'offres prévus début juin 2023.



Donc, deux choses à retenir. La Salle Palas est un dossier prioritaire, mais on ne voit pas beaucoup de progrès lorsque l'on passe devant. On a même l'impression qu'elle est fermée. Jusqu'à présent, seules la structure et le sol ont été démontés, et seulement 440 000 € ont été dépensés. Nous avons un budget conséquent, mais nous apprenons également par la presse que le surcoût qui nous inquiétait, sans subvention en face, sera réévalué.

Donc, deux questions. Allons-nous vraiment voter 2 142 718 € pour 2024 ? Allez-vous revoir le budget pour qu'il rentre sur les 2 800 000 € ? Qu'en est-il réellement ? Etant donné qu'il n'y a pas de réunion plénière sur les grands projets, je vous demande aujourd'hui de nous éclairer sur cette question. Merci beaucoup.

M. le Maire : Patrick MAILLET va vous éclairer sur la partie financière et Jean CONTOU-CARRÈRE sur la partie travaux. Et moi, je vais vous rappeler les aléas auxquels peuvent faire faces des chantiers de cette envergure. J'ai en mémoire l'article sur la réhabilitation de la toiture de la tribune qui avait été incendiée. Cela avait pris trois ans et demi et vous aviez dû limoger l'entreprise en charge du projet, ce qui avait entraîné un surcoût de 60 000 € supplémentaires. Les chantiers de ce type sont importants, soumis à des études et parfois fragiles. Admettez tout de même que nous avons rencontré une augmentation de seulement 35 ou 40 %. Patrick maîtrise bien ces éléments et vous en parlera.

Mais rappelez-vous que le seul chantier pour lequel vous aviez organisé une réunion plénière a pris près de quatre ans à être réalisé, et il n'était pas de cette envergure.

M. MAILLET : Je vais être plus pragmatique et plus simple, Madame NAVARRO. Je vais me concentrer sur l'annexe à laquelle vous faites référence aujourd'hui.

Je vous rappelle que cette annexe présente l'avantage de nous permettre de suivre tout au long de l'AP/CP la réalisation et le respect des engagements pris. L'AP/CP, que vous avez mis en place, est une méthode que je n'ai jamais critiquée, car elle nous permet de faire un point factuel sur ce qui a été fait ou non lors de la présentation du budget ou plutôt du compte administratif annuel.

Sur l'AP/CP, je tiens à rappeler que vous n'avez pas voté le budget, ce qui est une chose, mais en revanche, vous avez voté l'AP/CP du mois de janvier que nous avons proposé. Elle a été approuvée à l'unanimité et lorsque je regarde les minutes de ce Conseil municipal, aucun membre de l'opposition ne m'a interrogé sur d'éventuels problèmes d'interprétation ou de doutes concernant les montants de l'AP/CP. Donc je vais en rester sur le principe initial selon lequel le quitus a été donné à l'ensemble du Conseil municipal pour développer le projet qui a été présenté.

Je reviens sur l'annexe. Que contient-elle ? Elle comprend, comme vous l'avez mentionné, l'autorisation de programme qui a été votée, y compris les ajustements. Vous avez vous-même mentionné la somme de 2 808 000 €. A côté de cette case, on trouve la révision de l'exercice. Qu'est-ce que cela signifie ? Quel est ce montant qui apparaît dans la révision de l'exercice, soit 640 000 € ? Ce montant comprend quoi ? Il englobe à la fois la sécurisation, les travaux, la maîtrise d'ouvrage et les avances qui ont été effectués, car nous n'avons pas ignoré ce



dossier en arrivant en 2020 et la sécurisation des travaux était une priorité afin d'éviter tout accident dans le quartier.

Si je prends en compte l'AC/PC qui a été votée, soit 2 808 000 €, plus les 640 000 €, nous obtenons un total de 3 448 000 €.

Lorsque j'ai présenté l'AP/CP en janvier, j'ai indiqué et nous avons tous accepté qu'il y avait un écart par rapport à l'estimation qui avait été faite dès notre arrivée.

Cet écart a été expliqué. Il est principalement dû aux travaux qui ont été réalisés et à une augmentation inattendue des coûts des travaux. Nous l'avons chiffré approximativement, en partageant le rôle avec Bernard lors de la présentation de cette délibération d'AP/CP, qui est, je le reconnais, extrêmement importante pour nous tous ici, ainsi que pour les utilisateurs. Je suis peut-être redondant par rapport aux propos de Bernard, mais il est important de le souligner.

Nous avons acté une augmentation qui se situerait entre 25 et 30 % par rapport à ce que nous avions initialement prévu, et je vous avais déjà dit que cela n'était pas déraisonnable par rapport aux pratiques actuelles. Vous pouvez interroger, Madame NAVARRO, je pense que vous êtes bien placée pour le faire, étant donné votre proximité avec un entrepreneur. Lorsqu'il observe l'augmentation des coûts des matières premières que son fournisseur lui applique parfois, nous sommes dans cette fourchette d'augmentation.

J'en reviens à l'annexe, le total cumulé pour toutes les délibérations s'élève à 3 448 000 €. Il n'y a pas de surprise, il n'y a rien de caché derrière les détails de l'utilisation de cet argent.

Tout d'abord, nous avons les crédits antérieurs qui ont été utilisés, un total de 439 016,42 € depuis le début de ce dossier que nous avons hérité en 2020.

Pour notre exercice 2023, nous avons ouvert un montant de 866 264 €, et le reste à réaliser pour terminer cette opération et atteindre le total cumulé de 3 448 000 € que nous avons tous voté ensemble en janvier 2023 est de 2 142 718,77 €.

En ce qui concerne ma partie financière, je suis responsable de suivre de près la feuille de route et de m'assurer que notre plan de financement, que vous avez voté, est respecté jusqu'au dernier centime.

Mme NAVARRO : Je ne renie pas cela. L'AP/CP a été voté par tous en avril. Cependant, je lis dans la presse un chiffre qui ne correspond pas. Selon l'article de La République des Pyrénées, le montant est de 4 100 000 €.

M. MAILLET : Madame NAVARRO, avec mes 18 ans d'expérience, je peux vous assurer que je ne me suis jamais basé sur des chiffres provenant de la presse, que ce soit en tant que membre de la majorité ou de l'opposition. Nous avons suffisamment de documents dans cette maison pour vérifier l'exécution budgétaire.



Mme NAVARRO : Donc, vous ne répondez pas à ma question ? Je m'excuse, Patrick, mais vous ne répondez pas à ma question.

M. MAILLET : Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne le budget, Madame NAVARRO, je suis à votre disposition. Lorsque nous travaillerons ensemble, nous le ferons en nous basant sur le compte administratif et le Budget Principal, et non sur des informations de la presse locale.

Mme NAVARRO : J'ai repris justement les comptes et l'autorisation de programme, c'est de là que vient ma question. Vous ne répondez pas à la question, je me répète. Pourquoi y a-t-il des chiffres si différents dans la presse ? Est-ce que les montants explosent à 4 100 000 € ou non ? Allez-vous revoir le budget à 2 800 000 € ? Voilà ma question.

M. MAILLET : Madame NAVARRO, je vous propose de nous retrouver lors de la consultation des comptes administratifs 2023, en avril 2024. Nous examinerons ensemble cette annexe et nous verrons à ce moment-là s'il y a des différences entre ce que nous avons proposé en 2023 et ce qui est réellement établi dans le compte administratif 2023.

M. le Maire : Cela serait bien que vous fassiez un petit briefing avant, par exemple, dans la semaine précédente, pour arriver avec...

Mme NAVARRO : Mais je pense que je comprends les chiffres, c'est juste...

M. MAILLET : Je n'ai pas remis en question votre compréhension, Madame NAVARRO.

M. le Maire : Jean, tu veux apporter un petit éclairage sur les travaux ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Parce que là, nous sommes partis sur du technique et c'est aussi important, mais avec notamment pas mal d'opérations comptables.

Pour faire simple, tout le monde a raison quelque part. Au tout début, le projet était chiffré à 2 200 000 € TTC, 1 800 000 € HT c'est vrai. Puis, quelques mois après la guerre en Ukraine, l'augmentation des prix et du coût des matériaux a entraîné un avenant d'environ 25 %, et l'enveloppe est donc passée, vous avez raison, Madame NAVARRO, à 2 800 000 € TTC.

Par contre, Patrick vient de l'expliquer très clairement, nous avons dû réparer la poutre immédiatement pour éviter l'effondrement du bâtiment, en plus des études d'environ 600 000 €. Cela signifie que nous sommes désormais sur une enveloppe de 2 800 000 € TTC, plus les 600 000 € que nous avons déjà payés, nous avons donc un budget total de 3 400 000 €. Est-ce que c'est un peu plus clair ?

Ensuite, concernant les 4 100 000 € dont vous parlez. Effectivement, en octobre 2022, il y a eu une première ouverture des prix lors des appels d'offres, et cette première ouverture des plis s'est élevée à 4 100 000 €. Vous avez raison. Donc, nous avons dépassé un budget qui était de 2 800 000 €, avec un dépassement de 1 300 000 €.



Nous avons d'abord essayé de négocier, il a même été envisagé de scinder certains lots pour réduire les coûts, mais malgré cela, nous avons toujours un surcoût de 760 000 €. A partir de là, la décision qui a été prise est de dire que nous ne pouvons pas continuer avec un projet de cette envergure. Nous avons donc déclaré le premier appel d'offres caduc, nous avons réfléchi et j'ai donné des consignes très strictes au cabinet d'architectes pour qu'il nous fasse des propositions concrètes afin de revenir au budget initial de 2 800 000 € TTC.

Là aussi, vous avez raison, un appel d'offres a été lancé et nous avons parlé d'une ouverture des plis mi-juin, et c'est ce qui s'est passé.

Alors, les résultats définitifs ne sont pas encore disponibles, c'est tout frais. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que tous les lots ont reçu des réponses, c'est une bonne chose. Et à ce jour, il y a encore des questions complémentaires à poser, mais jusqu'à présent, le budget serait respecté. D'ici huit jours, je pourrai vous en dire plus et vous donner les résultats finaux, mais nous sommes sur la bonne voie, tous les lots ont reçu des réponses et nous sommes dans le budget.

Ce qui nous permettrait d'attribuer les lots aux entreprises, je mets toujours au conditionnel et j'attends la semaine qui suit. L'attribution des lots pourrait être sur le mois de juillet et les travaux pourraient commencer courant septembre.

Mme NAVARRO : Merci pour votre réponse, là c'est la réponse.

M. LACRAMPE : Tes explications sont très claires Jean, et elles sont conformes à ce qu'a dit Carine tout à l'heure parce que c'est écrit dans la presse. Alors, Patrick, nous a dit qu'on ne devait pas se référer à ce qui était écrit dans la presse lorsqu'il était question de budget...

M. MAILLET : Je ne me réfèrerais pas, je reprécise. Ensuite je te laisse te référer aux sources dont tu as envie.

M. LACRAMPE : J'ai l'article sous les yeux et je pars du principe que ces chiffres, dans la mesure où ils viennent d'être confirmés par Jean, n'ont pas été inventés.

Donc, que dit cet article qui est paru le samedi 8 avril ? La facture de la restructuration de la salle est désormais évaluée à 3 448 000 €, alors qu'elle était estimée à 2 255 000 €. Donc la question que je veux poser, est la suivante. 1 700 000 € seront financés par des subventions. Est-ce que tu peux nous dire, Patrick, si tu l'as sous les yeux, le détail de la ventilation de ces subventions ?

M. MAILLET : Absolument pas, car on est dans le cadre d'une AP/CP et que je donne simplement les chiffres...



M. LACRAMPE : Parce que c'était l'un des enjeux de la discussion que nous avons eue au moment du vote du budget, où nous nous sommes étonnés du retard qui avait été pris. Tout retard peut avoir des explications, nous en avons, nous en pensons ce que nous voulons. La fermeture pendant trois ans était nécessaire en raison d'un défaut de structure qui posait un problème de sécurité. Nous avons totalement soutenu cette décision. Cependant, nous avons le droit de nous interroger sur le fait qu'après trois ans, aucune décision n'ait été prise jusqu'à présent. Maintenant, il semble qu'une décision ait été prise en avril 2023. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de décision pendant trois ans alors que la salle est utilisée par de nombreuses associations, les écoles, etc... ? Nous avons donc posé la question des subventions à ce moment-là, et maintenant on nous donne un chiffre. C'est pourquoi je me permets de te poser la question, mais tu pourras y répondre une autre fois. Nous aimerons connaître les ventilations de 1 700 000 € de subventions et quels sont les partenaires financiers qui vont subventionner à hauteur de ce chiffre.

M. MAILLET : Je crois d'ailleurs Daniel, il me semble, mais sous toutes réserves et sous l'autorité de Laurent, tu as été, puisque tu nous l'avais demandé, détenteur de ce tableau avec l'ensemble des subventions qui étaient prévues pour ce projet. Est-ce que je me trompe ?

M. LACRAMPE : Tout à fait. Je l'avais obtenu et j'ai remercié les services de me l'avoir donné. Je ne l'ai pas sous les yeux, mais pour que tout le monde...

M. MAILLET : Moi, non plus !

M. LACRAMPE : Voilà dis-le simplement, c'est tout !

M. MAILLET : Je viens de le dire !

M. LACRAMPE : Moi, je dis très simplement que je ne l'ai pas sous les yeux, donc ne me dis pas...

M. MAILLET : Mais je dis ce que j'ai envie de dire, Daniel !

M. LACRAMPE : On ne peut pas tout savoir...

M. MAILLET : Mais absolument, et moi non plus...

M. LACRAMPE : Le tout, c'est de savoir dire qu'on ne sait pas.

M. MAILLET : Je viens de le dire devant témoin, toute l'assistance l'a entendu...

M. LACRAMPE : Et je t'en donne acte et je t'en remercie.

M. MAILLET : Je t'en prie.

Mme BISTUÉ : Tu veux dire quelque chose Jean ?



M. COUTOU-CARRÈRE : Je pense que nous sommes d'accord sur tout ce que vous avez dit et, au final, nous disons la même chose, mais nous nous sommes interrogés nous aussi en octobre 2022 quand on a vu 4 100 000 € et effectivement, je crois que Bernard l'a dit tout à l'heure en préambule, de savoir si cela se faisait ailleurs de dire « mais que faisons-nous ? ». Certaines communes ont arrêté les projets comme ça. Nous avons souhaité persévérer. On s'est dit ce n'est pas possible, il faut qu'on aille au bout du bout et au fond des choses, et c'est ce que nous avons essayé de faire. Aujourd'hui, ça semble en bonne voie.

Mme NAVARRO : Est-ce que vous maintenez la date espérée d'une réouverture à fin automne 2024 ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Alors, je vous ai dit tout à l'heure que je pourrai vous dire ça, avec grand plaisir, on pourra se téléphoner, il n'y a pas de souci, je vais avoir confirmation dans les 10-15 jours qui viennent.

Mme NAVARRO : D'accord.

M. CONTOU-CARRÈRE : Mais je vous ai donné des dates en prévision des attributions du commencement des travaux et bien évidemment, c'est notre objectif, mais je pourrai vous confirmer ça dans quelques jours.

Mme NAVARRO : Alors, je pose aussi toutes ces questions parce qu'il faut quand même garder en tête que ça reste des interrogations pour de nombreux utilisateurs de la Salle, ils restent dans l'inquiétude et ne croient même plus au projet.

M. COUTOU-CARRÈRE : Non...

Mme NAVARRO : Certains n'y croient plus...

M. COUTOU-CARRÈRE : Non pas ça Madame NAVARRO...

Mme NAVARRO : Mais certains n'y croient plus... Moi, je l'ai lu sur les réseaux sociaux, ce n'est pas moi qui l'ai écrit, les personnes se moquent et c'est pour ça que je relaie leurs inquiétudes.

M. COUTOU-CARRÈRE : Bernard l'a dit tout à l'heure, nous avons reçu à plusieurs reprises toutes les associations concernées, et je dis bien à plusieurs reprises, et certaines nous ont même demandé d'aller expliquer le projet lors d'assemblées générales et de conseils d'administration exceptionnels, et nous y avons été à chaque fois. Nous avons reçu toutes les associations qui sont au courant. Nous nous étions engagés également à les recevoir dès que nous aurions les résultats définitifs, et c'est ce que nous ferons. Non, franchement !

Mme NAVARRO : Rendez-vous au dernier Conseil municipal de l'année prochaine et on voit si effectivement vous inaugurez ou pas la Salle.

M. CONTOU-CARRÈRE : Je voudrais en profiter, d'ailleurs, pour saluer parce que nous avons fait plusieurs réunions et nous avons à un moment donné même réuni les Présidents du rugby,



du hand et du basket, et les remercier pour leur état d'esprit. Ce sont des sports collectifs, mais le sens du terme collectif est vraiment fort, ils ont su l'appliquer également pour les autres associations. Il y a une grosse entraide, donc non, franchement on ne peut pas dire ça, ils ont espoir.

M. MAILLET : Juste je vais reprendre, Jean, sur la partie financière et je veux gommer définitivement la frustration que pourrait avoir Daniel. Je viens de retrouver dans mon fichier les subventions attribuées à Salle Palas. De mémoire, nous sommes arrivés à l'heure actuelle à 50 % de subventions sur ce projet, ce qui équivaut à environ à 1 600 000 €. Pour être plus précis, voici le détail des subventions de la part de l'État, dans le cadre de la décile, 1 434 120 € pour la tranche 1 et 364 000 € pour la tranche 2 ; de l'ANS, 180 000 € ; la DETR, 18 000 € pour le sol de Palas ; de la Région, 1 500 000 € pour la Salle Palas ; et du Département, 207 567 €. Voilà pour les grands chiffres, mais bien entendu, nous pourrions vous envoyer à chacun l'état actuel des subventions attribuées pour ce dossier. C'est bon Daniel ?

M. LACRAMPE : Merci.

M. MAILLET : Je t'en prie.

Mme BISTUÉ : Clément ?

M. SERVAT : Merci de me donner la parole. Je partage tout à fait les inquiétudes et les interrogations de Carine et de Daniel.

Je suis assez surpris, Patrick, que tu ne te souviennes pas du montant global des subventions sur un projet phare. C'est assez étonnant, toi qui maîtrises énormément les dossiers.

Je voudrais revenir sur une question que j'ai posée il y a quelques mois. Je vous avais demandé si vous aviez fait chiffrer la construction d'une salle neuve. Vous m'aviez répondu que oui, que vous l'aviez fait, mais que cela était beaucoup plus coûteux. Aujourd'hui, vu les difficultés que vous rencontrez, et on peut les comprendre, notamment concernant l'augmentation des coûts, etc... est-ce que vous avez le chiffrage de la construction d'une salle neuve ? Car il semblerait que vous envisagiez de réduire votre projet pour des raisons économiques et budgétaires. Pourriez-vous nous donner le montant des subventions que vous auriez pu obtenir pour une construction neuve ? Je comprends que la Salle Palas soit emblématique et que les utilisateurs y soient très attachés, mais est-ce qu'il n'a pas été envisagé de construire une nouvelle salle qui offrirait plus de modernité et une meilleure qualité de service pour nos associations ?

M. MAILLET : Je vais simplement te donner le montant dont je me rappelle du chiffrage d'un ouvrage neuf pour le remplacement de la Salle Palas, de mémoire c'était 6 500 000 €. Ce chiffrage a été fait par les services compétents et par nos partenaires spécialisés dans ce type de travaux. Je ne peux pas te dire quelles seraient les subventions, étant donné que nous avons décidé d'abandonner ce projet et qu'il est peu probable que nous investissions 6 500 000 € dans une salle compte tenu du contexte.



Tu as mentionné des projets coûteux, et vous en avez fait l'expérience. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais à la fin des comptes, c'est là que les dépenses sont réelles. En d'autres termes, les utilisateurs de la Salle Palas pourront y accéder une fois les travaux terminés. Je tiens à rappeler une fois de plus qu'à Oloron Sainte-Marie, il y a eu des projets qui ont suscité beaucoup d'espoir, comme le Lotissement de Soeix et le Lotissement de Légugnon, que vous avez réalisés.

Quoi qu'il en soit, je déplore cette arrogance, Daniel, car lorsque l'on connaît l'issue de ces deux projets d'envergure et que l'on sait que les Oloronais ne pourront jamais bénéficier d'un logement communal, financé par la Commune, pour y vivre, et qu'en plus ils ont dû déboursier 263 000 € à la fin, peut-être que vous espérez des subventions, Clément, je ne sais pas si vous les aviez chiffrées à l'époque, mais en tout cas c'est le montant que vous nous avez demandé de constater. Nous ne l'avons, bien sûr pas fait, mais je trouve un peu réducteur de chercher des problèmes là où il n'y en a pas, dans un dossier qui n'a jamais fait partie de notre programme électoral, alors que vous étiez en responsabilité à l'époque. Dans votre budget 2020, que vous avez voté à l'unanimité, je vous le rappelle, il n'y a eu aucune ligne ou intervention de votre part demandant de budgéter certains éléments concernant ce dossier.

Alors, quoi qu'il en soit, les réponses qui ont été faites, je crois qu'elles sont suffisamment complètes concernant les questions qui nous ont été posées. De plus, nous allons continuer notre feuille de route et nous nous donnerons rendez-vous ensuite lors de l'épisode budgétaire pour vérifier si nous avons respecté le budget et si notre compte administratif est conforme à ce que nous vous disons.

M. LACRAMPE : Merci. Tu vois, Patrick, le problème dans nos échanges, c'est que nous posons deux ou trois questions sans aucune arrière-pensée...

M. MAILLET : Non, Daniel...

M. LACRAMPE : Quand on demande à quel moment ça va rouvrir...

M. MAILLET : La main sur le cœur je peux témoigner de ta sincérité...

M. LACRAMPE : Comme je peux témoigner de la tienne...

M. MAILLET : La main sur le cœur, Daniel.

M. LACRAMPE : La réponse donnée par Jean est beaucoup plus simple et claire, et en tout cas, nous avons eu des explications en deux ou trois chiffres.

Quand je pose la question des subventions, c'est parce que, très honnêtement, je n'ai pas le dossier sous les yeux et je ne savais pas quelle était la ventilation. D'ailleurs, tu peux me faire confiance, dès ce soir ou dès demain, je vais regarder ce tableau qui a été communiqué en février ou mars pour voir s'il y a eu une évolution dans le montant de ces subventions. C'est simplement le sens de ma question. Et toi, comme argument de réponse, tu me réponds pour la troisième fois ce soir, au cas où on l'aurait oublié, mais les électeurs ne l'ont pas oublié en 2020. Donc ça devrait te suffire. Et comme argument de réponse, tu parles des lotissements



de Légugnon et Soeix. On le sait, et les électeurs le savent, puisqu'ils en ont pris acte. Donc arrête de te gargariser...

M. MAILLET : Non, je ne me gargarise pas...

M. LACRAMPE : Arrête de te gargariser de ces lotissements de Soeix et de Légugnon. Fais-nous des réponses simples avec des chiffres simples, comme l'a fait Jean. Maintenant, au moins, on sait exactement où nous en sommes en termes de coût de la réhabilitation. Nous avons également la réponse à la question qui avait été posée sur le coût d'une construction neuve. Effectivement, tu nous parles de 6 500 000 €, nous entendons ces chiffres et nous sommes suffisamment réalistes pour en prendre conscience. Donc, nous ne demandons pas la mer à boire, nous nous posons simplement des questions, et j'ai envie de dire que c'est aussi notre rôle.

M. MAILLET : Oui, parfaitement, et je ne remets pas en question...

M. LACRAMPE : Il n'y a aucune arrogance dans ma façon de répondre à cette question, ni de suffisance. Quand on fait des réponses un peu trop sentencieuses, on peut l'interpréter comme de la suffisance, c'est tout.

Mme BISTUÉ : Je voulais juste dire que les 6 500 000 € dont parle Patrick, c'était le montant chiffré avant la crise. Aujourd'hui, cela ne serait pas le même montant.

M. LABARTHE : Je voudrais simplement m'adresser à Patrick pour faire preuve d'un peu de responsabilité. Moi, je n'apprécie pas du tout le fait que tu dises c'est votre budget parce que vous l'avez voté. Tu sais très bien pourquoi on l'a voté. On était en pleine période de la COVID, on savait que c'était très compliqué et c'est pour cela qu'on a voté. Tout simplement. Vous avez la possibilité aussi de changer, de préparer votre budget. En 2001, lorsque nous avons été élus, le budget avait été établi par l'équipe Raymond DIESTE et nous avons assumé et on a dit c'est notre budget.

M. MAILLET : Ah oui, mais pas nous !

M. LABARTHE : Ce n'est pas notre budget, c'est le vôtre ! Vous pouviez le réformer. Vous aviez la possibilité de le modifier, si vous le souhaitiez. Vous ne l'avez pas fait. Je t'explique pourquoi on l'a voté. On l'a voté par solidarité, mais pas parce que c'était notre budget, ce n'était pas votre budget. C'était votre mandature, c'était votre budget. Que tu le veuilles ou pas.

M. MAILLET : Tu as la mémoire qui flanche. En 2020, c'est une année particulière. On arrive aux affaires après sept mois d'exercice. Page 10 des minutes du Conseil municipal de juillet 2020, je m'exprime, je vous le rappelle, ce débat d'orientation budgétaire se passe au moment où sept mois d'exercice se sont déjà écoulés : « nous ne revendiquerons pas ce budget, nous ne pourrions pas revendiquer ce budget, nous sommes essentiellement dans l'engagement et la continuité républicaine qui fait que ce n'est pas notre budget ». Tu me réponds en me donnant quitus page 18 : « nous aurons tout loisir à partir de 2021 de juger de votre efficacité en la matière et la sincérité de vos budgets et de vos projets. Nous, nous n'avons jamais



revendiqué l'appartenance de 2020 au budget de notre mandature et je vais aller plus loin lorsque je fais le comparatif des investissements qui sont faits maintenant depuis deux ans par notre mandature, je vous laisse le bénéfice des investissements qui ont été réalisés en 2020 pour faire ce comparatif. Tu vois, je vais jusqu'au bout, je suis honnête intellectuellement et je ne prends pas en compte cette année 2020.

M. LABARTHE : Et moi, je prends en compte cette année 2020 à votre compte. Vous étiez aux affaires et quand on est aux affaires, on ne pleure pas, on se met au boulot. C'est ce qu'on a fait en 2001, mais c'est toujours comme ça que ça vous arrange. Moi, vous ne m'avez jamais entendu, de 2001 à 2008, faire des reproches à l'ancienne majorité. On est arrivés, les électeurs nous avaient élus, on a assumé nos responsabilités et en 2020, vous devez faire exactement la même chose. Alors, tu peux dire ce que tu veux, on sait très bien que vous voulez échapper à ce problème, mais vous aviez la possibilité, si vous le souhaitiez, de pouvoir modifier ce budget. Vous ne l'avez pas fait et donc vous assumerez l'intégralité de ce budget.

Je répète ce que j'ai dit nous avons voté ce budget par solidarité, compte tenu de la situation économique et sanitaire à l'époque. C'est la raison pour laquelle nous l'avons voté, tout simplement. D'ailleurs, vous avez remarqué que nous ne l'avons plus voté à partir de 2021.

Mme BISTUÉ : En l'absence de Monsieur le Maire, je vais prendre le relais pendant quelques instants. Oui Clément, si tu as une question sur le sujet, tu peux la poser, puis nous passerons au reste car nous ne voulons pas y passer la nuit.

M. SERVAT : J'avais posé une question à Patrick, il m'a répondu et je n'ai pas pu lui répondre. Je suis désolé.

Il est quand même plus agréable, comme l'a dit Daniel, lorsque c'est Jean, car on comprend immédiatement ses précisions...

M. MAILLET : Je suis désolé, Clément.

Mme BISTUÉ : Ce n'est pas la même chose, c'est la froideur des chiffres.

M. SERVAT : Et je me mets à la place des personnes qui nous regardent sur Youtube, nous les avons perdues depuis longtemps, Patrick.

Je souhaite intervenir suite à tes réponses. Tu parles de 50 % de subventions pour la rénovation. Est-ce que dans les 6 000 000 €, vous avez inclus les 6 000 000 € pour la construction d'une nouvelle salle ? Cela signifie que c'est pratiquement la même chose. Avez-vous également étudié et réfléchi à l'avenir ? Dans quelques années, puisque la rénovation coûte cher, vous serez obligés de réduire les travaux. Avez-vous évalué combien il faudra dépenser pour cette salle qui a 50 ans, où vous faites moins de travaux pour des raisons budgétaires ? Mais n'aurait-il pas été préférable...

Mme BISTUÉ : Nous aurions pu simplement réparer la poutre, cela nous aurait coûté beaucoup moins cher, mais ce n'est pas le choix que nous avons fait...



M. MAILLET : La réponse est dans l'AP/CP.

M. SERVAT : Excusez-moi, je n'ai pas terminé. Ce que je voulais savoir, c'est que les services ont réalisé une étude et un chiffrage d'environ 6 000 000 € pour ce dossier, je connais la qualité des services et le travail qu'ils font. Donc, je voudrais savoir si demain matin, je pourrais obtenir ce chiffrage, comme ça, au moins, nous pourrions...

Mme BISTUÉ : D'autant plus que c'est 6 500 000 €, comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est chiffres ont été estimés avant la crise et aujourd'hui, si nous estimions une nouvelle construction, elle ne coûterait certainement pas 6 500 000 €.

M. SERVAT : Mais vous étiez à environ 3 000 000 € avant la crise, nous sommes d'accord. Nous ne débattons pas de ces chiffres. Avec 50 % de subventions, est-ce qu'il n'y n'aurait pas été possible d'obtenir plus de subventions pour une nouvelle construction ? J'aimerais savoir tout cela et l'avoir dès demain matin, s'il vous plaît.

Mme BISTUÉ : Non, pas demain matin...

M. SERVAT : L'étude des services, Laurent doit l'avoir par e-mail.

Mme BISTUÉ : Non, nous n'allons pas obtenir une étude sur les subventions alors que...

M. SERVAT : L'étude du chiffrage réalisée par les services, pourrions-nous l'avoir dès demain matin ?

M. MAILLET : Je crois que...

M. SERVAT : La main sur le cœur !

M. MAILLET : Nous nous égarons sur les exigences...

Mme BISTUÉ : Ça ne changera rien maintenant.

M. SERVAT : Oui, justement, les travaux n'ont pas encore commencé...

Mme BISTUÉ : J'espère que les associations ne nous écoutent pas !

M. SERVAT : Oui, j'entends, mais pour l'instant vous n'avez pris aucune décision. Lors du dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire, a dit, à demi-mot, qu'il espérait la réalisation de ces travaux. Ça ne veut pas dire qu'il le fera. On est d'accord ?

Mme BISTUÉ : Jean, qui a été très clair...

M. SERVAT : Jean, très bien, moi aussi je suis un peu perdu. Monsieur le Maire, m'a dit il y a trois mois, vous voyez ce que je veux dire ?



Mme BISTUÉ : Après c'est bon on passe au reste...

M. SERVAT : Je repose la question, est-ce qu'on peut avoir le chiffrage ?

M. MAILLET : Je voudrais répondre à la question qui m'est posée. Qu'est-ce que je vais assumer, qu'est-ce qu'on va assumer ? Les 3 000 000 € qui sont effectivement sur cette AP/CP qui scelle définitivement, Clément, ce dossier. Ça c'est un premier point.

Ensuite : « je veux les papiers demain », c'est très bien de reformuler et conformément à la règle qui est dans cette salle, mais la prémisse, c'est une demande officielle que tu feras à Monsieur le Maire et il a deux mois pour te répondre.

M. SERVAT : La démocratie participative, elle est au top franchement ! Merci. On pose une question, on te répond : « tu auras une réponse dans deux mois ».

Mme ROSSI : Il y a des règles, ce n'est pas vous qui les faites. Vous faites une demande officielle, c'est tout. Arrêtez de polémiquer quand même !

M. SERVAT : Mais je ne polémique pas !

Mme BISTUÉ : Merci, Carine, pour la question légitime et merci pour les réponses. En tout cas, n'attendez pas le prochain Conseil municipal, les portes vous sont ouvertes si vous avez des questions, il n'y a aucun souci, pour vous donner les réponses.

Alors ce n'est pas un lot de consolation, mais j'ai fait une très jolie visite du patrimoine sportif avec Virginie ARRUEBO et on pourrait ressortir toutes les commandes qui avaient été faites pour Palas à l'origine, la piscine, Scohy, où elle répond et commente dans toutes ses visites. Les gens n'avaient pas été contents parce qu'on avait pris tant de retard et je m'étais dit tiens sur des gros projets comme ça, ça arrive. Ce n'est pas un lot de consolation pour les associations qui nous écoutent, mais comme Anne et Patrick l'ont dit, ils sont très souvent consultés pour leur dire où on en est parce que je comprends leur inquiétude et leur inconfort, bien sûr, mais ils récupéreront un très bel outil et d'ailleurs j'ai vu ça aussi sur l'assemblée générale Handball Club Oloronais où ils sont très contents de l'outil qu'on leur proposera.

Donc je vais mettre cette délibération aux votes.

M. SERVAT : Pardon, Marie-Lyse, je voudrais revenir pas sur ce sujet, mais sur un autre qui concerne, vous avez évoqué des travaux lors de cette délibération, je me suis interrogé et on s'est interrogé parce qu'on a été sollicité par des riverains de la rue Navarrot et on voudrait savoir. Nous avons assisté à un comité de quartier. Est-ce qu'il y a eu des décisions prises concernant les problèmes rencontrés sur cette rue ? Je tiens à rappeler qu'au début des travaux, il y a eu d'importantes inondations dans les habitations. Nous avons entendu différents discours et prises de parole de certains élus concernant les travaux qui devaient être effectués. Nous nous sommes inquiétés et avons demandé à être très vigilants, car des caniveaux avaient été proposés pour éviter les inondations, ce qui n'était pas prévu initialement, surtout lorsque l'on constate que les trottoirs sont inversés. Je ne suis pas technicien, mais selon les riverains, il semblerait que la pente soit mauvaise. Il serait bon de



savoir où en sont les choses. Raymond aurait mentionné lors du Comité de Quartier qu'un décaissement de 30 cm devait être effectué dans la rue. Est-ce que les problèmes ont été résolus ?

Mme BISTUÉ : Clément, pour dire qu'après ce Comité de Quartier où nous avons été interpellés, nous ne sommes pas rentrés chez nous. La rue est très bien éclairée, nous sommes allés constater les dégâts. Nous avons frappé aux portes des personnes présentes au Comité de Quartier et avons discuté avec eux. Nous avons rendez-vous avec EUROVIA le lendemain. Nous avons fait de la dentelle dans cette rue à chaque porte, car chaque porte avait une solution différente. Jean et Raymond ont suivi les travaux jusqu'à la fin et aujourd'hui, je suis heureuse de recevoir quelques messages de remerciement pour cette rue.

M. SERVAT : Donc, vous avez laissé les grilles devant les portes ?

M. le Maire : Nous les avons vus, Clément, au cas par cas, nous y sommes allés trois fois.

M. SERVAT : Je pose une question simplement.

M. le Maire : Je te réponds calmement. Nous avons été alertés car les chantiers ont été confrontés à un orage un peu exceptionnel le samedi, où les débordements étaient nombreux. Nous nous sommes rendu compte que les séparatifs n'avaient pas été exécutés dans le passé. Nous avons également constaté, mais cela était prévisible, que la rue est atypique, avec des seuils à des niveaux différents. Il a donc fallu faire des ajustements, j'ai entendu parler de « dentelle », mais en tout cas, cela a été fait du cousu main. Nous y sommes allés trois fois, Raymond était présent, ainsi que d'autres personnes. La deuxième fois, il restait encore un certain nombre de personnes avec des questions. A la troisième fois, il n'en restait que cinq. Jean y est allé et les a vus tous les cinq. Admettez que ce sont des chantiers très compliqués, comme celui de la rue Palassou, c'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont toujours été retardés. Je n'incrimine personne, c'est le cas de nombreux travaux de canalisations en France. Mais celui-ci en particulier méritait un traitement particulier, avec des visites de porte-à-porte. Je crois qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas beaucoup de mécontents qui continuent à se manifester. Si c'est le cas, Clément, il faut nous le signaler et nous irons les voir. Et si ce n'est pas le cas, il est inutile de rester sur ce sujet pendant des heures.

M. SERVAT : Je viens juste de poser la question, il y a deux minutes.

M. le Maire : D'accord.

M. COUTOU-CARRÈRE : Je vais essayer de répondre, Clément. Avant toute chose, cela a déjà été dit, mais je crois qu'il faut le repréciser, on a connu des intempéries d'une rare intensité, comme on en a rarement vu à Oloron Sainte-Marie. Il y a eu des pluies très fortes, mais surtout sur une durée très longue, ce qui est un phénomène vraiment exceptionnel.

Ces intempéries ont coïncidé avec des travaux, d'où la question légitime que peuvent se poser certaines personnes qui ont été inondées à ce moment-là : est-ce dû aux travaux ou aux intempéries ? Parce que peut-être que si les travaux n'avaient pas eu lieu, personne ne peut le prouver aujourd'hui, les inondations auraient quand même eu lieu vu les fortes pluies qui



sont tombées sur Oloron Sainte-Marie. Il suffit de regarder les rues de Pau, d'Orthez, Lourdios, Toulouse, Lyon pour voir qu'à un moment donné, quand les éléments se déchaînent, on ne peut rien faire pour empêcher les inondations.

Il est vrai qu'il y a eu quelques inondations, notamment sur des maisons qui sont légèrement en contrebas par rapport à la rue, avec trois ou quatre marches à franchir. Et pour la première fois, ce qui nous a été rapporté, mais ce qui est important de préciser, c'est que la pluie est tombée dans un sens complètement différent de l'habituel. Habituellement, la pluie vient de l'ouest, c'est-à-dire qu'elle frappe l'arrière de ces maisons qui sont du côté du Gave. Mais exceptionnellement, elle est venue du côté est. Ce qui fait que la pluie a frappé les façades, a dégouliné le long des façades et a pu atteindre le perron. Alors, que ce soit à cause des travaux ou des intempéries, peu importe au final. Ce qui compte, c'est que nous avons pu réaliser des travaux complémentaires, et je vais t'en parler.

Donc, suite à cela, nous avons inspecté la rue le lendemain et nous avons rencontré toutes les personnes concernées. Des décisions ont été prises, Clément. Les seuils de porte ont été relevés pour toutes les personnes qui le souhaitaient. Une ou deux personnes ne l'ont pas souhaité, nous ne l'avons pas fait.

Il y a effectivement eu la pose de grilles devant chaque entrée de maison. Comme l'a également mentionné Bernard, bon nombre de gouttières qui déversaient directement sur la rue et les trottoirs ont été raccordés. D'ailleurs, lors du précédent mandat, il y avait eu des travaux importants qui n'avaient pas inclus ce raccordement, mais nous l'avons fait. De plus, nous avons également installé un grand nombre de grilles supplémentaires au niveau des caniveaux, des grilles avec des puisards, juste avant les maisons qui avaient été touchées par les inondations.

Voilà tout ce que nous avons fait. J'y suis repassé, Bernard l'a dit, il restait cinq personnes avec le chef de chantier. Nous avons vu toutes ces personnes qui semblaient satisfaites. Les dernières grosses pluies qu'il y a eu n'ont pas causé d'inondation, donc nous espérons que tout se passera bien. Il y a une personne que nous n'avons pas pu rencontrer parce qu'elle ne vient que pour les vacances et on la verra à ce moment-là. Quoi qu'il en soit, ces violentes intempéries nous ont finalement permis de prendre des mesures complémentaires et au final, ce n'est pas une mauvaise chose.

M. SERVAT : J'ai ma réponse. Merci Jean.

M. le Maire : Merci pour la question et pour la réponse. Alors, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Donc je la mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



8 – BUDGET DE L'EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. CONTOU-CARRÈRE : Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 12 juin 2023,

Et après avoir pris connaissance des modifications de crédits,

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2023 pour le budget de l'eau potable telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

BUDGET DE L'EAU POTABLE DECISION MODIFICATIVE N° 1

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Ch. 011 – cpte 611	Sous-traitance générale	+ 2 378,00
Ch. 014 – cpte 701249	Reversement agence de l'eau	+ 3 565,00

Total		5 943,00
--------------	--	-----------------

Recettes

Ch. 77 – cpte 778	Produits exceptionnels	+ 5 943,00
--------------------------	------------------------	------------

Total		5 943,00
--------------	--	-----------------

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des renseignements complémentaires à demander auprès de Jean ou à d'autres ? Si ce n'est pas le cas, je mets le rapport aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y a pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



9 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. CONTOU-CARRÈRE : Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 12 juin 2023,

Et après avoir pris connaissance des modifications de crédits,

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2023 pour le budget de l'assainissement telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1

INVESTISSEMENT

Dépenses

Ch. 21 – cpte 21531	Installations assainissement	+ 21 000,00
----------------------------	------------------------------	-------------

Total		<u>21 000,00</u>
--------------	--	------------------

Recettes

Ch. 021 – cpte 021	Virement de la section d'exploitation	+ 21 000,00
---------------------------	---------------------------------------	-------------

Total		<u>21 000,00</u>
--------------	--	------------------



FONCTIONNEMENT

Dépenses

Ch. 011 – cpte 611	Sous-traitance générale	+ 5 000,00
Ch. 65 – cpte 6541	Créances admises en non valeur	- 862,00
Ch. 021 – cpte 023	Virement à la section d'investissement	+ 21 000,00

Total		25 138,00
--------------	--	------------------

Recettes

Ch. 013 – cpte 64198	Autres remboursements	+ 1 380,00
Ch. 77 – cpte 775	Produits des cessions d'immobilisations	+ 1 390,00
Ch. 77 – cpte 778	Produits exceptionnels	+ 22 368,00

Total		25 138,00
--------------	--	------------------

M. SERVAT : Juste une question. Est-ce dû aux travaux que vous avez faits récemment ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Oui, c'est dû aux travaux. C'est-à-dire que lorsqu'ils ont enlevé la chaussée, ils ont découvert qu'il y avait beaucoup de trappes d'assainissement qui n'étaient pas répertoriées, donc il a fallu les rehausser.

M. SERVAT : D'accord. Ce n'est pas dû aux modifications qui ont été faites ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Absolument pas, rien à voir, et c'était le long de l'Office 64.

M. le Maire : Merci Jean. Donc s'il n'y a pas d'autres questions, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



10 – RESILIATION BAIL FONDATION POMME

M. MAILLET : Il est rappelé que, par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a consenti la résiliation du bail emphytéotique consenti le 23 février 1993 à l'association Fondation Pommé à compter du 31 décembre 2022, la Fondation Pommé remplissant les conditions permettant cette résiliation telles que prévues aux termes dudit bail.

La Fondation Pommé ayant quitté les locaux dans le courant de l'année 2021 et remplissant les conditions prévues à la date de son départ, il est proposé au Conseil municipal de résilier le bail emphytéotique au 31 décembre 2021.

Il est précisé que la Ville d'Oloron Sainte-Marie reprenant la jouissance de ces locaux à compter du 1^{er} janvier 2022, elle se substitue à la Fondation Pommé dans le paiement des divers frais, charges, impôts, taxes et redevances afférents à ces locaux à compter de cette date.

A ce titre, elle devra rembourser la Fondation Pommé dans le cas où cette dernière s'en serait acquittée.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **ANNULER ET REMPLACER** la délibération n° 21 du 12 décembre 2022 par la présente,
- **DECIDER** la résiliation du bail emphytéotique consenti le 23 février 1993 à l'Association Fondation Pommé à compter du 31 décembre 2021,
- **DIRE** que la Ville d'Oloron Sainte-Marie se substitue à la Fondation Pommé pour le paiement des divers frais, charges, impôts, taxes et redevances afférents auxdits locaux à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente et notamment notifier la présente délibération à l'Association Fondation Pommé, signer tout document se rapportant à cette résiliation et procéder au paiement des divers frais, charges, impôts, taxes et redevances afférents à ces locaux.

Mme Flora LAPERNE, Mme Françoise STIOPHANE et M. Daniel LACRAMPE, ne participent pas au vote.

M. le Maire : Merci Patrick. Oui André ?



M. LABARTHE : Oui, moi je voudrais parler de cette délibération. Il n'y a pas de problème, je voudrais simplement poser quelques questions concernant l'avenir de ce bâtiment. Dans quel état de dégradation se trouve-t-il ? On sait qu'il y a des travaux de fermeture réalisés, puisqu'il était squatté à un moment donné et qu'il y a eu pas mal d'incivilités et de dégâts. Alors je voudrais savoir si aujourd'hui on envisage de nouvelles pistes. Je sais qu'il y a eu une consultation qui avait été lancée, mais finalement il n'y a eu aucun acquéreur. Est-ce qu'on ne pourrait pas se diriger vers des propositions qui pourraient concerner des fondations départementales ou autres, qui verraient un intérêt à occuper cet établissement ?

C'est une proposition que j'avais faite lors d'une commission d'appel d'offres. Je voudrais savoir vers quoi on se dirige, car actuellement c'est l'impasse, rien ne bouge, et il pourrait être intéressant d'explorer des pistes impliquant ces fondations.

M. le Maire : On creuse le sillon et tu l'as creusé également, ça a donné quelques fruits, mais pas beaucoup. Il y a effectivement une fondation nationale, historique, patrimoniale, etc... qui est intéressée, mais qui pour l'instant n'a pas donné de réponse favorable ou défavorable. Ils étudient la question en tenant compte du fait que le nombre de parkings disponibles est un petit obstacle par rapport à la capacité d'accueil.

En ce qui concerne le deuxième sujet, est-ce que ce bâtiment se dégrade ? Oui, il se dégrade comme tout bâtiment qui est fermé. Est-ce qu'il s'est dégradé par des squats ? Non, ce ne sont pas des squats, ce sont plutôt des visites et ce bâtiment est devenu un terrain de jeu pour lequel nous avons pris des mesures avec la Police Municipale, la Gendarmerie, les fermetures, les grilles soudées, etc... On découvre que parfois l'imagination des visiteurs de la nuit, ou même de la journée, qui se lancent des défis, est sans limite. Donc il se dégrade, pas de manière effrayante, mais de manière suffisamment inquiétante pour nous pousser à chercher des solutions. Clément ?

M. SERVAT : C'était pour compléter André, il a posé à peu près la même question, mais aujourd'hui donc le bâtiment est-il en vente ou pas ?

M. le Maire : Oui.

M. SERVAT : Vous nous dites qu'il y a une fondation nationale qui est intéressée. Est-ce qu'il y a d'autres intéressés ? Est-ce qu'il y a d'autres acheteurs ?

M. le Maire : Non.

M. SERVAT : Parce que là où j'ai un peu de mal, en même temps que vous avez mis le bâtiment en vente, vous avez fait une demande de rénovation, en tout cas d'accompagnement du Département. Vous avez certainement dû recevoir un courrier avec quelques interrogations de la part de la collectivité, parce qu'on n'a pas bien compris lors de la commission si ce bâtiment est en vente ou si vous avez un projet pour celui-ci. C'est important de le savoir car cela pourrait bloquer d'autres investissements ou d'autres projets dans d'autres communes, si vous êtes retenu.



M. le Maire : Il est en vente et le produit ira à la Fondation Pommé ou plutôt à la banque qui a financé le nouvel EHPAD. Alors la démarche est partie du Département qui a interrogé les collectivités sur les biens publics...

M. SERVAT : Que vous avez à disposition pour rénovation...

M. le Maire : Pour faire un inventaire des biens publics qui sont disponibles.

M. SERVAT : Sauf que vous avez choisi ce bâtiment de la Commune pour être accompagné par le Département.

M. le Maire : Non, le Département est en train de faire un inventaire...

M. SERVAT : Il doit y avoir un malentendu.

M. le Maire : Il y a peut-être un malentendu.

M. SERVAT : Il faudra l'éclaircir.

M. le Maire : Nous allons le clarifier.

M. SERVAT : Merci beaucoup.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Au passage, je vous informe que la Maison NICOLAS, qui n'est pas très loin d'ici, a été signée hier. Je crois d'ailleurs que cela a été annoncé à l'assemblée générale de la Fondation Pommé hier après-midi, car j'en avais informé Marc OXIBAR.

M. SERVAT : En parlant de vente et d'achat, où en sommes-nous avec la Caisse d'Épargne ? Avez-vous des informations ? On m'a donné des informations, mais je ne sais pas si elles sont vraies. Y aurait-il un acquéreur ?

M. le Maire : Il y a quelques informations qui circulent sur un éventuel acquéreur. Il y en a eu d'autres potentiels qui n'ont pas suivi, donc nous suivons cela avec intérêt.

M. SERVAT : C'est peut-être dommageable, vous êtes en train de rénover la rue Louis Barthou. Il aurait peut-être été bien d'identifier, c'est mon avis, la Caisse d'Épargne plutôt que Pommé, alors qu'on la met en vente par ailleurs.

M. le Maire : L'AGPL et la SEPA sont venus visiter la Caisse d'Épargne, donc le Département en a été informé ici. Par contre, si tu veux bien nous donner un coup de main pour trouver un acquéreur, ou si tu veux l'acquérir toi-même, nous regarderons avec attention le projet que tu pourrais y développer ou que tu aimerais y développer.

M. SERVAT : Non, c'était juste une question, une vision politique, une ambition pour la rue. Au moins, cela aurait été une opportunité.



M. le Maire : Nous avons effectivement une ambition politique pour la rue. Nous aimerions qu'elle soit animée, car le cadre est formidable. Cependant, il est difficile de l'exploiter pleinement car une grande partie se trouve en-dessous de la ligne de flottaison, pour ainsi dire, et est accrochée à la roche où seuls des coffres forts pourraient être installés. Il reste donc peu de place pour l'aménager. Devrait-il y avoir des logements ? Devrait-il y avoir autre chose. Cela sera décidé ultérieurement, lorsque d'éventuels acquéreurs, Jean suit cela de près puisqu'il a travaillé et dirigé cet établissement, examineront attentivement la situation. Cependant, nous n'excluons pas l'aide d'une main secourable pour trouver un acquéreur.

M. SERVAT : Non, mais cela aurait pu être soutenu, je me répète, par la collectivité. Des aides substantielles vous sont proposées, notamment pour la rénovation de l'habitat. Vous comprenez bien qu'il est important de déposer un dossier sur Pommé alors que nous l'avons mis en vente...

M. le Maire : On comprend tout ça, Clément. Nous avons un devoir vis-à-vis de la Fondation Pommé, de Madame POMMÉ, du legs, de tout ce qu'elle a fait. Pour la Caisse d'Epargne, c'est une propriété privée sur laquelle nous n'avons pas la main, même si nous pouvons présumer que ça va être vendu, mais sans doute à un prix abordable, avec derrière un montant des travaux pour ne pas décourager de futurs potentiels acquéreurs qui pourraient être devant leur ordinateur ou dans la salle, mais il y a du boulot. Ce n'est pas si simple que ça et un certain nombre d'habitations et d'immeubles de ce type qui ont mis un certain temps à être vendus et les reprises, les sorties de crise, etc... y sont parfois favorables, mais en tous cas nous prenons tous les avis et surtout tous les coups de mains dans l'intérêt de la collectivité, de la rue et de la Ville.

Mme SAOUTER : Juste pour compléter un peu par rapport à ta question. Habitat et Humanisme voulait faire un projet sur Oloron Sainte-Marie et avait répondu à un appel à projets et a téléphoné au propriétaire et il s'avère que l'opération n'aurait pas été équilibrée parce qu'effectivement il y a très peu de possibilités d'aménager les appartements et certainement pas assez pour que ce soit une opération rentable.

Donc ils sont allés pour pouvoir répondre à ce projet du Département sur une autre commune, pour l'instant. Ils reviendront sur Oloron Sainte-Marie quand nous aurons d'autres choses plus appropriées à proposer.

M. le Maire : Sur la délibération proposée, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Les conseillers intéressés ne participent pas au vote, ce sont tous les membres du conseil d'administration de Pommé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



11 – ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Mme SAOUTER : Il est rappelé à votre assemblée les termes de la délibération n° 7 du 27 septembre 2021 (qui elle-même annulait et remplaçait la délibération n° 57 du 6 octobre 2005) relative à un échange de terrains entre la Commune et le Conseil Régional d'Aquitaine en vue de permettre, d'une part, au Lycée professionnel des Métiers de la Montagne de bénéficier de terrains pour son exploitation, et d'autre part, pour la Commune, de bénéficier de terrains pour la construction de la station d'épuration du quartier de Soeix et pour l'aménagement d'une aire d'accueil permanent.

En effet, depuis cette délibération, la mise à jour du cadastre en date du 6 novembre 2022 a mis en lumière de nouveaux éléments.

Suite au remembrement foncier relatif à la déviation Gabarn-Gurmençon, certaines parcelles ont été réorganisées et redistribuées.

Ainsi, sont concernées les anciennes parcelles objet de l'échange tel qu'il avait été défini dans la délibération du 27/09/2021 :

- La parcelle D697 (devenue ZC16) n'est plus propriété de la commune. A la place, la Commune s'est vue attribuer la parcelle ZC14 qui jouxte la propriété de la Région ;

- La parcelle C148 est restée propriété de la Région mais sous la nouvelle référence cadastrale ZC12.

Par la suite, les termes de l'accord modifié pourraient être établis comme suit :

- La Commune cède la parcelle ZC14 pour 9 530 m². La parcelle D22 initialement prévue dans l'échange pour atteindre un équilibre des surfaces n'est plus concernée ;

- Le Conseil Régional cède la parcelle ZC12 pour 2 881 m² (terrain d'assiette de la station d'épuration), la parcelle D694 pour 4 015 m² et une partie de la parcelle D695 pour 2 985 m² (aire d'accueil de Soeix).

Votre assemblée est invitée à :

- **ANNULER ET REMPLACER** la délibération n° 7 du 27 septembre 2021 par la présente,

- **APPROUVER** le présent rapport,

- **APPROUVER** les termes de l'échange de terrains entre la Commune et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine tels que détaillés dans la présente,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet échange et à signer tout document afférent,



- **DIRE** que conformément à l'exercice de sa compétence, les terrains d'emprise de l'aire d'accueil permanent seront mis à disposition de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

M. le Maire : Merci, c'est une délibération qui a donc déjà été votée, mais qu'il fallait remettre à jour, comme l'a très bien expliqué Anne. Donc pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



12 – MISE EN VENTE DU TERRAIN SIS PARCELLE C 329 P – QUARTIER DE SOEIX

Mme ROSSI : La parcelle C 329 p est une propriété de la Commune située Rue du Tumulus à Soeix. Cette parcelle d'une superficie de 1 340 m² se situe au cœur d'un lotissement. Classé en UC, ce terrain est constructible.

Par délibération en date du 30 juin 2017, le Conseil municipal avait décidé de vendre ce terrain à l'Association « Gîtes-Séniors ». Le compromis de vente a été signé avec une date définitive de signature prévue le 3 avril 2018 au plus tard. Celui-ci est désormais caduc. Votre Assemblée est donc libre de remettre ce terrain à la vente.

Par avis en date du 2 juin 2023, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques a évalué le bien concerné au prix de 75 040 € soit 56 € HT/m².

Monsieur le Maire propose à votre assemblée de mettre en vente cette parcelle selon les conditions énoncées.

La procédure de mise en vente se déroulera comme suit :

- Rédaction d'un cahier des charges : il présentera les critères de sélection des candidats (projet, proposition de prix, investissements prévus, etc...),
- Publicité : Même s'il n'existe aucune obligation pour la Commune, une publicité relative à cette vente aura lieu sur le site de la Ville, ainsi que dans un journal d'annonces légales,
- Calendrier : 3 juillet 2023 : Lancement de la publicité de l'offre de vente ; 25 août 2023 : date limite de réception des offres.

La commission permanente d'analyse des offres immobilières se réunira à l'issue de la période précitée pour apprécier les offres reçues et proposer un choix à votre assemblée.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune),

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 2 juin 2023,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **DÉCIDER** de mettre en vente la parcelle C 329 p selon la procédure présentée, au prix de 75 040 € HT,
- **DIRE** que la publicité de mise en vente sera diffusée à l'échelon départemental,



- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces décisions.

M. le Maire : Merci Brigitte. Oui, Clément ?

M. SERVAT : Nous sommes bien d'accord, c'est une mise en vente du terrain uniquement ? Il n'y a pas de promoteurs intéressés ?

Mme ROSSI : Non, c'est un terrain nu de 1 340 m².

M. le Maire : C'est l'ancien local du Centre Nautique de Soeix où étaient entreposés les kayaks, où il y avait un bureau qui avait un moment été destiné à une Association « Gîtes-Séniors » qui n'a pas donné de suite.

Mme ROSSI : Alors son montant a été revu un peu à la hausse compte tenu de la date à laquelle ça avait été estimé la première fois. Donc je crois qu'il y a une différence d'environ 4 000 €.

M. le Maire : Il y a l'emplacement pour mettre deux petits pavillons. Je mets le rapport aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



13 – CESSION DE LA PARCELLE AH 534 – RUE DU COQ

Mme ROSSI : Par délibération n° 25 du 7 avril 2023, votre assemblée a autorisé le lancement d'une procédure de mise en vente de la parcelle AH 534, Rue du Coq.

Un appel à candidatures a été publié sur le site internet de la Commune.

Un cahier des charges a été rédigé et mis à la disposition de tout demandeur. Deux personnes se sont manifestées et ont retiré le cahier des charges.

A la date de clôture de l'appel à candidatures, soit le 11 mai 2023 à 12 h, une seule offre a été enregistrée : celle de Monsieur et Madame MAINVIELLE, 19 Rue du Coq, 64400 OLORON SAINTE-MARIE.

Par délibération n° 7 en date du 17 mars 2023, votre assemblée a décidé la création d'une commission permanente consultative chargée de l'étude des offres d'achat de biens immobiliers communaux.

La commission s'est réunie le 26 mai 2023 à 17 h et a pris acte de l'offre reçue.

Présentation résumée de l'offre :

Acquisition au prix de 45 000 € HT en vue de construire un bâtiment à vocation de garage (4 places) potentiellement réaménageable en logement, à l'avenir.

Ce projet nécessite la réalisation d'un accès aux frais de l'acquéreur. Une ou deux places de parking seront supprimées pour favoriser cet accès.

L'acquéreur a fourni les éléments justifiant sa capacité à financer l'acquisition et les travaux.

Considérant que la procédure de cession mise en œuvre a permis au candidat de fournir tous les éléments nécessaires à l'analyse de son projet, la commission consultative chargée de l'étude des offres d'achat de cette parcelle, à l'unanimité des présents, propose de retenir la proposition d'achat formulée par Monsieur et Madame MAINVIELLE pour la somme de 45 000 € HT, aux conditions énoncées dans le cahier des charges.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la procédure d'appel à candidatures suivie et le cahier des charges s'y rapportant,

Considérant l'offre faite par Monsieur et Madame MAINVIELLE,

Considérant l'avis favorable formulé par la commission consultative chargée de l'étude des offres d'achat de la parcelle AH 534,



Considérant l'avis en date du 24/03/2023 du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant évalué la parcelle AH 534 à la somme de 45 000 € HT,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **DÉCIDER** la cession de la parcelle AH 534 au profit de Monsieur et Madame MAINVIELLE, 19 Rue du Coq, 64400 OLORON SAINTE-MARIE, au prix de 45 000 € HT,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette cession,
- **PRÉCISER** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

M. le Maire : Merci. J'ai été chargé par les membres de la commission d'aller vérifier le parking et je n'ai jamais vu plus de 4 ou 5 voitures. Ce qui fait que les deux places qui vont être mobilisées pour créer une ouverture en direction de ce bâtiment ne vont pas pénaliser les maisons qui sont en face, les riverains, ou leurs visiteurs. Donc je mets le rapport aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



14 – CONVENTIONS DE REFACTURATION DE L'ELECTRICITE – VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE/EPA JELIOTE

M. LARTIGUE : Le Théâtre « La Chapelle » était géré par la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (Communauté de Communes du Haut-Béarn depuis le 1^{er} janvier 2017) dans le cadre d'une convention de mise à disposition en date du 1^{er} juillet 2016.

Le compteur électrique étant au nom de la Ville d'Oloron Sainte-Marie, c'était la Ville qui s'acquittait des factures. La CCPO (puis la CCHB) reversant alors à la Ville sa quote-part de consommation (80 % CCHB, 20 % Ville).

Les 20 % de la Ville correspondent au fait que le Théâtre La Baraque occupe l'espace 20 % du temps annuel pour ses répétitions et ses représentations, hors activités organisées ou programmées par l'EPA Jéliote.

A compter du 9 décembre 2020, la CCHB a transféré la gestion de l'équipement à l'Établissement Public Administratif Jéliote.

A compter du 15 mai 2021, à l'occasion de travaux de mises aux normes, l'EPA Jéliote a pris les compteurs électriques à son nom.

Il convient donc de régulariser par conventions les deux situations suivantes depuis le transfert de « La Chapelle », par la CCHB à l'EPA :

- Du 10 décembre 2020 au 15 mai 2021 : Une convention qui stipule que l'EPA Jéliote doit 80 % des consommations électriques de « La Chapelle » à la Ville,

- A compter du 16 mai 2021 : Une convention qui stipule que la Ville doit 20 % des consommations électriques de « La Chapelle » à l'EPA Jéliote.

Vu les projets de conventions ci-annexés,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les deux conventions correspondantes.

M. le Maire : Merci. Est-ce que vous avez des questions ou des observations à formuler ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

M. le Maire :

I - CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS RÉSERVÉS AUX EMPLOIS SAISONNIERS

Il est proposé au Conseil municipal de créer des emplois temporaires indispensables au bon fonctionnement des services pendant la période estivale en application des dispositions de l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C et sont rémunérés sur la base du Smic horaire (Brut : 11,52 € de l'heure, taux au 01/05/2023) ainsi que 10 % de congés payés.

DIRECTION VIE DE LA CITÉ - Service Culture et patrimoine :

- 1 poste d'adjoint d'animation « Quartiers d'été » à temps complet du 12 juin 2023 au 30 juin 2023 soit 1 recrutement.
- 1 poste d'adjoint d'animation « Quartiers d'été » à temps complet du 3 juillet 2023 au 31 juillet 2023 soit 1 recrutement.
- 1 poste d'adjoint d'animation « Quartiers d'été » à temps complet du 13 juillet 2023 au 23 août 2023 soit 1 recrutement.
- 1 poste d'adjoint d'animation « Quartiers d'été » à temps complet du 1^{er} août 2023 au 25 août 2023 soit 1 recrutement.
- 2 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet (30/35^{ème}) du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023 (Tour de Grède), soit 2 recrutements.
- 2 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet (30/35^{ème}) du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023 (Maison du Patrimoine), soit 2 recrutements.
- 1 poste d'agent d'accueil au service Culture à temps non complet (30/35^{ème}) du 30 juin 2023 au 27 août 2023 (Galerie Révol), soit 4 recrutements.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service Population :

- 1 poste d'agent d'administratif à temps complet du 21 juillet 2023 au 4 août 2023 et du 9 août 2023 au 25 août 2023, soit 2 recrutements.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

II - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS RÉSERVÉS A L'APPRENTISSAGE

Chaque année une enveloppe budgétaire est réservée à l'apprentissage. Il convient de recruter 2 jeunes en emploi réservé à la formation en alternance, dans les services municipaux « Cadre de vie » et « Éducation » afin qu'ils préparent :

- Un CAP « Espaces verts » en 2 ans.
- Un CAP « Petite enfance » en 2 ans.

Ces emplois seront rémunérés conformément à la réglementation applicable à l'apprentissage, en pourcentage du Smic, suivant l'âge et le niveau du diplôme préparé.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le rapport présenté,
- **VOTER** les crédits nécessaires aux postes proposés.

M. le Maire : Oui, Clément ?

M. SERVAT : Juste une petite question pas sur les emplois d'été, mais sur le reste. S'agit-il de créations d'emploi ou des remplacements ?

M. le Maire : Sur les apprentis ?

M. SERVAT : Non, il y a les apprentis et ensuite un poste d'agent administratif au niveau du Service à la Population - Direction Générale des Services.

M. le Maire : Effectivement, sur ce rapport, il y a déjà un poste administratif à temps complet du 21 juillet au 4 août et 9 au 25 août, soit deux recrutements d'emploi d'été.

M. SERVAT : D'accord, c'était ma question. Je n'avais pas compris.

M. le Maire : Dans cette délibération, il s'agit uniquement des emplois d'été et de deux jeunes apprentis qui vont être recrutés.



M. SERVAT : Très bien merci.

M. le Maire : Avec plaisir. Donc il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



16 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

M. le Maire : Il est proposé au Conseil municipal de créer des emplois permanents qui pourront être pourvus par le recrutement de fonctionnaires en application du principe général posé à l'article L. 311-1 du Code Général de la Fonction Publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des Communes et de leurs Établissements Publics à caractère administratif sont occupés soit par des fonctionnaires ou par dérogation, par le recrutement d'agents contractuels, en application des dispositions de l'article L. 332-14 du Code de la Fonction Publique, qui permet, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des vacances temporaires d'emplois dans l'attente de recrutements de fonctionnaires.

Le contrat de travail est alors conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

➤ Secrétariat du DGS :

Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie hiérarchique C – ASSISTANTE DE DIRECTION – Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Assister le Directeur Général des Services dans le suivi et l'instruction des procédures et des décisions relatives au fonctionnement de l'Assemblée délibérante : planification, préparation et suivi des conseils municipaux, rédaction de délibérations, suivi de l'exécution des décisions, préparation et suivi des décisions et arrêtés du Maire,
- Suivre les projets et les activités de la direction : tableaux de suivi de l'activité, organisation et planification de réunions,
- Participer à la gestion des affaires générales : déclarations, attestations, liquidations, débits de boisson, licences de taxis, affaires agricoles, écobuages,
- Réaliser et mettre en forme des travaux de bureautique : prise de notes, mise en forme de tous types de documents (courriers, rapports, convocations, tableaux, comptes-rendus),
- Assurer le suivi de la mission archives de la Collectivité : classement et recherche,
- Accueil téléphonique et physique,
- Participer à l'organisation administrative des élections (mission secondaire).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.



La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. Elle sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjoint Administratifs Territoriaux.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 13 juin 2023.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 13 juin 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'Assistante de Direction sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 13 juin 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. SERVAT : Je réitère ma question. Ces emplois étaient-ils déjà présents dans la collectivité ? Ont-ils été recrutés pour des remplacements ou pour des créations de poste ?

M. le Maire : Non, pour celui-là, l'agent avait été recruté suite à un départ à la retraite et c'était un contrat d'un an en CDD. A l'issue de cette année, compte tenu du fait que cet agent a donné satisfaction, il a été recruté à l'issue d'un jury.

M. SERVAT : Très bien.

M. le Maire : Donc est-ce qu'il y a des oppositions pour ce premier emploi ou pas ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



➤ **Service Population :**

Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie hiérarchique C – AGENT D'ACCUEIL – AGENT D'ÉTAT CIVIL – Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueillir le public physiquement et par téléphone,
- Recevoir, filtrer et orienter les appels,
- Identifier et gérer les demandes et son degré d'urgence,
- Orienter le public vers les services compétents, accompagner et présenter les visiteurs,
- Gérer les demandes de la population, délivrer les documents administratifs,
- Gérer les réservations et les plannings des salles de l'Hôtel de Ville, des prêts véhicules, de matériels,
- Assurer le classement et l'archivage des documents à la charge de l'agent,
- Répondre par courrier aux demandes écrites,
- Enregistrer les objets trouvés et perdus,
- Accueil et renseignement du public,
- Etablissement et remises des cartes d'identités et passeports.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. Elle sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjointes Administratifs Territoriaux.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 24 juillet 2023.



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 24 juillet 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'Agent d'accueil et agent d'état civil sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 24 juillet 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : Le Service de l'Etat Civil a eu besoin d'être boosté par des renforts venant d'autres services afin de réduire le temps d'attente pour les passeports et les cartes d'identité. Ce temps d'attente est passé de quatre mois, mais ce n'est seulement pas chez nous, c'est un peu partout pareil, à un mois.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. SERVAT : Là, il s'agit d'une création cette fois-ci ?

M. le Maire : Oui, c'est une création. Ce n'est pas un poste supplémentaire, mais une création de poste. Elle était déjà à l'Accueil. Vous la voyez quand vous venez à l'Accueil ou à l'Etat Civil de temps en temps.

M. SERVAT : Cela peut prêter à confusion.

M. le Maire : Toute la délibération concerne des créations, mais derrière ces créations, il n'y a personne de nouveau.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



DIRECTION VIE DE LA CITÉ

➤ Guichet Unique :

Création d'un emploi permanent à temps complet de Catégorie hiérarchique C – ASSISTANT·E ADMINISTRATIF·VE - Cadre d'emplois des Adjoints administratifs.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Participer à la gestion administrative de la Direction Vie de la Cité au sein du Guichet Unique,
- Assurer la gestion des dossiers de demandes de subventions annuelles de fonctionnement et exceptionnelles,
- Accompagner les porteurs de projets associatifs et apporter des conseils techniques, logistiques et de communication sur le montage du projet, enregistrer des dossiers, rédiger et envoyer des A/R, transmettre les dossiers au Pilote via le logiciel e-atal (en dématérialisation),
- Tenir une veille associative : décrets, arrêtés, loi 1901...,
- Accueillir, orienter, conseiller les différentes associations et usagers,
- Suppléer les autres agents du guichet sur leurs missions lors d'absences.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. Elle sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 15 juin 2023.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 15 juin 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'Assistant·e administratif·ve sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 15 juin 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.



M. le Maire : Il s'agit de l'agent qui est à l'accueil du Service de la Vie de la Cité, qui est à l'accueil du premier étage et qui est là aussi depuis un an. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent à temps non complet (29/35^{ème}) de Catégorie hiérarchique C - Cadre d'emplois des Adjointes techniques Territoriales - Agent d'entretien des locaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux de l'hôtel de ville,
- Assurer l'ouverture et la fermeture des locaux,
- Préparation des salles communales à l'occasion des événements (Mariages, Conseils Municipaux...),
- Missions protocolaires (Préparation des vins d'honneur, courses, services...),
- Signaler les dysfonctionnements éventuels.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. Elle sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 1^{er} septembre 2023.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'Adjoint technique Territorial à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2023,



- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : Ceux qui arrivent très tôt le matin ou qui repartent tard le soir la connaissent, elle travaille avec Régis. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

➤ **Service Education :**

Création d'un emploi permanent à temps complet de Catégorie hiérarchique C, Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants (accueillir les familles, prendre en charge des groupes d'enfants, préparer les ateliers, passage aux toilettes, sieste ...),
- Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant aux enfants,
- Participer à la communauté éducative,
- Participer aux sorties scolaires et aux manifestations « ville » ou « école »,
- Établir une relation de confiance avec la famille par une communication quotidienne,
- Participer à la socialisation de l'enfant dans le respect de son individualité,
- Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques,
- Préparer les supports pédagogiques selon les consignes de l'enseignant,
- Participer et/ou animer des activités sous la responsabilité de l'enseignant,
- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie,
- Aider l'enfant à acquérir des gestes et des comportements autonomes (apprentissage de la propreté, des règles de vie en collectivité, les aider à s'habiller, se déshabiller, les conduire aux toilettes),
- Adopter des attitudes conformes au projet pédagogique,
- Participer aux projets éducatifs (peinture, travaux manuels ...),
- Mettre en œuvre un programme de travail en fonction des besoins des enfants et de la collectivité dans le cadre du projet pédagogique.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au grade des ATSEM.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des ATSEM.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. Elle sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des ATSEM.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 1^{er} septembre 2023.



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'ATSEM à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'ATSEM sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : Il s'agit de quelqu'un qui est déjà dans l'établissement et qui a obtenu le concours et qui est donc nommé à ce titre. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DIRECTION JURIDIQUE ET FINANCIERE

➤ Service Domaine Public :

Suite au départ en disponibilité de l'agent placier détenant le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, un jury a eu lieu le 3 avril 2023. L'agent retenu à l'issue de ce jury est fonctionnaire territorial.

Création d'un emploi permanent à temps complet par voie de mutation de Catégorie hiérarchique C - Agent Technique placier - Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux).

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Participer activement à l'organisation des foires, fêtes foraines, marchés, cirques et toutes animations relevant des compétences du service,
- Placer les commerçants abonnés et les commerçants non sédentaires sur le marché hebdomadaire, sur la foire du 1er mai et les forains de la fête foraine de la Saint-Grat, la fête du 14 juillet ainsi que sur toute manifestation organisée par le service, selon les règles applicables en la matière et conformément aux règlements existants,
- Contrôler les pièces commerciales des commerçants, producteurs, forains et autres organismes avant le placement (registre du commerce de moins de trois mois, validité de la carte de commerçant, attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité),
- Afficher les arrêtés d'interdiction de stationnement et mettre en place les panneaux et barrières de signalisation,



- Régie des Droits de Place : Encaisser les droits de place et redevances sous couvert de la régisseuse titulaire et participer aux formalités de gestion de la régie,
- Contrôler l'application de la réglementation de l'occupation du Domaine Public,
- Assurer la gestion des marchés, foires et diverses occupations du domaine public,
- Assurer la fonction de suppléant de recettes de la régie plaçage.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné. La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. Elle sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 1^{er} juillet 2023.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'Adjoint technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'Agent technique placier sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : Il s'agit d'un agent technique placier qui va prendre le poste de l'agent précédent qui est parti dans un autre univers. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

➤ Service Cadre de vie :

Création d'un emploi permanent à temps complet de Catégorie hiérarchique C - Agent d'entretien du cadre de vie - Cadre d'emplois des Adjointes techniques Territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Ramasser les feuilles mortes,
- Désherber manuellement ou mécaniquement ou thermiquement la voirie,
- Dénéiger, selon le plan de voirie hivernale, les voies de circulation et les trottoirs des services publics,
- Mettre en place de l'absorbant sur les pollutions de surface,
- Tondre mécaniquement les espaces verts,
- Tailler et élaguer manuellement et mécaniquement les arbustes, arbres, haies,
- Planter et entretenir les espaces fleuris, jardinières, etc...,
- Nettoyer les bassins décoratifs.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. Elle sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 1^{er} juillet 2023.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'Adjoint technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} août 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien du cadre de vie sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} août 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.



M. le Maire : Donc c'est une création de l'emploi qui existait déjà sans modification de la personne. Pour mémoire et information, il s'agit de quelqu'un qui a été recruté et qui était dans un établissement spécialisé, comme d'autres ont été recrutés avant, et qui donne vraiment entière satisfaction. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

➤ **Service Patrimoine Bâti :**

Création d'un emploi permanent à temps complet de Catégorie hiérarchique C – AGENT POLYVALENT DU PATRIMOINE BÂTI - Cadre d'emplois des Adjoints techniques Territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Entretien et assurer des opérations de première maintenance au niveau du bâtiment en maçonnerie, plâtrerie, peinture,
- Petits travaux de bâtiment (plomberie, carrelage),
- Astreintes techniques et manutentions lors de manifestations,
- Savoir appliquer les techniques de maçonnerie (préparation mortier et béton),
- Exécution de chapes de mortier et dalles en béton,
- Déplacement des matériaux,
- Réaliser des travaux de plâtrerie (cloison en briques ou en Placoplatre, raccords d'enduit de plâtre,
- Réaliser la pose de carrelage sur sols et murs,
- Réaliser des petites réparations (changement chasse d'eau, joints...),
- Accomplir la préparation des supports (enduit et ponçage) et appliquer la peinture sur les surfaces,
- Aider à l'organisation des fêtes (montage d'estrades, pose des décors de Noël).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. Elle sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 1^{er} juin 2023.



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'Adjoint technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'Agent polyvalent du Patrimoine Bâti sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} juin 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : C'est agent fait équipe d'une manière très efficace avec un ancien, relativement ancien, du Service du Patrimoine Bâti. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

➤ Service de l'assainissement :

Création d'un emploi permanent à temps complet de Catégorie C Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux : Agent d'exploitation du réseau assainissement.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Réalisation de travaux d'entretien et de maintenance des réseaux assainissement,
- Réalisation de travaux divers de branchements et/ou d'extension du réseau d'assainissement,
- Réalisation d'interventions d'urgence pour le bon fonctionnement des installations de canalisations, branchements, pompages, etc...,
- Contrôle des conformités des branchements au réseau, de la qualité des rejets,
- Contrôle et suivi des sites de collecte, de régularisation et de relevage des eaux usées et pluviales.
- Interventions sur des opérations de travaux voirie et réseaux divers (travaux interservices),
- Interventions sur incidents ou problèmes divers dans le cadre des astreintes,
- Surveillance et maintenance des stations d'épuration (en renfort de l'équipe dédiée).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné.



La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. Elle sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 1^{er} juillet 2023.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'Adjoint technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'Agent d'exploitation du réseau assainissement, sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : C'est la même chose, c'est quelqu'un qui avait remplacé un agent en arrêt maladie et qui a été embauché dans le cadre d'un CDD et qui vient donc d'être confirmé dans son poste pour les services rendus. J'ajouterai que ce service s'est étoffé par la présence de deux ou trois nouveaux qui ont remplacé des anciens qui sont partis et il y a eu un bon retentissement sur l'ambiance de l'équipe. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci de m'avoir permis de le présenter d'une manière un peu synthétique.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



17 – CHANGEMENT DE FILIERE

M. le Maire : Afin de répondre favorablement à la demande d'un agent des écoles détenant le grade d'adjoint technique (33/35^{ème}) et souhaitant changer de filière, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur son intégration directe au grade d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} septembre 2023.

En effet, suite à une réorganisation du service, les missions que l'agent exercera à la prochaine rentrée scolaire ont fait l'objet d'une modification de sa fiche de poste. Ces missions relèveront davantage de la filière animation que de la filière technique à laquelle appartient l'agent.

Il est à noter que ce changement de filière n'a aucune incidence budgétaire car les deux cadres d'emplois appartiennent à la même catégorie hiérarchique (C).

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (33/35^{ème}).

Le poste d'adjoint technique à temps non complet (33/35^{ème}) sera supprimé, après avis du Comité Social Territorial.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport.

M. le Maire : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



18 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. le Maire : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Dans un souci de continuité et de qualité du service public, il est proposé de recourir à des mises à disposition de personnels entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la Commune d'Oloron Sainte-Marie dont les modalités sont fixées par voie de convention. Il s'agit de mises à disposition individuelles d'agents titulaires, à savoir :

Mise à disposition d'un agent titulaire de la CCHB auprès de la Commune d'Oloron Sainte-Marie

La Communauté de Communes du Haut-Béarn met à disposition de la Commune d'Oloron Sainte-Marie un agent à temps complet titulaire du grade d'adjoint technique pour la période du 24 avril 2023 au 30 juin 2023. Cet agent assurera la mission d'agent placier à raison de 21 heures hebdomadaires.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie s'engage à rembourser à la Communauté de Communes du Haut-Béarn les charges engendrées par la mise à disposition de l'agent communautaire.

Mise à disposition d'un agent titulaire de la Commune d'Oloron Sainte-Marie auprès de la CCHB

La Commune d'Oloron Sainte-Marie met à disposition de la Communauté de Communes du Haut-Béarn un agent à temps complet titulaire du grade d'adjoint technique à raison de 14 heures hebdomadaires pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cet agent effectuera diverses missions au sein de la Communauté de Communes du Haut-Béarn :

Missions principales :

- Suivi et entretien des points d'apport volontaire,
- Suivi des composteurs partagés,
- Conduite de la micro benne ordures ménagères,
- Livraisons des EPI,
- Autres divers : distribution ponctuelle de documents ou autre petit matériel dans les mairies ; contrôle visuel de pré-collecte ; nettoyage de Points d'Apport Volontaire....



Missions secondaires :

- Au service RH (destruction de documents),
- Au service communication (insertion d'affiches dans les sucettes, distribution de flyers).

La Communauté de Communes du Haut-Béarn s'engage à rembourser à la Commune d'Oloron Sainte-Marie les charges engendrées par la mise à disposition d'un agent communal.

Votre assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toute démarche administrative afférente,
- **ADOPTER** le présent rapport.

M. le Maire : Il n'y a pas de questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



19 – PROGRAMMATION CULTURELLE DES QUARTIERS D'ETE 2023

Mme BARBET : Il est rappelé à l'assemblée le programme d'actions 2023 concernant les quartiers d'été qui se dérouleront du 21 juin au 2 septembre 2023.

Une attention particulière a été portée sur des propositions diversifiées pouvant cibler différents types de publics présents sur le territoire.

Pour cela, des passerelles avec le CCAS, les services Jeunesse, Education et Petites Villes de Demain ont été mises en place, garantissant la construction de projets culturels ciblés. De même, les associations ont été sollicitées pour garantir un ancrage et un relais des propositions de la Mairie.

La création des Quartiers d'été a reposé sur différents axes de réflexion : susciter la rencontre, la curiosité, l'engagement, maintenir un air festif propre à l'été, favoriser la rencontre entre l'existant et la nouveauté, valoriser les créations actuelles et s'appuyer sur les dynamiques associatives locales, accueillir la diversité et les différences tout en valorisant la culture locale, soutenir les mutations de la ville en cours par des propositions culturelles cohérentes qui mettent en valeur le sens-même de ces projets.

La programmation est divisée en plusieurs rubriques et se déroule dans les différents quartiers de la ville :

- Concerts : Quartiers Sainte-Marie/Centre-Ville/Sainte-Croix/Notre-Dame/Confluence/Faget,
- Théâtre : Sainte-Croix/Confluence,
- Danse : Espace verts de la Commune/Confluence Sainte-Marie,
- Expositions : Galerie Révol/Ecole Prévert/Maison du Patrimoine,
- Visites : Quartiers Légugnon/Saint-Pée/Sainte-Marie/Sainte-Croix/Faget,
- Animations : Sainte-Croix/Sainte-Marie/Centre-Ville/Fronton.

Le projet avec le CCAS, Cartes Postales Dansées, a été créé dans le cadre de l'appel à projet « l'été culturel » de la DRAC qui a sélectionné le projet pour soutenir ce type d'initiative culturelle sur le territoire. La Cie Keatbeck dirigera les ateliers de danse et de vidéo.

Les concerts mêlent artistes locaux et nationaux, avec des artistes ayant choisi de vivre en France mais qui proviennent d'autres pays. En ce sens, ce sont des propositions métissées et diverses. De façon générale, les concerts jouent le jeu de la découverte, de ce qui n'est pas encore connu, mais qui mérite de l'être, la programmation invite à l'ouverture.

Les animations sont des temps festifs invitant à la gastronomie locale, à des pratiques sportives locales, à des temps de jeux, à des fêtes populaires soutenues et portées par des associations.

Les expositions artistiques de la galerie Révol ont été sélectionnées par la Commission des associations, le 28 avril 2023 et ont choisi là-encore des artistes locaux, français et étrangers donnant à voir des créations différentes les unes des autres avec des techniques diverses.



L'exposition de la Maison du Patrimoine autour des photographies de Claude Roux est créée en partie grâce aux habitants de Sainte-Croix qui sont invités à partager leurs propres photographies. Cela répond à une démarche participative et à une volonté de mêler mémoire intime et mémoire collective du quartier. À cela est rattachée une proposition de Cailloux Sauvage sur les témoignages radiophoniques des habitants du quartier réalisé l'année dernière.

Les propositions de théâtre ont été pensées pour un public enfant et adultes sur des moments différents. Là-encore nous faisons appel à la création locale pour les marionnettes mais aussi à des créations plus contemporaines permettant de soutenir les jeunes artistes actuels se professionnalisant.

La danse se donne en spectacle à travers le folklore, se popularise et reste vivante avec le Bal Trad'.

Pour les touristes comme pour les Oloronais, la Ville se visite avec des temps insolites de médiation et de partage.

Programmation :

JUIN

- 21 Fête de la musique - Rives Raymond Dieste/Parvis Jéliote/Parking Sous-Préfecture/Jardin Public/Parvis de la Friche/Bel Automne et Gare – Intégration d'un tremplin jeune avec service Jeunesse – à partir de 16h
- 23 Feu de la Saint-Jean - Prairie des Trams - à partir de 20h
- 23 au 25 Festival de Jazz - Jardin Public
- 24 au 25 Fêtes de Sainte-Croix - à partir de 12h
- 29 au 30 Festival de Jazz – Jéliote/Fronton - 20h

JUILLET

- 1 au 31 Exposition Claude Roux sur Sainte-Croix - Maison du Patrimoine -14h-19h
- 1 au 31 Tour de Grède -14h-19h
- 1 au 14 Emecka - Galerie Révol - 14h-19h
- 1^{er} Festival de Jazz
- 8 au 15 Fête foraine (en attente de confirmation)
- 10 au 13 Danse Cie KeatBeck - Villa Bedat - Parcs de la Ville-Bel Automne 10h-17h
- 12 Visite à Vélo-Légugnon - 15h
- 13 Harmonie Municipale-Kiosque - 15h
- 14 Calèche- Saint-Pée - de 14h à 18h
- 14 Bal avec Arpège et Feu d'artifice - Parc Bourdeu - 21h
- 15 au 29 Colectivo Malvon - Galerie Révol - 14h-19h
- 15 Cabaret textile -Tram-e - Confluence
- 17 Willo (concert) - RDV école Navarrot-Notre Dame - 18h30
- 18 Visite Patrimoine - Sainte-Croix - 15h
- 19 Pelote Basque - Fronton Municipal - 18h
- 19 Marché des producteurs du pays - Jardin Public - 18h



- 20 Natalia Doco (concert) - Parvis de la Cathédrale - 21h
- 20 au 24 Masterclass d'Orgue-Eglise Sainte-Croix/Cathédrale Sainte-Marie
- 23 Course Vélo Prix des Quartiers d'Été - Souvenir Hugo Guilhamet - Sainte-Croix - 9h à 18h30
- 24 Cinéma Plein Air - Top Gun Maverick - Bitête - 22h
- 25 Trio Vertice (concert) - Cathédrale Sainte-Marie - 20h30
- 25 Repas Saint-Jacques de Compostelle + Concert - Place de la Résistance - Notre-Dame - 19h30
- 26 Pelote Basque - Fronton Municipal - 18h
- 26 Animal Triste (concert) - Parvis de la Cathédrale - 21h
- 27 Visite Patrimoine - Sainte-Marie - 15h
- 28 Calèche - Saint-Pée - 14h-18h
- 29 Folklore et Bal Trad' - Fronton Municipal - à partir de 15h
- 30 Pastorale Samaritaine et Timo Pheievna - Cathédrale Sainte-Marie - 17h

AOÛT

- 1 au 31 Exposition Claude Roux sur Sainte-Croix - Maison du Patrimoine - 14h-19h
- 1 au 31 Tour de Grède - 14h-19h
- 1 au 10 Lala - Galerie Révol - 14h-19h
- 1er Visite patrimoine - Sainte-Croix - 15h
- 2 Pelote Basque - Fronton Municipal - 18h
- 2 Xiberoots (concert) – Jardin Public -21h
- 4 Guinguette avec le groupe YOË - Friche - 19h
- 5 Soirée électro avec l'association Root Rough 21 (concert) - Parvis de la Médiathèque - 18h
- 5 au 20 Récrée des Grands - Association Auloron Peint - Ecole Prévert
- 7 Les p'tits fils de Jeanine (concert) - Jardin Public - 21h
- 8 Calèche - Légugnon - 14h à 18h
- 9 Pelote basque + Portes ouvertes Complexe Guynemer - 18h
- 10 Visite patrimoine - Sainte-Marie - 15h
- 11 Spectacle Galaxy - Place Saint-Pierre - 21h
- 11 au 13 Théâtre Pas Sage (marionnettes)
- 11 au 24 Joao Alves - Galerie Révol - 14h-19h
- 12 Sieste musicale - Mayu (concert) - Théâtre de Verdure - Parc Pommé - 16h
- 12 Pierres Lyriques (concert) - Cathédrale Sainte-Marie - 21h
- 14 Marché samaritain - Sainte-Marie - à partir de 19h30
- 17 Visite patrimoine - Pique-Nique au Faget - 11h
- 17 au 20 Cailloux Sauvage - Installation de cabanes et animations pour enfants - 13h-18h
- 17 Cie La Naine Rouge (théâtre enfant) - Place Saint-Pierre - 16h
- 17 Chanteurs du Faget - Chapelle du Faget - 20h30
- 18 Théâtre Pas Sages - Polichinelle - 15h
- 19 Tournoi de tir à la corde - Fronton municipal - 17h
- 23 Calèche Soeix - 14h-18h
- 26 au 27 Olor'On Joue - Jardin Public - 10h à 2h/10h-18h
- 31 Journée Sport Culture Vacances à la Friche - Cie Les Philosophes Barbares (théâtre) Friche - 18h



SEPTEMBRE

- 2 Garburade - Jardin Public - à partir de 10h
- 2 Skip The Use (concert) - Fronton Municipal - 21h30

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte de cette programmation culturelle.

M. le Maire : C'est une information. Oui, Carine ?

Mme NAVARRO : Alors moi, je ne retiens qu'une seule date. Je suis impatiente, on va dire, ça va être le 24 juillet, le cinéma en plein air. On est tous fans de Top Gun, c'est le dernier qui sort et il y a Tom CRUISE. Génial ! Donc à Bitète, il y aura un petit problème ou un petit couac de stationnement. Ce n'est pas grave, on va se déplacer à pied. Sauf qu'à 22h, je ne sais pas comment je vais rentrer. Je vous rappelle qu'on a l'extinction des lumières à 23h et apparemment, il y a déjà eu un petit couac aux Fêtes de Sainte-Croix. Donc j'aimerais savoir si quelque chose est prévu ou non cet été.

M. le Maire : Alors les petits couacs ça arrive et des problèmes techniques ça arrive aussi. Le plan de sobriété s'est conjugué avec le plan d'arrêt de la lumière. Ce soir-là effectivement, il y a un petit couac qui n'a pas duré très longtemps puisqu'un agent est sorti de son lit pour venir réparer. Donc effectivement, on regarde ça et cela peut arriver, ce n'est pas dramatique. Je conçois que les gens peuvent avoir peur du noir, on en a parlé l'autre jour avec les gendarmes et on doit rentrer plus finement dans cette problématique. Mais ils nous ont rassurés sur le fait qu'il n'y a aucun acte de délinquance qui s'est produit à la faveur de l'obscurité. Il y en a par contre qui se produisent pratiquement en pleine lumière et on le déplore autant que vous, ce n'est pas dans les zones les plus obscures, mais je conçois et j'entends aussi des gens qui sont un peu émus par le noir et en même temps il y a un certain nombre d'éléments qui plaident pour qu'on réduise l'éclairage nocturne, non seulement à des fins économiques de sobriété énergétique, mais aussi à des fins environnementales. Nous allons nous assurer que les gens pourront descendre de Sainte-Croix en toute quiétude et autrement je prendrai ma frontale et je viendrai vous accompagner.

Mme NAVARRO : C'est très gentil.

M. le Maire : Chiche ! M. PORTESSÉNY ?



M. PORTESENY : Merci Monsieur le Maire. Lors du Conseil municipal du 12 décembre dernier, nous avons approuvé à l'unanimité la délibération n° 32 concernant le plan d'urgence sobriété, car c'était une nécessité évidemment.

En ce qui concerne l'extinction de l'éclairage public, nous avons simplement attiré votre attention sur une possible augmentation de l'insécurité. En effet, comme vous venez de le rappeler, cela n'a pas été démontré et nous pouvons tous nous en réjouir. Cependant, depuis la mise en place cette disposition et peut-être en raison des annonces d'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement, une partie de la population manifeste son mécontentement. Nous avons reçu un certain nombre de témoignages et de réclamations d'habitants de différents quartiers.

J'ai retenu une formule d'une personne en particulier qui résume un peu l'idée générale : « des impôts pour tous, la lumière pour quelques-uns ». J'ai une question simple, car nous avons tous voté à l'unanimité en faveur de cette délibération. Une discussion avec l'un de ces habitants m'a interpellée sur un point auquel je n'avais pas du tout pensé et que je vous soumetts donc. N'y a-t-il pas, en prenant cette mesure d'extinction dans certaines parties de la Ville, une rupture d'égalité de traitement entre les habitants ? Est-ce que cette mesure est vraiment conforme aux règles en vigueur ?

M. le Maire : Il est également de notre responsabilité d'examiner les doléances de nos concitoyens avec discernement et de ne pas considérer tout ce qui exprimé dans ce genre de phrase : la lumière pour tous puisqu'on paye tous » etc... Si vous l'avez votée, vous avez certainement dû vous poser ce genre de questions avant de prendre votre décision et admettre que dans certains secteurs, la réduction de l'éclairage était plus justifiée que dans d'autres. Si nous décidions d'éteindre les lumières de la Place de Jaca, je suppose que vous protesteriez. Pourtant, la lumière de la Place de Jaca n'a pas réduit le nombre d'incivilités qui s'y produisent. Donc, avant de critiquer le fait que nous payons tous des impôts, mais que certains endroits ne sont pas éclairés, il y a une justification, à savoir le nombre de personnes qui fréquentent ces endroits.

De plus, je comprends également les préoccupations des personnes qui ont peur de l'obscurité, bien que nous nous soyons déjà habitués à cela, à l'exception des lucioles qui se réjouissent des zones sombres. Si nous disposions d'une technologie nous permettant, par exemple, d'éteindre un lampadaire sur deux ou sur trois, nous le ferions. Malheureusement, cela n'est pas possible dans l'état actuel des choses. Les dernières modifications qui ont été apportées ont consisté à activer l'éclairage au mouvement, du côté de la Sous-Préfecture et dans plusieurs secteurs. C'est très pratique car la lumière s'allume pratiquement 50 mètres avant que vous n'arriviez sur la zone. Nous avançons en marchant, comme dit l'autre. En tout cas, merci pour votre remarque.

M. SERVAT : Je partage entièrement ce qui a été dit par Jean-Paul. Pour revenir à la délibération qui a été votée à l'unanimité à l'époque, nous ne savions pas, vous ne nous aviez pas indiqué, vous aviez seulement parlé de quelques zones sur la Ville d'Oloron Sainte-Marie. Vous ne nous aviez pas indiqué les rues, nous ne savions pas que c'était dans les quartiers du centre-ville. Personnellement, je ne le savais pas.



M. le Maire : Oui, il y avait les plans dans la délibération.

M. SERVAT : Je ne les avais pas vus.

M. le Maire : Il faut ouvrir les délibérations.

M. SERVAT : Il n'y a pas de problème, mais je ne savais pas, par exemple, qu'en plein centre-ville, la Place Saint-Pierre, etc... ou autre, puisque la Place Saint-Pierre c'est là où j'habite, il était prévu d'éteindre la lumière. C'est arrivé après le vote de la délibération.

Mme BISTUÉ : Tout ce qui était résidentiel était considéré...

M. SERVAT : Oui, mais nous l'avons appris après le vote de la délibération.

M. le Maire : C'est possible.

M. SERVAT : Ne pourrait-on pas revoir certaines zones peut-être ?

M. le Maire : Nous allons rapidement faire un bilan qui montrera précisément, avec des chiffres indicatifs, comment les éco-gestes dans les bâtiments publics, ici à la mairie ou ailleurs, et ces mesures ont permis d'économiser à la fois des watts et des euros, ou du moins ont permis de ne pas laisser la facture augmenter démesurément comme elle aurait pu...

M. SERVAT : Sans parler nécessairement d'économie financière, nous aurions peut-être pu, c'est important je suis d'accord, mais pour des raisons de sécurité maintenir un lampadaire sur deux, par exemple. Je ne sais pas si techniquement c'est possible.

M. le Maire : C'est ce que je viens de dire.

M. SERVAT : Je n'avais pas compris.

M. le Maire : Un sur deux ou un sur trois, ce qui laisserait une petite lueur, mais c'est techniquement plus difficile et donc au fur et à mesure que nous les remplaçons, c'est par des éclairages qui s'allument au mouvement et qui sont économes en énergie, mais tout cela est recevable. Oui, Carine ?

Mme NAVARRO : Alors, juste aussi peut-être qu'au niveau de l'horaire, nous aurions dû prendre en considération le fait que dans notre cité, de nombreux ouvriers travaillent en 3x8 et quand ils doivent partir à 5 heures du matin, avant 5 heures puisqu'ils commencent à 5 heures, ils sont dans le noir quand ils sortent de chez eux.

M. le Maire : C'est vrai qu'on avait décidé de déclencher à 6 heures, ce qui correspondait aux déplacements les plus massifs des personnes qui travaillent en équipe le matin.

L'assemblée prend acte du présent rapport.



20 – CONVENTION D'ACCEPTATION DU DON D'UN GRADIN DE PHOTOGRAPHE HOMOLOGUE

M. GARROTÉ : Monsieur Thierry GOUIRRIEC, photographe professionnel oloronais exerçant depuis de nombreuses années sur le territoire d'Oloron Sainte-Marie, souhaite faire don à la Commune de son gradin de photographe.

Ce gradin, qu'il utilisait spécifiquement pour les photos de groupes de mariage depuis de nombreuses années, a toujours été entretenu, stocké à l'abri des intempéries, assuré et dispose d'une carte grise.

Il est doté d'un châssis remorque classique sur lequel repose une structure en acier inox galvanisée dépliable en fonction du nombre de personnes à accueillir (jusqu'à 170 personnes debout et 80 assises), de 7 marches repliables (le plus grand de sa catégorie), d'une rambarde métallique de sécurité et d'un coffre accessoire.

Sa mise en place est rapide, facile à manier et nécessite un simple attelage.

Il a été fabriqué sur mesure par une entreprise de Mugron (Landes), reconnue régionalement dans la profession de photographes.

Cependant, avec les nouvelles pratiques, les demandes de photos en gradins ont quasiment disparu. Ce gradin ne sortait pratiquement plus de son hangar depuis quelques années.

Ce type de matériel pourrait s'avérer utile pour les services de la Commune, apportant de nouveaux usages, notamment lors d'organisations sportives et associatives.

Monsieur GOUIRRIEC a confirmé sa proposition de don par mail le 29 mai dernier, précisant toutefois le souhait de disposer gratuitement de ce gradin si un jour le besoin se présentait ponctuellement (condition posée jusqu'à la prise de sa retraite).

Afin d'accepter ce don sous condition, une convention entre la Commune et Monsieur GOUIRRIEC a été rédigée.

Votre assemblée est invitée à :

- **ACCEPTER** ce don,
- **SIGNER** la convention de don ci-annexée.

M. le Maire : Merci, c'était destiné à prendre les photos de mariage, mais maintenant on les prend du point de vue d'un avion, d'un drone, ou des balcons avec vue plongeante.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



21 – BOURSE ATELIER JEUNES 2023

M. BOURI : La Municipalité d'Oloron Sainte-Marie reconnaît l'importance du développement des compétences des jeunes de 14 à 17 ans, l'envie de ce public d'agir concrètement sur son territoire tout en répondant à son besoin de reconnaissance.

Par l'intermédiaire des ateliers jeunes, la Ville propose des expériences favorisant l'acquisition de compétences sociales et techniques lors d'ateliers accompagnés techniquement et pédagogiquement par le Service Jeunesses, les Services Techniques Municipaux et les associations La-Haüt, Ô 4 vents, ainsi qu'Oloron Prévention.

Les ateliers proposés visent donc à :

- Éveiller et développer la citoyenneté,
- Apporter de nouvelles compétences,
- Favoriser les échanges et la connaissance entre acteurs (élus municipaux, agents techniques, service jeunesse, animateurs, éducateurs, jeunes et habitants), avant, pendant et après les ateliers,
 - Mettre en valeur leur travail, leur engagement (point presse, présence d'un élu, d'un personnel communal en milieu public, inauguration, signalétique : tee-shirts, chasubles, etc.).

Pour l'année 2023, 150 bourses de 75 € ont été inscrites au Budget Prévisionnel (ligne 628801 du Budget Jeunesses).

Ces bourses sont réparties selon deux dispositifs :

- 100 bourses pour l'action estivale portée par l'association «La-Haüt» (7 500 €),
- 50 bourses en diffus sur l'année pour soutenir les projets des jeunes et des structures :
 - 20 bourses sont sollicitées par l'association « La-Haüt » (1 500 €),
 - 20 bourses pour l'association « Oloron Prévention » (1 500 €),
 - 10 bourses pour l'association « Ô 4 vents » (750 €).

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **VOTER** un crédit de 11 250 € à prendre sur ceux inscrits au Budget Primitif 2023.

M. le Maire : Merci Sami. Pas de questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



22 – ATTRIBUTION DE BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. BOURI : Monsieur le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a communiqué la liste des étudiants Oloronais bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Il convient d'attribuer une bourse communale de 100 € aux étudiants ci-après :

- PON Anaël
- TORRECILLAS Méryl
- DESCHLER Alexis
- EL MELLALI Yazid
- QUIROS Lola
- SAINT-PE Nathan
- SIERRA Jade
- WOJCIECHOWSKI Ina
- ARRICASTRES Guillaume
- BARANTHOL Lilian
- BEN AOUK Chaïma
- CHESTA Maëva
- CLAVERIE Benoît
- CLEARY Nathanael
- GUZMAN Chloé
- JANOT Samuel
- JANOT Lou
- NIETO Alex
- USIETO Léa
- VU Anh-Duy
- CASAMAJOR Lucile
- ELOUAKILI ZAK Salima
- MENARD-PLOQUIN Jeanne
- HUTH Marine
- PUEL Clémence
- RENAUDET KELLER Lisa
- ETCHEGORRY Sarah
- FAYOLLE Romain
- GARROTE Sarah
- GARROTE Emma
- BONDEAUX Maia
- CALLADO Pierre
- GONZALEZ Clément
- HUMBERT Timothy
- HUMBERT Jodie
- OXIBAR Capucine
- VEZINAUD Capucine

Madame Sabine SALLE et Monsieur Philippe GARROTÉ ne participent pas au vote.



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **VOTER** un crédit de 3 700 € à prendre sur ceux inscrits au Budget Primitif 2023.

M. le Maire : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



23 – FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS : ATTRIBUTION ACCORD-CADRE ET MARCHÉS SUBSEQUENTS

M. VILLALBA : La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, prévoit la disparition des tarifs réglementés pour l'ensemble des sites des Collectivités et acteurs publics.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie a donc obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité.

Une consultation a été lancée le 26 avril 2023, selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation est passée sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre sera conclu avec au moins trois opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, prendra effet à sa date de notification et s'achèvera au 31 décembre 2025 à 23h59, renouvelable une fois.

Cette consultation a pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité pour l'alimentation de tous les points de livraison électriques de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

Cet accord-cadre donnera lieu à la passation de marchés subséquents mettant en concurrence les candidats sélectionnés.

Les deux plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres, fixée au 26 mai 2023 à 12h00, ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation.

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 8 juin 2023, a attribué l'accord-cadre aux titulaires suivants :

- EDF.
- TOTAL ENERGIE SAS.

Le rapport de la CAO est joint en annexe.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés, sans distinction de procédures ou de montants,



- **DONNER** délégation à Monsieur le Maire pour la signature des marchés subséquents, compte tenu du fait que la réunion de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas obligatoire pour l'attribution des marchés subséquents et au vu de l'incompatibilité d'une réunion de la Commission d'Appel d'Offres dans des délais contraints (3 heures pour attribuer le marché subséquent),

- **PRENDRE** acte que Monsieur le Maire rendra compte des attributions exercées dans le cadre de cette délégation, lors de la réunion de l'organe délibérant la plus proche.

M. VILLALBA : C'est quand même important, c'est pourquoi j'ai lu tout le texte.

M. le Maire : Oui, c'est important et ça devient compliqué.

M. VILLALBA : C'est très compliqué à l'heure actuelle. C'est peut-être parce que je suis d'un certain âge, mais je trouve étonnant de devoir jouer presque en bourse pour trouver le moment précis où les prix sont les plus bas pour en profiter. C'est quand même étonnant, cette façon de procéder pour les appels d'offres. Moi, je suis resté à l'époque où il y avait une entreprise nationalisée qui s'appelait « les hommes en bleus ». Je pense que le parti politique auquel j'ai adhéré n'avait pas voté cette décision. C'est bizarre quand même. On nous avait promis le libre marché du gaz et que le prix du gaz allait baisser. On nous a trompés. Ce n'est pas maintenant avec la crise en Ukraine, mais avant, que le prix du gaz n'a jamais baissé.

M. le Maire : Je propose de poursuivre cette conversation très intéressante à la sortie entre les défenseurs du service public. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



24 – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LE LYCEE DE LA MONTAGNE ET LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

Mme ROSSI : Le projet éducatif « Espaces sensibles en Forêt du Bager » consiste à proposer aux élèves des classes « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune », l'opportunité d'acquérir aux travers d'activités d'entretien en milieu naturel, des notions liées à la protection des espèces et espaces sensibles.

Ce dispositif permet très concrètement de penser l'École comme un lieu de formation au-delà de sa fonction essentielle d'instruction, par une meilleure prise en compte des élèves en favorisant l'accès aux apprentissages dans de meilleures conditions.

Les activités d'entretien, d'aménagement, de gestion de ces espaces naturels sensibles du Bois du Bager s'inscrivent dans le cadre du nouveau plan d'aménagement forestier 2023/2024 des forêts communales Oloronaises.

Les actions sont menées en concertation avec le gestionnaire (ONF), l'association de protection de l'environnement locale (ACCOB) et les acteurs scientifiques du CEN, du WWF et de l'ONF.

Les activités se dérouleront dans le domaine de forestier du bois du Bager.

La Commune, par l'intermédiaire des acteurs, s'engage à proposer aux classes, l'apprentissage de savoirs scientifiques et techniques.

La Commune garantit et assure la bonne organisation et l'articulation des chantiers entre les acteurs.

Le Lycée et les classes concernées s'engagent à respecter les protocoles scientifiques dictés par les acteurs dans le cadre des suivis d'espèces.

Le Lycée et les classes concernées s'engagent à mettre en œuvre des processus d'entretien en corrélation avec des mesures de protection de l'environnement.

Votre assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe pour une durée de 5 ans.

M. le Maire : Bien. On peut fournir un terrain de jeu, un terrain d'expérimentation au Bager, au Lycée attenant. Oui, Clément ?

M. SERVAT : On a vu dans la presse que vous avez été faire une visite. Avez-vous pu échanger sur d'éventuelles restrictions pour les usagers du Bager ou pas du tout ?



M. le Maire : Alors, c'est une question qui a été posée notamment. Tous les usagers du Bager, enfin pas tous individuellement, mais par famille, les gens qui vont dans la forêt, l'ONF, les gens qui s'occupent d'espèces de biodiversité avec le CEN, les chasseurs, les pêcheurs, etc... ont tous été concernés. Il n'y a pas de restriction évidente, mais par contre il y a un aménagement souhaité par tous pour que la forêt soit un terrain de jeu maîtrisé et signalé. On ne peut pas faire n'importe quoi.

Mme ROSSI : Il y aura des panneaux, une signalétique adaptée de toute façon, par exemple pour les lieux de découverte, pour les arbres remarquables. Ce sont des arbres qui seront protégés à vie, mais il y aura aussi ces îlots de sénescences, ces vieilles forêts, et en fait, il y aura sans doute des panneaux pour avertir aussi les promeneurs, tout simplement parce que c'est du bois sur lequel on ne va pas intervenir. Donc on va laisser la forêt reprendre son chemin, mais sinon, au niveau des activités sylvicoles, il y aura quand même des protections, mais ça, c'est dans le plan d'aménagement forestier. La protection des ripisylves va mettre de part et d'autre et la protection aussi sur 40 mètres par rapport au Gave d'Ossau. Ça peut s'entendre et ça avait été partagé tout ensemble d'ailleurs avec les acteurs qui ont été associés tout le long de l'élaboration de ce plan d'aménagement forestier.

M. SERVAT : Est-il possible d'avoir le détail de ces restrictions ?

Mme ROSSI : Vous avez délibéré et approuvé le plan d'aménagement forestier. C'est dans le plan d'aménagement forestier. Tout est détaillé.

M. SERVAT : Très bien merci.

M. le Maire : Merci Brigitte et Clément. Je mets cette délibération aux voix. Est-ce que quelqu'un est contre ? Ou s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



25 – REVISION DU MANUEL D'AUTO-SURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION

M. CONTOU-CARRÈRE : Le cadre règlementaire de suivi et gestion de la station d'épuration d'Oloron Sainte-Marie, prévoit que celle-ci soit dotée d'un manuel d'auto surveillance.

Ce manuel est un document évolutif. Sa première édition a été rédigée le 25 juin 2001.

Suite à la demande des services de la DDTM et de la Police de l'Eau, une mise à jour de ce manuel a été réalisée en début d'année 2023 par le service et doit être envoyée aux services de l'Etat cette fin de mois de juin 2023.

Après avis du Conseil d'Exploitation en date du 12 juin 2023,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** ce document qui sera contresigné par l'Agence de l'Eau « Adour-Garonne » et la Police de l'Eau.

M. le Maire : Merci Jean. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

M. LABARTHE : Je voudrais remercier pour l'élaboration de ce document, puisqu'il est reproduit pratiquement tous les dix ans. C'est un document très intéressant où l'on retrouve tout, d'ailleurs, les analyses des boues des stations d'épuration notamment. On voit s'il y a des anomalies et tout ce qui concerne la station d'épuration, les eaux usées et la façon dont elles sont retraitées. Je crois qu'on devrait tous s'y intéresser un peu. C'est vrai que c'est une lecture qui est assez longue, mais enrichissante quand même. Cela concerne l'environnement et la qualité de l'eau, d'autant plus que cette eau, qui est retraitée, repart dans le milieu naturel. Je trouve cela intéressant de voir ça.

M. le Maire : Bien sûr.

M. LABARTHE : De plus, nous constatons qu'il n'y a pas de métaux lourds dans les boues de la station d'épuration, ce qui nous permet de pouvoir faire du compost.

M. le Maire : Très bien, merci André. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



26 – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN – CHEMIN DES BARTHES (EMPLACEMENT DU PLU RESERVE N° 34)

Mme ROSSI : Suite à l'acquisition de la parcelle I206 quartier Saint-Pée par Monsieur DE DIEGO pour la construction d'une maison individuelle, la Collectivité a demandé à acquérir une bande de terrain le long du chemin des Barthes.

Conformément à l'emplacement réservé n° 34 du PLU (élargissement à 7 mètres de la plateforme du chemin des Barthes), un bornage contradictoire a été réalisé.

Après accord à l'amiable du propriétaire, le prix de cette bande de terrain a été accepté à 39,00 € le m² soit 4 056 € HT pour les 104 m² de la parcelle.

Il est proposé à votre Assemblée de régulariser cette cession d'emprise au prix proposé.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **ACCEPTER** l'acquisition d'une bande de terrain de 104 m² issue de la parcelle I830 issue de la parcelle I206 appartenant à Monsieur DE DIEGO, au prix de 4 056 € HT,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition,
- **AUTORISER** la Collectivité à prendre en charge tous les frais notariés et administratifs.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Le chemin des Barthes est une voie importante car elle débouche ensuite sur la ligne droite avant le bois de Saint-Pée. Il y a un tourne à gauche qui est assez dangereux et un accident s'est produit l'autre jour. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



27 – VENTE PARCELLE DE TERRAIN – ZA LEGUGNON

Mme ROSSI : Par courrier en date du 1^{er} septembre 2022, Monsieur Sébastien FONDEVIELLE a proposé d'acquérir une partie de la parcelle AD 91 pour l'extension de sa propriété sise au 9 rue Jean Mermoz.

Cette parcelle est intercalée entre le jardin de Monsieur FONDEVIELLE et l'usine PORAL et ne présente aucun intérêt pour la Collectivité.

Pour avis en date du 26 avril 2023, le pole domanial de la Direction Départementale des Finances Publiques a estimé le bien concerné à 5 130 € HT soit 22,50 € le m².

Par ailleurs, la Collectivité avait interrogé la Direction de l'usine PORAL jouxtant cette parcelle afin de vérifier au préalable son éventuel intérêt, ce qu'elle n'a pas manifesté.

Il est proposé à votre Assemblée de vendre cette parcelle à Monsieur FONDEVIELLE.

Tous les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **DECIDER** la cession d'une partie de la parcelle AD 91 au profit de Monsieur FONDEVIELLE, 9 rue Jean Mermoz, 64400 OLORON SAINTE-MARIE au prix de 5 130 € HT,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette vente,
- **PRECISER** que les frais de géomètre et ceux inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

M. le Maire : Très merci.

M. LABARTHE : Je regarde les parcelles adjacentes, donc il y a la D140 et la D139. Ce sont également des parcelles communales ?

Mme ROSSI : C'est une bonne question. Je ne peux pas vous répondre car je ne sais pas.

M. LABARTHE : Cela pourrait donner des idées au propriétaire de la rue Jean Mermoz pour acquérir également des parcelles à l'arrière.

Mme ROSSI : Je ne peux pas vous répondre.



M. LABARTHE : C'est la même situation que celle de la personne qui a acheté au 9, c'est le même cas de figure. J'ai l'impression que ce sont des parcelles communales.

Mme ROSSI : Vous avez raison, a priori, ce sont des délaissés communaux.

M. LABARTHE : C'est aussi pour transmettre l'information, car de toute façon, nous n'en faisons rien et cela peut intéresser les riverains.

Mme ROSSI : Il a dû se renseigner auprès du cadastre pour la propriété. Peut-être qu'il n'était pas intéressé par la totalité.

M. LABARTHE : Les autres riverains pourraient vouloir les acquérir.

Mme ROSSI : Vous avez la photo aérienne, il y a peut-être des accès à l'usine qui sont nécessaires par le biais de ces parcelles. Cela doit être vérifié.

M. LABARTHE : Pouvez-vous me confirmer si ce sont des parcelles communales ?

Mme ROSSI : Si vous le souhaitez, il n'y a pas de problème.

M. LABARTHE : Merci.

M. le Maire : Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



28 – DEGREVEMENTS D'ASSAINISSEMENT SUR LES FACTURES 2022

M. VILLALBA : Des dégrèvements ont été accordés pour l'année 2022 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	PILLEGRAND Arthur	106 RUE NAVARROT	950	24	2 189,99 €	FUITE CANALISATION	2022

TOTAL	2 189,99 €
--------------	-------------------

Procédure hors WARSMANN :

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	LABORDE Sylvie	55 AVENUE DU 14 JUILLET	88	71	51,34 €	FUITE CANALISATION	2022
2	PAULY Jacques	17 RUE DE LA HOURQUETTE	181	132	115,88 €	FUITE CANALISATION	2022

TOTAL	167,22 €
--------------	-----------------

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 12 juin 2023,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte des dégrèvements accordés.

M. le Maire : Merci Raymond. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



29 – DEGREVEMENTS D'EAU SUR LES FACTURES 2022

M. CONTOU-CARRÈRE : Des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2022 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

DEGREVEMENT BUDGET EAU/Dispositif WARSMANN

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	TASTET Claude	1 IMPASSE DES BORDES	559	220	501,42 €	FUITE CANALISATION	2022
2	PILLEGAND Arthur	106 RUE NAVARROT	950	48	1 334,15 €	FUITE CANALISATION	2022

TOTAL	1 835,57 €
--------------	-------------------

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 12 juin 2023,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte des dégrèvements accordés.

M. le Maire : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Heureusement que j'avais dit que ce Conseil municipal ne soulevait pas de problème majeur, sinon Jacques, nous serions là jusqu'à 3 heures du matin. Mais après tout, nous ne nous voyons pas si souvent non plus. Donc je vous souhaite une bonne soirée et une nuit délicieuse.



La séance est levée à 22 H 30.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Uthurry" with a stylized flourish at the end.

**Le Maire/Président,
Bernard UTHURRY**

**La Secrétaire,
Chantal LECOMTE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lecomte" with a large, sweeping flourish.